



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stages tutorés vétérinaires

Rapport n° 25055

établi par

Sylvie MIALET

Inspectrice générale

Jean-Pierre ORAND

Inspecteur général

Décembre 2025

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

Le présent rapport est un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) régi par les dispositions du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Il exprime l'opinion des membres du CGAAER qui l'ont rédigé en toute indépendance et impartialité comme l'exigent les règles de déontologie qui leur sont applicables en application de l'article 17 du décret sus cité. Il ne présage pas des suites qui lui seront données par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

SOMMAIRE

RESUME.....	6
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	7
INTRODUCTION	8
1. L'APPROFONDISSEMENT « ANIMAUX DE PRODUCTION » AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT VETERINAIRE : UN CADRE EVOLUTIF EN REPONSE A UNE DEMANDE DU TERRAIN	9
1.1. Le contexte : une pénurie de vétérinaires ayant une compétence pour les animaux de production.....	9
1.2. Mise en place d'un système original en réponse aux attentes de terrain : le stage tutoré	10
1.2.1. D'une phase expérimentale à un système bien rodé	10
1.2.2. Un aboutissement avec l'inscription dans le CRPM	13
1.3. Des modalités d'organisation différentes selon les écoles	15
1.3.1. Une approche différente selon les écoles de l'enseignement « animaux de production » en A6	15
1.3.2. Information des étudiants et identification des structures d'accueil.....	18
1.3.3. Déroulé et encadrement pédagogique en cours de stage.....	19
1.3.4. Validation du stage tutoré et de l'année d'approfondissement	20
1.3.5. Bilan de huit années de fonctionnement.....	21
2. UN DISPOSITIF TRES APPRECIÉ DES APPRENANTS ET DES TUTEURS : RETOUR D'EXPERIENCE QUANTITATIF ET QUALITATIF	22
2.1. Méthodologie : des interviews et des questionnaires en ligne	22
2.1.1. Retour de la part des tuteurs	22
2.1.1.1. Description de la population interrogée	22
2.1.1.2. Procédure et gestion du tutorat	23
2.1.1.3. Relations avec les tutorés.....	24
2.1.1.4. En conclusion, un retour très positif, mais des pistes d'améliorations	24
2.1.2. L'avis des tutorés.....	24
2.1.2.1. Description de la population interrogée	25
2.1.2.2. Les principales motivations à choisir un stage tutorés.....	25
2.1.2.3. Bénéfices tirés des STER.....	26
2.1.2.4. Et après le stage ?.....	26
2.1.2.5. Quelles pistes d'améliorations ?	26
2.1.3. L'avis des enseignants pilotant les stages	27
2.2. En synthèse : un satisfecit général, mais pas de réelles différences constatées entre les deux populations	29

2.2.1. Activité professionnelle des étudiants ayant suivi en A6 un approfondissement en animaux de production : la majorité conserve une activité en rurale.....	29
2.2.2. Répartition géographique des étudiants ayant suivi en A6 un approfondissement en animaux de production	30
2.2.3. En conclusion : quel apport de l'investissement ?.....	31
3. AUTRES PISTES DE REFLEXION	31
3.1. Un pas de côté : regard sur le dispositif existant pour la formation des médecins généralistes	31
3.1.1. Un système rodé s'appuyant sur une réglementation développée.....	31
3.1.2. Le cas particulier du Contrat d'Engagement de Service Public ou CESP	32
3.2. Des propositions d'évolution du système	34
3.2.1. Extension des domaines couverts par les stages tutorés	34
3.2.2. Participation des collectivités territoriales	34
3.2.3. Focus sur la région Nouvelle-Aquitaine	35
3.2.4. Extension de la population étudiante concernée : le cas Unilasalle et des étudiants français formés à l'étranger ?.....	36
4. RECOMMANDATIONS GENERALES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AMELIORATION DU DISPOSITIF EXISTANT.....	39
4.1. Sur l'amélioration de la mise en place et le déroulement des stages.....	39
4.2. Pour les tuteurs.....	39
4.3. Sur la gestion administrative nationale du système	39
4.4. Sur l'extension du système à d'autres étudiants	41
CONCLUSION.....	42
ANNEXES	44
Annexe 1 : Lettre de mission	45
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	48
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés	52
Annexe 4 : Liste des textes de références	54
Annexe 5 : Bibliographie.....	56
Annexe 6 : Questionnaire à l'attention des vétérinaires ayant accueilli un étudiant en stage tutoré.....	57
Annexe 7 : Résultat de l'enquête auprès des tuteurs.....	65
Annexe 8 : Questionnaire à l'attention des étudiants ayant choisi un approfondissement en animaux de production	77
Annexe 9 : Résultat de l'enquête auprès des étudiants ayant choisi un approfondissement en animaux de production	90
Annexe 10 : Étude population des étudiants ayant suivi une année d'approfondissement en animaux de production sortis entre 2017 et 2024	111

Annexe 11 : Carte Atlas démographique vétérinaire 2024	117
Annexe 12 : Dossier de candidature d'une entreprise d'accueil pour un stage tutoré en milieu rural	120
Annexe 13 : Référentiel et compétences clés visées en A6 -Animaux de production.	129
Annexe 14 : Modèle de convention tripartite	132
Annexe 15 : Tableau de synthèse des aides des collectivités territoriales	138

RESUME

Face au phénomène de désertification vétérinaire dans certains territoires ruraux, des stages tutorés en milieu rural (STER) ont été mis en place dans les écoles nationales vétérinaires afin d'inciter les jeunes diplômés à s'installer dans ces milieux et à y maintenir l'activité vétérinaire.

Après une phase expérimentale lancée en 2013, le dispositif en place depuis l'année scolaire 2016-2017 et soutenu financièrement par la direction générale de l'alimentation (DGAL), s'inscrit désormais à part entière dans le cursus vétérinaire, avec l'article L.815-5 du CRPM, et ses principes sont définis par une note de service de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)¹. Le nombre d'étudiants, qui a progressivement augmenté au fil des années, se stabilise autour de 100-110 étudiants par an avec un coût annuel d'environ 550 000€. Le ministère en charge de l'agriculture, souhaitant savoir si les objectifs initiaux de cette politique publique ont été atteints, a confié une mission d'étude sur les stages tutorés au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER).

Le dispositif STER repose sur un tuteur vétérinaire praticien, qui doit se soumettre à une procédure de labellisation, et un tuteur enseignant de l'ENV du stagiaire. Le pilotage global est assuré par l'ENVT, en lien avec les organisations professionnelles vétérinaires et des enseignants référents dans chaque école.

Grâce, d'une part, aux données recueillies sur les étudiants ayant opté pour un approfondissement en animaux de production, avec ou sans stage tutoré et sur les vétérinaires tuteurs et, d'autre part, aux résultats des questionnaires en ligne, une analyse du dispositif a été réalisée et des pistes d'amélioration ont été identifiées. Les données collectées ont été complétées par des entretiens avec les organisations professionnelles vétérinaires, les enseignants des quatre écoles nationales vétérinaires françaises (ENV) et des étudiants ayant choisi une 6^{ème} année en animaux de production. Enfin, une comparaison a été effectuée avec les modalités d'organisation du dispositif mis en place en médecine générale humaine.

L'étude révèle un satisfecit général de la part des participants, que ce soit les vétérinaires (tuteurs) qui jugent l'expérience très positive, les étudiants (tutorés) qui choisissent un STER afin de gagner en autonomie et en confiance de soi, ou encore les enseignants qui sont convaincus que les stages tutorés facilitent le passage de certains étudiants à la vie professionnelle.

Le suivi des vétérinaires sortis depuis 2017 (au nombre de 1554) montre qu'environ la moitié d'entre eux conservent une activité en médecine rurale. Cependant, on ne constate pas de différence significative entre les vétérinaires ayant suivi un stage tutoré et les autres ayant opté pour un approfondissement classique en animaux de production. À ce titre, le stage tutoré ne semble pas apporter de réponse évidente aux objectifs de renforcement du maillage vétérinaire. De plus, les zones identifiées comme critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires restent, dans tous les cas, peu attractives. Le rapport formule plusieurs recommandations pour améliorer le dispositif.

L'extension du système aux étudiants français formés à l'étranger pourrait être envisagée après une analyse détaillée des ressources humaines et financières nécessaires et la définition de critères d'éligibilité.

Mots clés : Formation – Ecole vétérinaire – Stage tutoré

¹ Note de service DGER/SDES/2017-785 Principes de mise en œuvre, rappel du cadre réglementaire et accompagnement financier du tutorat vétérinaire rural dans les écoles nationales vétérinaires

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- R1.** Pour les ENV : Réaliser l'information des étudiants sur le dispositif le plus tôt possible lors de l'entrée à l'école. Elle doit s'accompagner d'une présentation des différents outils à leur disposition pour trouver une structure d'accueil et d'un accès facilité à toutes les bases de données recensant les structures susceptibles d'accueillir un stagiaire ainsi que les aides financières offertes par les différentes collectivités territoriales.
- R2.** Pour les ENV : Revoir les modalités d'encadrement pédagogique des stages tutorés afin de renforcer les échanges entre vétérinaire tuteur et tuteur enseignant tant au niveau de la formalisation du déroulé pédagogique que des cas cliniques rencontrés, dans un cadre flexible et adaptable aux différentes situations.
- R3.** Pour le comité de pilotage : Revoir les critères de labellisation des structures vétérinaires d'accueil pour intégrer les productions animales autres que bovines : ovins-caprins, volailles, porcs et équins.
- R4.** Pour le comité de pilotage : Simplifier la procédure de demande et de renouvellement de labellisation des structures vétérinaires et envisager une validation pluriannuelle par simple déclaration si aucun changement n'a eu lieu.
- R5.** Pour les ENV : Mettre en place une formation adaptée à l'attention des vétérinaires tuteurs pour doter ces professionnels d'outils pédagogiques propres à améliorer l'accueil des stagiaires et l'efficacité du dispositif.
- R6.** Pour le MAASA : Effectuer une analyse détaillée des ressources nécessaires pour permettre aux étudiants français formés dans un autre État membre de bénéficier du système français des stages tutorés. Cette étude devrait prendre en compte la capacité des structures d'accueil labellisées, le nombre de tuteurs enseignants, ainsi que les coûts financiers.
- R7.** Pour le MAASA : Selon les résultats de l'étude réalisée précédemment, définir des critères d'éligibilité pour l'ouverture des stages tutorés aux étudiants français formés à l'étranger.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, est observé un phénomène de désertification vétérinaire dans certains territoires ruraux, qui impacte à terme le maillage vétérinaire sur lequel est basé, entre autres, le système de sécurité sanitaire français. On observe également un manque d'intérêt de la part des nouvelles générations de vétérinaires pour s'installer en milieu rural. C'est dans ce contexte que des stages tutorés en milieu rural (STER) ont été mis en place dans les écoles nationales vétérinaires. Leur objectif principal est de maintenir l'activité vétérinaire dans les territoires ruraux et d'inciter les jeunes diplômés à s'installer dans ces milieux.

Mis en place à partir de 2013 dans un premier temps à titre expérimental, ce dispositif est soutenu financièrement par le ministère en charge l'agriculture (programme 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation) avec l'implication de deux directions générales : la direction générale de l'alimentation (DGAL) et la direction générale de l'enseignement et la recherche (DGER). Depuis l'année scolaire 2016-2017, il est devenu officiel et ses principes sont définis par la note de service de la DGER N° DGER/SDES/2017-785².

Le nombre d'étudiants ayant ainsi suivi un stage tutoré a progressivement augmenté au fil des années pour se stabiliser aux alentours de 110 étudiants par an avec une enveloppe financière annuelle dédiée de 550 000€.

Après avoir vu huit promotions d'étudiants suivre ce programme, le ministère chargé de l'agriculture souhaite savoir si les objectifs initiaux de cette politique publique ont été atteints, tant en quantité qu'en qualité. Pour ce faire, il a confié une mission de conseil sur les stages tutorés au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER). Par décision du vice-président du CGAAER du 14 mai 2025, Mme Sylvie MIALET et M. Jean-Pierre ORAND, inspecteurs généraux, ont été désignés pour mener cette mission.

Avec l'appui des organisations professionnelles vétérinaires et des écoles vétérinaires, les missionnés ont constitué la base de données des étudiants ayant opté pour un approfondissement en animaux de production, avec ou sans stage tutoré. Ils ont également eu accès à la base des vétérinaires tuteurs. Des questionnaires en ligne ont été adressés à ces deux groupes afin de recueillir leurs motivations, leurs avis sur le dispositif et des pistes éventuelles d'amélioration. Une analyse de la situation professionnelle des étudiants ayant opté ou non pour un STER en 6^{ème} année d'approfondissement a également été réalisée. Les données collectées sont complétées par des entretiens menés avec les organisations professionnelles vétérinaires, les enseignants dans les quatre écoles nationales vétérinaires françaises (ENV) et des étudiants ayant choisi une 6^{ème} année en animaux de production avec STER ou non. Enfin, les modalités d'organisation du dispositif mis en place en médecine générale humaine sont présentées à titre de comparaison.

² Note de service DGER/SDES/2017-785 Principes de mise en œuvre, rappel du cadre réglementaire et accompagnement financier du tutorat vétérinaire rural dans les écoles nationales vétérinaires

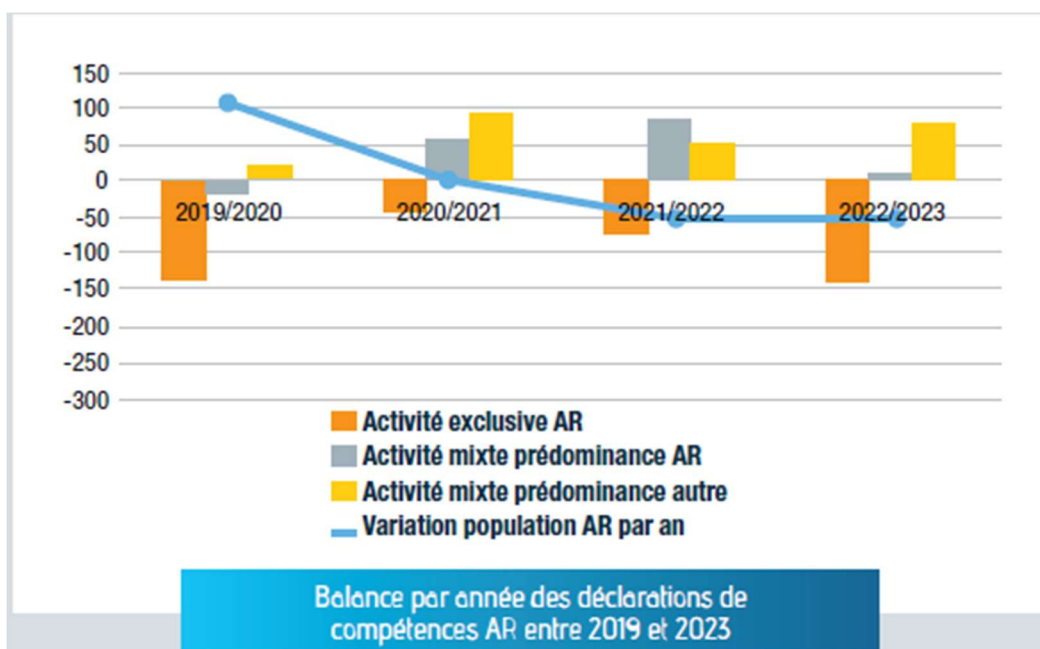
1. L'APPROFONDISSEMENT « ANIMAUX DE PRODUCTION » AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE : UN CADRE ÉVOLUTIF EN REPONSE A UNE DEMANDE DU TERRAIN

1.1. Le contexte : une pénurie de vétérinaires ayant une compétence pour les animaux de production

Une des missions essentielles des vétérinaires ruraux est la surveillance des dangers sanitaires : maladies animales, intervention en cas de crises sanitaires, lutte contre les zoonoses. La raréfaction des vétérinaires en médecine rurale et la désertification dans certaines zones de France sont identifiées comme une problématique majeure de santé animale et de santé publique, activement suivies par le ministère en charge de l'agriculture.

Dans les années 2010-2015, le constat d'une tension croissante sur la démographie de la profession, avec un nombre de diplômés insuffisant pour répondre aux besoins du marché, justifiait l'urgence d'adopter un plan de renforcement de la formation vétérinaire afin d'augmenter le nombre de vétérinaires formés en France de +75 % entre 2017 et 2030. Parallèlement, des mesures s'imposaient pour renforcer la formation et l'installation de vétérinaires avec des compétences pour les animaux de rente.

La mise en place par le Conseil national de l'ordre vétérinaire (CNOV) en 2016 d'un observatoire de la démographie vétérinaire et la publication annuelle d'un atlas synthétisant les principales données sont désormais des outils précieux pour objectiver l'évolution de la population vétérinaire.



(source : CNOV Atlas démographique 2024)³

La désertification vétérinaire est un phénomène qui prend de l'ampleur, à l'image des déserts médicaux humains. Bien que le nombre total de vétérinaires inscrits au tableau du CNOV soit en

³ <https://www.veterinaire.fr/system/files/files/2024-08/ATLAS-NATIONAL-2024-WEB-02082024.pdf>

croissance (+18.86 % entre 2016 et 2024), cette dynamique ne se répercute pas sur l'activité en milieu rural : en effet, le nombre de vétérinaires inscrits déclarant une compétence pour les animaux de rente a baissé de 6976 praticiens en 2016 à 6428 aujourd'hui, soit - 7.86 %, à nuancer cependant avec la baisse de cheptel sur la même période.

On observe parallèlement une mutation dans le type d'exercice : ainsi, la proportion de vétérinaires ayant une activité exclusive ou prédominante en animaux de rente a diminué, au profit de ceux ayant une activité mixte à prédominance autre (occasionnelle). De 2016 à 2023, la proportion de vétérinaires exerçant exclusivement dans le domaine rural a diminué de 29 %, passant de 2372 à 1690, tandis que le nombre de praticiens ayant une pratique mixte a progressé de 4 %, passant de 4604 en 2016 à 4783 en 2023.

Dans ce contexte, le CNOV a commandé en octobre 2019 auprès d'un consultant une analyse prospective des besoins en vétérinaires en France pour les 5, 10 et 15 années à venir⁴. Le rapport analyse les besoins dans les trois secteurs d'activité : les praticiens, le secteur public et le secteur industriel privé en prenant en compte un certain nombre de paramètres d'évolution tant économique (décapitalisation du cheptel français) que démographique (évolution de la population vétérinaire avec les projections de départs à la retraite) ou sociologique (évolution des attentes des nouvelles générations quant aux conditions de travail). Cette analyse prospective a été révisée en 2022 et elle conforte les prédictions d'un besoin annuel d'environ une centaine de nouveaux vétérinaires pratiquant la médecine des animaux de rente chaque année pour couvrir les besoins.

Ce problème de pénurie vétérinaire n'est pas homogène sur le territoire français et on parle même de désertification dans certaines régions spécifiques. La désertification se concentre sur des zones identifiées comme des Zones Critiques en matière d'Accès aux Soins Vétérinaires (ZCASV). Il s'agit de petites zones (cantons) où la densité vétérinaire est insuffisante par rapport au nombre d'Unités-Gros-Bétail (UGB), rendant la couverture en soins vétérinaires insuffisante.

Les régions les plus impactées comprennent le Centre-Val de Loire, le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que des parties de la PACA, de l'Occitanie, de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Auvergne-Rhône-Alpes (cf. annexe 11). Le problème concerne à la fois les territoires strictement ruraux et les zones périurbaines. Les vétérinaires ruraux restants ont vu ainsi leur rayon d'action s'élargir, rendant leurs conditions de travail plus pénibles et nécessitant l'agrandissement des équipes vétérinaires.

À l'opposé, certaines régions continuent d'attirer l'activité rurale et les étudiants. On note l'attractivité du bassin allaitant du centre de la France, de la zone Pyrénées (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) et du Grand Ouest.

1.2. Mise en place d'un système original en réponse aux attentes de terrain : le stage tutoré

1.2.1. D'une phase expérimentale à un système bien rodé

Afin de répondre au problème croissant de pénurie en vétérinaires ruraux et de fragilisation du maillage vétérinaire, le ministère en charge de l'agriculture a décidé de mettre en place un système de stage tutoré dans les écoles nationales vétérinaires pour favoriser l'installation de jeunes vétérinaires en zone rurale.

⁴ Rapport d'analyse prospective des besoins de diplômés vétérinaires en France – PHYLUM, Octobre 2019.

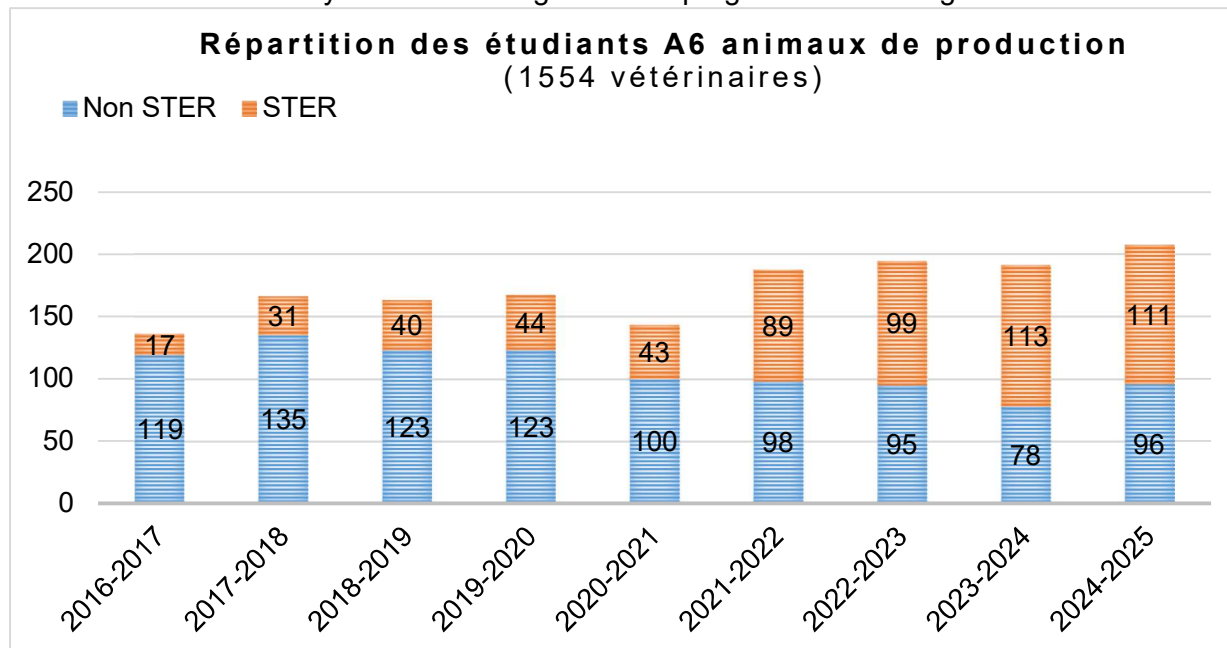
Le dispositif des STER est un stage professionnalisant, d'une durée de 18 semaines, réalisé en dernière année d'études vétérinaires (5^{ème} année d'approfondissement, ou A6). Il se déroule dans une clinique vétérinaire dont l'activité est majoritairement rurale.

Comme indiqué dans la présentation du dispositif sur le site internet du CNOV :

« Il s'agit d'une immersion de longue durée d'un étudiant vétérinaire au cours de sa dernière année d'étude dans une structure d'exercice vétérinaire d'accueil sous couvert d'une convention de stage tripartite étudiant/ praticien tuteur/établissement d'enseignement vétérinaire. Il y acquiert confiance et autonomie, développe son savoir-faire et son savoir-être, en plus de la découverte de la réalité d'un territoire rural. Cette première expérience en binôme avec un tuteur vétérinaire praticien (sous la supervision d'un enseignant) constitue un véritable compagnonnage qui doit faciliter l'orientation du stagiaire vers un projet professionnel d'établissement en zone rurale. »

Mis en place à partir de 2013 à titre expérimental, dans un premier temps, ce dispositif est soutenu financièrement sur programme budgétaire 206 piloté par la DGAL depuis l'année scolaire 2016-2017. L'objectif principal du tutorat est, pour maintenir l'activité vétérinaire dans les territoires ruraux, d'inciter les jeunes diplômés à s'installer dans ces milieux, agissant ainsi comme un outil pour lutter contre les déserts vétérinaires. Chaque année une convention est signée entre l'école nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) et la DGAL.

Le nombre d'étudiants ayant suivi un stage tutoré a progressivement augmenté au fil des années.



On comptait 17 étudiants en 2016-2017 et, désormais, on atteint un plateau avec 113 étudiants pour 2023-2024 et 110 pour 2024-2025. L'enveloppe dédiée au dispositif est de 550 000 € depuis 2021.

Le dispositif consiste en :

- Une structure d'accueil répondant à un certain nombre de critères quant à sa taille, son activité en rurale, le nombre de vétérinaires employés et ayant déposé un dossier de demande de labellisation auprès du CNOV;
- Un vétérinaire tuteur qui est un formateur à part entière et qui doit concourir au développement de l'autonomie de l'étudiant tutoré, suivre sa progression et l'évaluer ;
- Un enseignant tuteur à l'ENV qui construit le programme pédagogique avec le vétérinaire tuteur, supervise le stage tutoré par des échanges fréquents avec l'étudiant et le vétérinaire tuteur ;

- Un étudiant motivé, ayant réalisé en amont un stage de prise de contact chez le vétérinaire tuteur, avec un projet professionnel, qui se conforme aux règles de la structure d'accueil et évalue cette dernière à la fin du stage.

L'ENV, le vétérinaire tuteur et l'étudiant signent une convention tripartite (cf. modèle annexe 14).

Les principes de la mise en œuvre des STER sont définis dans une note de service de la DGER et de la DGAL du 2 octobre 2017⁵, qui n'a pas fait l'objet de modification depuis sa parution. Cette note définit l'encadrement pédagogique avec :

- le système de labellisation des entreprises vétérinaires (structure d'accueil des stagiaires) ;
- la durée du stage ;
- les modalités de sélection de l'étudiant ;
- le déroulement du programme ;
- les modalités d'évaluation ;
- les engagements respectifs de la part des ENV, des tuteurs praticiens, des tuteurs enseignants, de l'entreprise vétérinaire et des étudiants.

L'ensemble du dispositif est géré par une convention cadre entre la DGAL et l'ENV de Toulouse et un comité de pilotage⁶, qui se réunit deux à trois fois par an, assure la gouvernance et la mise en œuvre, chaque année, du dispositif. Un rapport annuel permet d'en faire le bilan en listant les améliorations à apporter au système.

Le budget de cette convention d'un montant de 550 000€, fixe depuis 2021, sert à couvrir (montants de la convention 2025) :

- les frais de gestion administrative (23 000€ pour l'ENVT) ;
- les frais de l'enseignant tuteur : 1150€ par stagiaire versés à l'ENV d'origine du stagiaire ;
- les bourses aux étudiants : 500€ pour les frais de déplacement si le stage se déroule à plus de 200 km de l'ENV et 500€ de plus si aucun logement n'est fourni ;
- les indemnités des structures vétérinaires labellisées accueillant les stagiaires : 2850€ par stagiaire. De 2016 à 2020 cette indemnité était plafonnée à 6500€, puis est passée à 2850€ depuis 2022. Cette baisse étant due à l'augmentation du nombre d'étudiants stagiaires alors que l'enveloppe budgétaire du ministère est restée plafonnée à partir de 2021.

La labellisation des vétérinaire tuteurs et de leurs structures d'accueil des stagiaires passe par le dépôt d'un dossier (cf. annexe 12) décrivant l'entreprise et l'activité vétérinaire. Le dossier est examiné par le comité de pilotage qui délivre le label pour une année. L'entreprise vétérinaire doit redéposer chaque année un dossier actualisé (plus léger) s'il souhaite de nouveau accueillir un stagiaire. Le dossier permet de décrire l'entreprise vétérinaire en indiquant, entre autres, le nombre de praticiens associés ou salariés tournés vers la pratique rurale, l'activité de l'entreprise (nombre d'animaux suivis par espèce et type d'actes), l'engagement de l'entreprise au-delà du seul vétérinaire tuteur, la description de la zone géographique...

Pour être labellisée, l'entreprise doit apporter la preuve d'un certain volume d'activité en médecine rurale, ce qui permettra au stagiaire d'acquérir une autonomie pour un certain nombre d'actes jugés indispensables. Ainsi, les petites structures, ou celles ayant une activité mixte non majoritaire en rurale, ne sont pas retenues. Au fil du temps, les règles ont évolué à la marge vers une plus grande

⁵ Note de service DGER/SDES/2017-785 du 02/10/2017 : sur les principes de mise en œuvre, rappel du cadre réglementaire et accompagnement financier du tutorat vétérinaire rural dans les écoles nationales vétérinaires (mise à jour

⁶ Le comité de pilotage comprend les référents STER des quatre ENV, le CNOV, le syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), la SNGTV, l'AVEF, et l'AFVAC.

flexibilité, notamment pour une pratique en médecine équine et l'acceptation de l'association de deux entreprises vétérinaires pour un même stagiaire.

Pendant leur stage, les étudiants vétérinaires répondent au statut de stagiaire tel que défini par les articles L.124-1 à L.124-20 et D.124-1 à R.124-13 du code de l'éducation. À ce titre, en application de l'article L.124-6 de ce code, l'étudiant reçoit de la part de l'entreprise vétérinaire une gratification d'un montant de 4,35€ de l'heure (soit environ 610€ par mois).

1.2.2. Un aboutissement avec l'inscription dans le CRPM

L'enseignement dans les écoles vétérinaires est régi par la section 3 du chapitre II du titre I du livre VIII du CRPM :

- l'Art. R. 812-50 stipule que *l'enseignement supérieur vétérinaire a pour objet de permettre l'acquisition de compétences nécessaires aux vétérinaires pour : ...*

7 - favoriser l'insertion professionnelle des élèves et leur progression professionnelle ;

8 - exercer en faisant preuve d'indépendance professionnelle et dans le respect du code de déontologie vétérinaire...

- l'Art. R.812-51 dispose que :

« Les études vétérinaires comportent une formation théorique, pratique et clinique permettant aux étudiants d'acquérir l'ensemble des compétences définies par le référentiel professionnel vétérinaire fixé par AM du ministère chargé de l'agriculture⁷

Les études vétérinaires comprennent des périodes de stage ainsi que la participation effective des élèves à l'activité hospitalière de l'école vétérinaire... »

- enfin, selon l'art R.851-55 :

*« II. - Les stages représentent **quatorze à trente-six semaines** entre le semestre un et le semestre douze inclus. »*

NB : On notera que la durée fixée à 18 semaines pour le STER représente une part très importante de ce nombre réglementaire de semaines alloué aux stages, limitant par ailleurs la possibilité de stages longs pour les étudiants vétérinaires (à la différence des cursus vétérinaires de nombreux pays européens et des masters 2 sous l'égide des universités. Afin de favoriser le dispositif STER, les écoles souhaitent que la 6^{ème} année d'approfondissement, non prise en compte par les indicateurs A3EV⁸, soit exclue de cet encadrement de la durée des stages.

La loi 2025-268 du 24 mars 2025 a permis d'inscrire de manière durable le dispositif dans le cursus vétérinaire avec l'introduction de l'article L.815-5 qui mentionne :

*« Au cours de la dernière année des études vétérinaires, les écoles vétérinaires organisent **une offre de stages comprenant des mises en situation professionnelle de soins aux animaux d'élevage, sous un régime d'autonomie supervisée** et sous l'autorité médicale d'un vétérinaire ou d'une société d'exercice vétérinaire inscrits au tableau de l'ordre des vétérinaires et labellisés par*

⁷ Arrêté ministériel du 3 décembre 2020 relatif aux études vétérinaires

⁸ La reconnaissance de l'équivalence des diplômes des établissements européens d'enseignement vétérinaire repose sur la conformité à un référentiel porté par l'association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (A3EV), d'accréditation des établissements d'enseignement vétérinaire en Europe qui réunit la grande majorité des établissements volontaires et qui a pour rôle d'évaluer, de promouvoir et de développer la qualité et le niveau des écoles ainsi que les enseignements dispensés au sein des États membres de l'Union européenne.

une commission associant l'État et, notamment, des représentants de l'ordre, de la profession et des écoles vétérinaires.

Les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent être associés à l'élaboration de l'offre de stages pour les étudiants se destinant à la profession de vétérinaire et à leur financement dans le cadre des aides mentionnées à l'article L. 1511-9 du code général des collectivités territoriales.

Les conditions d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire. »

Cette modalité de formation clinique en année terminale d'études est en cohérence avec les compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis à l'issue des études vétérinaires définis dans le référentiel d'activité professionnelle et de compétences (version décembre 2017, voir annexe 13), qui reprend les 36 compétences clés listées par la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences minimales de formation pour la profession de vétérinaire.

En effet, la formation clinique est effectuée, pour une part, par la participation effective des élèves à l'activité du centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) des écoles nationales vétérinaires ou du centre hospitalier de l'école vétérinaire (CHEV) pour l'école vétérinaire privée sous contrat, équipement rendu obligatoire respectivement par le 18^{ème} alinéa de l'article L. 812-1 ou le point 6° de l'article R.813-70-2 du CRPM.

Les rotations cliniques extramurales et les cliniques ambulatoires ou « *extra-mural clinical rotations and ambulatory clinics* » selon l'appellation figurant dans les "Standard Operating Procedure" (SOP) de l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire de même que les stages, dont les stages tutorés, y contribuent significativement.

La directive 2005/36/CE a été récemment actualisée par la directive déléguée UE-2025/1223 avec, pour ce qui concerne les animaux de production, de nouvelles exigences dans les domaines de la biosécurité et l'hygiène en élevage, le bien-être animal dans les productions animales (en sus de l'éthologie et de la protection animale), et la gestion d'entreprise vétérinaire (avec des compétences plus transversales de management, d'économie de la santé animale et de travail en équipe).

L'article L.241-6 du CRPM permet l'exercice vétérinaire, à titre dérogatoire, aux élèves des ENV titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires en qualité d'assistants vétérinaires (c'est-à-dire qu'ils peuvent intervenir à titre médical ou chirurgical, en dehors de la présence, mais sous l'autorité d'un vétérinaire) dans un cadre extérieur à la scolarité. Les stagiaires tutorés sont soumis à l'article L. 243-3 du CRPM, qui stipule que les étudiants des ENV peuvent effectuer des actes médicaux ou chirurgicaux sur des animaux dans le cadre de l'enseignement dispensé par ces écoles. Les stages tutorés font partie intégrante de l'enseignement dispensé par les ENV. Ces étudiants exercent ainsi sous la responsabilité de l'école vétérinaire.

1.3. Des modalités d'organisation différentes selon les écoles

1.3.1. Une approche différente selon les écoles de l'enseignement « animaux de production » en A6

Selon l'article D.812-64 I du CRPM⁹, « le conseil d'administration de chaque école nationale vétérinaire définit le référentiel de formation et le règlement des études après les avoir soumis pour avis au conseil des directeurs des écoles nationales vétérinaires ... ».

L'année d'approfondissement ou A6, selon l'article R.851-55 du CRPM¹⁰, peut concerner, parmi les domaines professionnels ciblés, les activités dans le secteur des animaux de production. La formation dispensée vise à préparer à l'insertion dans ces activités professionnelles en relation avec la santé animale et l'élevage, mais l'offre diffère selon les écoles et on constate qu'il existe peu d'échanges sur ces modalités en dehors des comités de pilotage du dispositif des STER.

Les points principaux sont présentés ci-après sous forme de tableaux :

Ainsi, à VetAgro Sup, l'année d'approfondissement se décompose en deux parties :

- 26 semaines consacrées à la rédaction de la thèse au cours desquelles l'étudiant organise son temps de travail comme il le souhaite ;
- 26 semaines d'enseignement encadré par l'ENV où les étudiants peuvent choisir entre trois options :
 - o Animaux de production dite « pure » (AP Pure) ;
 - o Animaux de production dite « mixte » (AP mixte) ;
 - o Animaux de production en stage tutoré dite (STER).

Déroulé	AP pure	AP mixte	STER
Stages	15 semaines minimum dans 3 structures différentes	10 semaines au moins en AP dans 2 structures différentes	18 semaines dans 1 structure
Hôpitaux école	2 semaines		
Enseignement	2 semaines médecine des troupeaux	12,5 semaines pour la formation en canine, équine ou master MAE MC ESV* ou autres masters co-habilités	1 semaine de présentation de cas (participation des tuteurs) et 1 semaine de soutenance de cas par les étudiants
Modules optionnels d'1 semaine proposés par le département Élevage et Santé Publique Vétérinaire	4+1	2	à choisir / agenda du stage et présentation des cas

⁹ Décret N° 2020-1520 du 3 décembre 2020 relatif à l'enseignement vétérinaire article 2

¹⁰, 3° Les semestres onze et douze constituent l'année d'approfondissement qui inclut la préparation de la thèse du diplôme d'État de docteur vétérinaire. Les domaines professionnels des enseignements d'approfondissement sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

À ONIRIS, cette 6^{ème} année (VET6) est structurée de façon à permettre aux étudiants de suivre, selon leur projet personnel, un parcours aux objectifs communs en direction de l'une ou de plusieurs des espèces de production : bovins, petits ruminants, volailles, lapins, porcs, ou aquaculture.

La formation, sur 42 semaines hors vacances scolaires, comprend plusieurs séquences dont l'importance varie selon l'orientation dominante que l'étudiant souhaite prendre :

- Animaux d'élevage ;
- STER bovine & équine ;
- STER bovine.

Des enseignements optionnels (de 0 à 8 selon l'option choisie) permettent également de personnaliser l'année.

Le tableau ci-après résume les particularités de ces 3 options :

Déroulé	VET6 Animaux d'élevage	VET6 STER Bovine	VET6 STER Bovine Équine
Enseignement Médecine individuelle et reproduction	2 semaines à date fixe	2 semaines à date fixe	2 semaines à date fixe
Stage au CISCO Oniris			2 semaines
Formation à l'audit en élevage bovin	2 semaines à date fixe	2 semaines à date fixe	
Conférences (conduite à tenir et environnement professionnel)	4 semaines à date fixe dédiées aux animaux d'élevage	4 semaines à date fixe dédiées aux animaux d'élevage	6 semaines à date fixe (dont 4 minimales dédiées à l'Équine + 2 semaines à l'Équine ou aux Animaux d'élevage selon le planning)
Stages en milieu professionnel	14 semaines minimum	18 semaines minimum	21 semaines minimum
Thèse vétérinaire	10 semaines minimum	10 semaines minimum	11 semaines minimum
Enseignements optionnels	8 semaines	4 semaines	

À l'ENVT, l'approfondissement animaux de production concerne environ 1/3 des promotions. Cela est certainement en lien avec l'objectif spécifique de promotion de l'activité en clientèle rurale poursuivi au travers de la politique des stages dès l'entrée avec :

- dès l'A2 un stage obligatoire de 3 semaines en clientèle rurale auquel s'ajoute 1 semaine en élevage ;
- un stage obligatoire en A5 de 3-4 semaines en clinique AP et 1 semaine en abattoir avec un vétérinaire officiel.

Ces stages font l'objet de rapports rédigés par les étudiants, de soutenances et les crédits ECTS ne sont attribués que si les stages sont validés. L'année d'approfondissement en animaux de production peut être orientée sur la médecine des populations ou la médecine dite « hospitalière ». Pour cette dernière les étudiants peuvent choisir entre deux modalités :

- approfondissement clinique à l'ENVT avec 4 mois à l'école et 2 mois de stage (maximum 2 lieux différents) ;
- approfondissement en stage tutoré sur 18 semaines (environ ¼ des promotions).

Le tableau ci-après résume l'organisation de cette année A6 pour les étudiants de l'ENVT

Déroulé	Médecine des populations	Médecine hospitalière ENVT	Stage Tutoré
Enseignement théorique = Santé et productions animales des ruminants	2 semaines en début de semestre	2 semaines en début de semestre	2 semaines en début de semestre
Enseignement pratique	2 semaines après enseignement théorique		
Stage obligatoire « long » en clinique	4 mois à l'école	4 mois à l'école	4,5 mois en DPE* (18 semaines = période choisie avec tuteur)
Stages obligatoires courts en clinique		2 mois dans 2 structures max	1 mois à l'école
Enseignement spécifique médecine des populations	1 mois	Participation possible sur « optionnels »	Participation possible sur « optionnels »
Optionnels	2 X 1 mois = stages externes divers, enseignements optionnels y compris AC	2 X 1 mois = stages externes divers, enseignements optionnels y compris AC	2 X 1 mois = stages externes divers, enseignements optionnels y compris AC
Préparation Thèse	4 mois	4 mois	4 mois

À l'ENVA, le cursus de formation vétérinaire comprend :

- un stage obligatoire en A2 avec 3 semaines en exploitation laitière et 1 semaine en clientèle rurale (de préférence celle qui suit l'exploitation) ;
- un stage obligatoire en A5 de 4 semaines en clientèle avec activité rurale.

L'A6 commence pour tous les étudiants ayant choisi « animaux de production » par un tronc commun de 7 semaines qui poursuit l'objectif de revoir les fondamentaux par groupe de pathologies et d'explorer des thématiques non abordées précédemment (par exemple la filière caprine ...) Les étudiants peuvent choisir entre A6 AP avec stage tutoré ou A6 AP sans stage tutoré. Le tableau ci-après résume le déroulé pour ces deux options :

Déroulé	AP avec STER	AP sans STER
Enseignement théorique de rappels dit « tronc commun »	7 semaines en début de semestre	7 semaines en début de semestre
Enseignement pratique = Parcours bovin		3-4 semaines
Stage en clinique AP école	3 semaines avec adaptation selon apports STER	3 semaines
Stages en milieu professionnel	18 semaines dans 1 structure	16 semaines 2 structures mini
Thèse	25 semaines	26 semaines

1.3.2. Information des étudiants et identification des structures d'accueil

À VetAgro Sup, la présentation du système des STER est effectuée dès la fin de l'A4-début de l'A5 puis à nouveau en milieu de A5 (janvier-février). Cela permet aux étudiants de réfléchir et de remplir l'obligation de stage probatoire d'un minimum de 15 jours dans la structure pressentie avant la fin du 1^{er} semestre d'A5, afin de s'assurer de l'adéquation et de la bonne entente entre le tuteur et la structure d'accueil.

Soit les étudiants connaissent déjà une structure qu'ils ont repérée lors des années précédentes (à l'occasion d'un stage court par exemple, cas pour environ 1/3 des étudiants); soit ils n'ont pas identifié une structure et l'enseignant responsable des STER propose quelques cliniques vétérinaires choisies dans la liste des entreprises vétérinaires labellisées répondant aux critères de préférence de l'étudiant (type d'activité, localisation géographique, conditions d'accueil, profil de l'étudiant...). Le choix du tuteur vétérinaire est en effet primordial.

L'échange de l'information se réalise beaucoup par le bouche-à-oreille entre les étudiants qui peuvent également prospecter sur les sites internet des cliniques.

L'enseignant responsable des stages tutorés s'entretient avec chaque stagiaire avant la validation du stage pour analyser ses motivations et le choix du tuteur vétérinaire. Un dossier doit être déposé par le stagiaire vers le mois de février de l'année de A5.

Si la clinique vétérinaire proposée par le stagiaire n'est pas déjà labellisée, celle-ci doit effectuer une demande d'agrément en amont afin qu'elle soit validée par le comité de pilotage. En cas de refus, certains stagiaires se sont retrouvés sans tuteur vétérinaire et ont dû se réorienter vers une A6 AP pure ou mixte.

À ONIRIS, la sensibilisation des étudiants au dispositif STER est réalisée dès l'A2 entre fin septembre et début octobre, avec une réunion à laquelle les promotions A3 à A5 sont invitées. Les étudiants intéressés s'inscrivent et déclarent s'ils ont déjà une clinique en vue. Le suivi et la mise à jour de cette liste d'étudiants sont assurés par la responsable des stages tutorés qui vérifie également que les structures d'accueil sont agréées en temps et en heure. Le stage probatoire n'est pas une obligation surtout pour les étudiants qui se décident tardivement, mais un contact formel

entre le tuteur et la structure d'accueil est toujours organisé (sur un week-end ou sur dispense de présence en clinique école).

Fin février, la liste des tuteurs agréés est extraite de la base et mise à disposition des étudiants.

Il n'y a pas d'entretien de motivation spécifique, sinon des échanges bilatéraux avec les enseignants tuteurs ou enseignants référents attribués pour la scolarité (environ 12 apprenants par enseignant). L'administration de l'école ne pratique aucune sélection parmi les étudiants candidats à un STER qui ne se voient jamais opposer un refus.

À l'ENVT, les contacts avec l'enseignant en charge du dispositif sont pris à l'initiative des étudiants dès la fin de l'A3, début de l'A4, voire avant, puisque des étudiants choisissent l'ENVT pour sa réputation en enseignement de la clinique des animaux de production. La présentation officielle se fait en A5, en début d'année scolaire pour préparer le stage de 2 semaines, préalable à tout stage tuteuré, elle est réitérée, en A5, en début d'année civile lors de l'ouverture de la période des choix pour les étudiants (date limite de dépôt des dossiers fin mars).

Le choix des structures d'accueil est fait par les étudiants neuf fois sur dix à partir des informations recueillies auprès d'autres étudiants ou sur les réseaux sociaux ou sur la base de données disponibles, il est accompagné dans seulement 1 cas sur 10 lorsque l'étudiant demande de l'aide. La zone géographique est souvent le facteur déterminant.

Tous les candidats à un stage tuteuré sont acceptés, aucune sélection n'est effectuée.

À l'ENVA la présentation du dispositif est réalisée dès le début de l'A5, mais souvent des contacts informels ont été pris avant avec l'enseignant référent (responsable des STER). La présentation précoce permet aux étudiants d'identifier leur structure d'accueil et de faire leur stage « probatoire », obligatoire, de deux semaines, avec un objectif que tous les stages STER soient déterminés à la rentrée d'A6. Cela permet à certains étudiants qui se décident tardivement de réaliser le stage probatoire pendant l'été entre A5 et A6.

Aucune sélection n'est effectuée parmi les étudiants candidats qui rencontrent tous l'enseignant référent à un moment ou un autre. Les étudiants trouvent leur structure d'accueil sur le site intranet de l'ENVA qui propose la liste actualisée des structures agréées. Parfois ils incitent une structure à demander son agrément et accompagnent sa démarche.

1.3.3. Déroulé et encadrement pédagogique en cours de stage

Un enseignant tuteur est attribué à chaque stagiaire. Le rôle de cet enseignant est d'assurer le lien avec le tuteur vétérinaire et le stagiaire pour s'assurer du bon déroulement du stage. Il est en effet prévu des échanges réguliers entre les tuteurs vétérinaires et le tuteur enseignant, au minimum par visioconférence. Un budget est également prévu pour financer les déplacements du tuteur enseignant sur le lieu de stage. Cependant, le manque de temps, la distance géographique (les lieux de stage étant répartis dans toute la France) et l'augmentation du nombre de STER au fil des ans rendent cette visite peu fréquente, voire absente.

À VetAgro Sup, par exemple, seules les structures nouvellement agréées, qui reçoivent un stagiaire pour la première fois, font l'objet de telles visites, grâce à l'affectation à temps partiel d'une personne qui seconde le responsable des STER.

Le choix a été fait d'un nombre restreint d'enseignants tuteurs, tous en charge d'enseignements autour des animaux de production. Chaque enseignant supervise entre 12 et 20 stagiaires par an au maximum, ce qui représente une charge conséquente de travail. De fait, c'est le binôme en

charge des STER, très investi, qui assure l'interface en réunissant les tuteurs vétérinaires deux fois par an :

- une 1^{ère} fois en visioconférence avant le début des stages afin de leur présenter les objectifs pédagogiques du stage tutoré, rappeler les étapes du déroulement du stage et surtout répondre à toutes les questions pratiques que se posent les tuteurs vétérinaires, notamment sur les horaires des stages, la participation aux nuits de garde, les congés, l'indemnisation du stagiaire etc. ;
- une seconde fois en présentiel sur VetAgro Sup au mois de décembre.

Le stagiaire doit envoyer un mail chaque semaine à son enseignant tuteur pour rendre compte de ses activités et d'éventuelles difficultés qui déclencherait un entretien plus approfondi.

À ONIRIS, la responsable des STER sollicite de nombreux enseignants, quel que soit leur domaine, pour encadrer les étudiants. Ainsi, 16 ou 17 tuteurs enseignants se partagent les étudiants en STER, 3 par enseignant, chaque année, mais beaucoup d'entre eux n'en ont qu'un. Ce sont les enseignants qui assurent les rendez-vous avec les étudiants, en général 3 en début, puis toutes les 6 à 7 semaines, en visioconférence surtout, avec tuteurs et tutorés.

Une réunion collective des tuteurs est organisée en visioconférence sur 3 créneaux différents pour assurer un maximum de participation et les questions pratiques sont traitées.

Les tutorés sont également réunis en aout. Les mails hebdomadaires ne sont pas exigés, car considérés comme inutiles. Si des difficultés surviennent, l'entretien de 6 à 7 semaines servira à les mettre en évidence.

À l'ENVT, tous les enseignants de pathologie du bétail sont impliqués comme enseignants référents (environ 3 étudiants suivis par enseignant par an), le responsable des STER s'attribuant tous les étudiants restants. Un contact par semaine avec l'enseignant référent, par mail ou téléphone, est exigé de chacun des étudiants avec participation (plutôt en visioconférence) une fois sur deux du tuteur.

À l'ENVA, le dispositif repose sur un enseignant référent, membre pour l'ENVA du comité national de pilotage. Celui-ci avait l'habitude de visiter toutes les structures d'accueil quand le nombre d'étudiants en STER était faible, mais se résout dorénavant à la réunion en distanciel. Il organise avant le début de l'A6 une rencontre avec chaque tuteur pour examiner la liste des actes et compétences à acquérir (carnet de compétences réglementaires « élargi »), identifier les actes auxquels il sera difficile d'exposer l'étudiant pendant le STER et insister sur le rôle essentiel d'encadrement du tuteur.

Par la suite et pendant les périodes de présence de l'étudiant dans sa structure d'accueil, un message est envoyé aux tuteurs toutes les deux semaines, pour faire le point sur les progrès réalisés par l'étudiant dans son acquisition d'autonomie et de confiance sur des actes et des cas de complexité croissante.

1.3.4. Validation du stage tutoré et de l'année d'approfondissement

À l'issue du stage, chaque partie remplit un bilan du stage, une évaluation simplifiée via une plateforme en ligne commune aux quatre ENV et aux professionnels vétérinaires : STAGEVET. Les points forts et les points faibles sont ainsi remontés.

À VetAgro Sup aucun rapport de stage n'est attendu, mais le stagiaire doit présenter un cas clinique devant les enseignants et les autres tutorés.

De plus, une évaluation du stagiaire est réalisée lors d'un oral (un peu sous la forme d'un entretien d'embauche) au cours duquel le stagiaire présente son stage en 10 minutes devant l'enseignant et le vétérinaire tuteur, avant de répondre à des questions sur des aspects pratiques (savoir-faire) mais aussi quant aux relations humaines (intégration, management... : savoir-être).

Le stagiaire doit remplir, selon le référentiel européen, un passeport de compétences listant les actes techniques qu'il doit valider durant son stage, cependant, le responsable des STER n'effectue aucune vérification sur ce point.

À ONIRIS les principes d'évaluation sont les mêmes avec la présentation de 2 cas cliniques (médecine individuelle et médecine collective) en fin d'année (groupes constitués de 4 étudiants, 4 tuteurs, 4 tuteurs enseignants) qui sont notés (1 seul cas présenté à l'oral) en juin en présentiel si possible (cette année sur 27 tuteurs 15 présents).

À l'ENVT la soutenance de 2 cas cliniques (1 collectif et 1 individuel) est réalisée devant le tuteur et l'enseignant référent. Le passeport est transmis à l'enseignant référent avec le formulaire d'évaluation pour validation du stage.

À l'ENVA, une grande importance est accordée à la manière de compléter le carnet de compétences « élargi » dont la fiabilité est attestée par le tuteur, occasion pour lui d'interagir objectivement et positivement avec l'étudiant. Il est également demandé aux étudiants de tenir un carnet des cas cliniques, mémoire de ce qu'ils rencontrent et élément d'analyse comparative intéressant pour la suite.

Pour l'évaluation et la validation de leur année d'études en STER, en sus des documents exigés par la réglementation (évaluations croisées), les étudiants doivent rédiger un rapport de stage avec deux cas cliniques, dont un en médecine des populations. La soutenance finale, en présence du tuteur dans la mesure du possible, porte sur un des cas cliniques, de préférence celui de médecine des populations.

1.3.5. Bilan de huit années de fonctionnement

Au bilan, après huit années de fonctionnement, le dispositif des STER est maintenant installé dans les quatre ENV, les modalités de fonctionnement stabilisées avec un succès croissant auprès des étudiants. Ses points forts se situent au niveau de l'accompagnement, de l'acquisition progressive de l'autonomie professionnelle, dans le cadre d'une relation privilégiée et bienveillante avec le vétérinaire tuteur quand le binôme tuteur-tutoré fonctionne, ce qui est la grande majorité des cas. Ses limites pourraient justement se situer au niveau des compétences du tuteur, professionnel pas nécessairement compétent pour transmettre des connaissances et des compétences, et la bonne articulation entre encadrement académique par l'école, encadrement professionnel par le tuteur et l'étudiant. L'analyse des données récoltées via les entretiens ou les questionnaires en ligne, présentée ultérieurement dans le rapport, éclairera sur ces points.

La déclinaison du dispositif est variable selon les ENV, car construite à partir d'une organisation des stages tout au long du cursus qui diffère selon les établissements, les possibilités d'options, d'individualisation plus ou moins nombreuses. La manière d'encadrer le dispositif autour de l'enseignant responsable des STER, le suivi académique des étudiants pendant leur stage, les interactions avec les vétérinaires tuteurs et les modalités de validation de l'année scolaire sont

également variables, selon l'importance accordée à tel ou tel aspect du cadre défini jusqu'à présent par la note de service spécifique¹¹.

Ainsi, au regard des pratiques en cours, les principales divergences avec la note de service concernent principalement :

- La formalisation du programme pédagogique ;
- La fréquence et la nature des échanges entre l'enseignant tuteur et le vétérinaire tuteur : il y a désormais très peu de visites sur place de la part des enseignants tuteurs et les échanges sont parfois limités ;
- La formalisation des évaluations dans la mesure où la note de service prévoit la rédaction de 5 grilles d'évaluation pour chaque stage.

2. UN DISPOSITIF TRES APPRECIÉ DES APPRENANTS ET DES TUTEURS : RETOUR D'EXPERIENCE QUANTITATIF ET QUALITATIF

2.1. Méthodologie : des interviews et des questionnaires en ligne

Afin de recueillir les avis tant de la part des tuteurs que de la part des tutorés deux méthodes ont été utilisées. D'une part, des interviews ont été réalisés auprès d'un échantillon de vétérinaires ayant joué le rôle de tuteurs et auprès d'étudiants vétérinaires des quatre écoles en dernière année (A6) de spécialisation en animaux de production (cf. annexe 2 sur la liste des personnes rencontrées). D'autre part, des questionnaires en ligne ont été diffusés à partir du 25 août jusqu'au 30 septembre 2025 pour le questionnaire relatif aux tuteurs et jusqu'au 15 octobre pour les jeunes vétérinaires sortis depuis 2017.

Afin d'identifier les populations cibles, nous avons demandé à l'ENVT de nous fournir le listing des vétérinaires tuteurs et de l'ensemble des étudiants ayant suivi une spécialisation A6 en animaux de production depuis l'année scolaire 2016-2017. Le CNOV, quant à lui, nous a donné, quand il en disposait, les informations descriptives du lieu d'exercice de ces personnes, leur domicile professionnel d'activité, leur type d'activité, leur statut (exercice libéral, salarié ou autre) ...

Les questionnaires en ligne (cf. annexes 6 et 8) ont été diffusés largement à l'ensemble des vétérinaires praticiens avec un relai via le syndicat des vétérinaires libéraux (SNVEL), la société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV), les écoles nationales vétérinaires et les réseaux sociaux des étudiants/jeunes vétérinaires.

Ainsi, 218 réponses de la part de tuteurs (sur 255 structures d'accueil) ont été reçues et 299 (sur 1554) de la part de jeunes vétérinaires sortis depuis 2017.

2.1.1. Retour de la part des tuteurs

2.1.1.1. Description de la population interrogée

La base nationale des tuteurs ayant été labellisés pour recevoir un stagiaire tutoré comporte 326 vétérinaires travaillant dans 255 établissements de soins vétérinaires (ou cliniques), plusieurs vétérinaires au sein d'une même clinique ayant pu faire l'objet d'une validation comme tuteur. La

¹¹ Note de service DGER/SDES/2017-785 du 02/10/2017

consigne donnée lors de l'envoi du questionnaire était de ne faire qu'une seule réponse par structure d'accueil labellisée quand plusieurs vétérinaires étaient tuteurs.

Sur les 218 réponses reçues, 152 étaient complètes et constituent la base de l'analyse statistique des réponses. L'analyse, réponse par réponse, est détaillée à l'annexe 7. Au vu du nombre de réponses reçues et analysées (218 sur 255), on peut estimer que les résultats sont représentatifs.

Les répondants sont issus principalement de façon équilibrée des quatre ENV, 18% ont été formés à l'étranger (en Belgique pour la majorité).

Sans surprise, les lieux de stage sont des cliniques de taille moyenne (50% ont entre 3 et 5 ETP vétérinaires et 90% moins de 10 – cf. fig. 3), travaillant majoritairement en activité rurale (cf. fig. 6) et il s'agit de structures soignant principalement des bovins allaitants ou des bovins laitiers (cf. fig. 5) ce qui correspond aux critères de sélection des lieux de stage.

Les principales motivations des tuteurs à avoir choisi une activité rurale (cf. fig. 4) sont :

- les interactions avec le milieu rural : relations avec les éleveurs, la volonté de vivre à la campagne, déplacements à l'extérieur ;
- les intérêts spécifiques pour les animaux de production (diversité des cas cliniques).

2.1.1.2. Procédure et gestion du tutorat

La plupart estiment la procédure de validation des structures normale bien que contraignante, seul 1% la trouvent inutile (cf. fig. 8). Par contre, un certain nombre regrettent sa lourdeur et sa complexité, surtout lorsqu'ils ont déjà été validés une année précédente.

Presque la moitié découvre le principe du stage tutoré par les étudiants vétérinaires, et pour les autres, principalement par la communication du CNOV ou des organisations professionnelles (cf. fig.6).

84% estiment l'indemnisation financière satisfaisante à moyennement satisfaisante (cf. fig.9) ce qui confirme l'idée que ce n'est pas la source de leur motivation. D'ailleurs, en 2020, lorsque l'indemnisation des tuteurs, jusqu'alors de 6500€ par stagiaire, a diminué de moitié, puis a été ramené à 2850 € suite au plafonnement à 550 000€ de l'enveloppe budgétaire allouée par la DGAL, on n'a pas constaté de diminution du nombre de dossiers de demandes pour devenir tuteur. La motivation des tuteurs à recevoir un stagiaire reste la même, voire augmente pour 31% d'entre eux (cf. fig. 16) et pour près de 56% d'entre eux, l'expérience a été renouvelée plus de 5 fois en accueillant presque chaque année un tutoré (cf. fig. 18 et 19). Les principales motivations sont essentiellement la volonté de transmettre la passion de leur métier, de présenter la réalité du travail en clientèle rurale, mais d'avoir également une opportunité de recrutement, le stage tutoré pouvant servir de période d'essai (cf. tableau 6). Depuis longtemps, par tradition, avant même l'existence du dispositif STER, les vétérinaires ruraux ont l'habitude d'accueillir des jeunes diplômés travaillant comme aide pour leur transmettre leur savoir et leur « apprendre le métier » sur le terrain.

Les relations avec les enseignants des ENV sont jugées utiles, mais perfectibles et à un rythme satisfaisant (cf. fig. 10 et 11). Comme vu précédemment, l'organisation selon les ENV peut être différente et certains tuteurs déplorent la faible fréquence, voire l'absence de contacts et sont demandeur d'un cadre de référence plus précis, bien que celui-ci soit défini dans la note de service. Les bilans et points réguliers sont appréciés lorsqu'ils existent (cf. tableau 3).

Cette volonté d'accompagnement et de professionnalisation du rôle de tuteur se traduit également par le souhait pour 64% des tuteurs de recevoir une formation en tant que tuteur, de 1 jour voir 2 à 3 jours pour 19.5% des tuteurs (cf. fig. 12 et 13). Selon eux, si la formation dure plusieurs jours, elle devrait alors être indemnisée (cf. tableau 5).

2.1.1.3. Relations avec les tutorés

Dans la grande majorité des cas, la rencontre avec le tutoré s'effectue suite à un stage effectué dans la structure au cours des études pendant lequel une bonne relation réciproque s'est établie (cf. fig.20) ou lors du stage de pré tutorat obligatoire, dans 31% des cas.

Selon l'analyse des tuteurs, ce que peut apporter un tuteur à un tutoré répond aux motivations des tutorés à choisir cette option, à savoir : principalement la volonté d'acquérir une autonomie des gestes techniques et de la gestion des cas cliniques, une confiance en soi et se confronter au monde professionnel en échangeant avec des vétérinaires expérimentés (cf. fig. 15).

Par contre, selon eux, la rémunération du stage, la possibilité d'embauche ou encore l'aspect gestion et management d'une clinique ne sont pas des raisons de choix d'un stage tutoré.

Dans une grande partie des cas (43% en moyenne), un emploi est proposé à l'issue du stage qui est accepté en moyenne dans 64.4% des cas, ce qui démontre les bonnes relations qui peuvent s'établir entre tuteurs et tutorés. (cf. fig. 23).

2.1.1.4. En conclusion, un retour très positif, mais des pistes d'améliorations

Même si les tuteurs jugent que l'accueil d'un stagiaire tutoré demande un investissement important en temps et constitue une charge pour la structure, ils estiment également que cela est nécessaire à la transmission intergénérationnelle et que cela les motive (cf. fig. 21). 94% considèrent l'expérience satisfaisante et le taux de reconduction est la preuve de leur satisfaction dans le système, d'autant que cela leur permet de trouver des vétérinaires à employer qu'ils auront pu former.

Les interviews conduits ont confirmé les résultats du questionnaire ainsi que les pistes d'améliorations à étudier quant à la formation des tuteurs, aux relations avec les enseignants pendant la période de stage et quant à une simplification administrative de la procédure de validation des lieux de stage et tuteurs.

2.1.2. L'avis des tutorés

Le questionnaire était à destination de l'ensemble des étudiants ayant choisi un approfondissement en animaux de production depuis la promotion 2016-2017. Cela représente 1554 étudiants parmi lesquels 590 ont opté pour un stage tutoré en A6.

Avertissement : Seuls 299 vétérinaires ont répondu à au moins une partie du questionnaire malgré les diverses relances effectuées, notamment via les réseaux sociaux. Parmi ceux-ci, au moins 57 d'entre eux (sur 245 réponses) sont sortis en 2025 et 70% sont sortis depuis 2022, soit il y a moins de 3 ans. Cela représente donc 22.5% des vétérinaires sortis depuis 2022. Par ailleurs, parmi les répondants, 70% ont choisi l'option stage tutoré alors qu'ils ne représentent en fait que 37% de la population totale des vétérinaires ayant choisi une spécialisation « animaux de production ».

Aussi, les réponses et analyses à ce questionnaire ne donnent qu'une image d'une certaine population ayant en majorité réalisé récemment un stage tutoré. Il convient donc d'être prudent quant à une généralisation et une extrapolation des réponses, bien que cela donne une idée générale.

2.1.2.1. Description de la population interrogée

Les répondants représentent les différentes écoles de manière globalement équilibrée (cf. fig. 25), avec un avantage pour ONIRIS, suivie par l'ENVV, VetAgro Sup et un peu moins l'ENVA (17%) mais cette dernière a toujours formé moins d'étudiants en A6 AP.

Ces étudiants déclarent pour la majorité d'entre eux être issus ou avoir été en contact avec le milieu rural, même s'ils n'y ont pas fait de stage avant leur entrée en école (cf. fig. 26 et 27). La voie d'accès aux écoles vétérinaires reste très majoritairement la classe préparatoire BCPST (cf. fig. 29). Leur envie d'exercer la profession de vétérinaire relève principalement de la vocation et de l'intérêt pour les sciences du vivant (cf. fig. 28), l'orientation pour l'activité mixte à dominante rurale concernait la majorité à l'entrée à l'école, mais elle a pu évoluer au cours de leurs études (cf. fig. 30 et 31).

Les raisons principales évoquées à l'appui de ce choix (cf. fig.32) sont la vie à la campagne, les relations avec les éleveurs et le travail en extérieur. On note, parmi les verbatim (tableau 9), l'importance accordée à l'utilité, au rôle sociétal avec la volonté d'avoir une pratique « qui a du sens ».

La grande majorité des répondants (71% cf. fig. 34) a opté pour un stage tutoré. L'étude des données populationnelles (annexe 10) portant sur les étudiants ayant choisi l'option A6 AP entre 2016-2017 et 2023-2024 (1347) met en évidence un ratio inverse de 35% d'étudiants A6 AP ayant suivi un stage tutoré.

2.1.2.2. Les principales motivations à choisir un stage tutorés

L'examen des réponses (cf. fig. 36) montre que les étudiants étaient principalement préoccupés par le fait de gagner en autonomie en ce qui concerne les gestes techniques et la gestion des cas. Ils avaient également le souci d'accroître leur confiance en eux, se confronter au monde professionnel et connaître la réalité du terrain. Viennent ensuite l'intérêt pour une relation avec un vétérinaire expérimenté, les souhaits de pratiquer une activité mixte et de communiquer avec les éleveurs. D'ailleurs, les structures d'accueil sont d'abord choisies (cf. fig. 40) en fonction du type de production (bovins laitiers majoritaires cf. fig. 44) et de la part de la rurale (50 à 70% cf. fig. 46).

Lorsque l'on examine les motivations de ceux qui n'ont pas choisi le stage tutoré en A6 AP (cf. fig. 37) on retrouve plutôt la volonté de profiter de cette dernière année d'études pour explorer des pratiques, des filières, voire des zones géographiques différentes. Ces résultats sont cohérents avec les éléments recueillis auprès des étudiants rencontrés dans les différentes écoles lorsqu'ils nous ont exposé les raisons pour lesquelles ils avaient, ou non, opté pour une A6 AP tutorée.

Cependant, il est apparu également, à cette occasion, des différences entre les écoles, en fonction des modalités d'organisation de l'A6 AP et des options offertes. Par conséquent, étant donné que l'ENVA ne permet pas de personnaliser les programmes de la classe A6, l'option de tutorat A6 est considérée comme la seule manière de réaliser des stages en clientèle mixte et d'acquérir une certaine autonomie, y compris en pratique canine. Le centre hospitalier canin de l'école est perçu

comme très performant, recevant essentiellement des cas référés, ce qui ne reflète pas le quotidien de la majorité des cabinets vétérinaires.

2.1.2.3. Bénéfices tirés des STER

Le tuteur (ainsi que le lieu de stage hors tutorat) est généralement choisi en fonction d'une rencontre personnelle (par exemple, une connaissance antérieure ou un stage précédent) et des recommandations d'autres étudiants (comme le montrent les figures 38 et 39). Il est certainement un facteur clé de la réussite du stage.

Parmi les autres apports positifs du STER sont cités en priorité (cf.fig.51) :

- la confirmation du choix pour la pratique rurale ;
- l'accroissement de la confiance en soi ;
- le gain en autonomie en ce qui concerne les gestes techniques ;
- la vision concrète du métier.

On remarquera que les thèmes de « confirmation du choix pour la pratique rurale » et de « vision concrète du métier » sont aussi ceux mis en évidence par les étudiants qui n'ont pas opté pour le STER (voir figure 53). Par conséquent, le dispositif ne semble pas être plus efficace sur ces aspects.

2.1.2.4. Et après le stage ?

À l'issue du stage tutoré, 53% des étudiants déclarent s'être vus proposer un emploi (cf. fig. 53) et plus de la moitié l'ont accepté (64% cf. fig. 54), le refus étant majoritairement motivé par l'envie de travailler ailleurs (cf. fig. 56). On remarquera que, parmi ceux auxquels aucun emploi n'a été proposé, 32% seulement l'auraient souhaité (cf. fig. 55).

Si la majorité semble satisfaite de l'expérience de son premier emploi (cf. fig.57) elle ne travaille plus sur le lieu de son stage tutoré (cf. fig.58), mais exerce toujours avec une part de rurale (90% cf. fig. 60), principalement en clientèle mixte à dominante rurale (cf. fig. 61) en bovin laitier (cf. fig. 62). Le statut salarié est majoritaire (cf. fig. 64), ce qui est à mettre en relation avec la prédominance des promotions les plus récentes, le temps plein également (cf. fig. 65) dans des structures comprenant plutôt entre 6 et 9 vétérinaires (cf. fig. 67).

Les répondants pensent également en majorité exercer encore l'activité rurale dans 10 ans (cf. fig.68), même s'ils relèvent, parmi les contraintes de cette activité, en tout premier lieu, les gardes, puis les difficultés à concilier vie professionnelle avec loisirs et vie familiale (cf. fig. 69).

18 répondants font état de leur non-activité en rurale, soit d'emblée, soit après un an de pratique au moins (cf. fig. 70), les motifs invoqués sont d'abord les difficultés à concilier l'activité professionnelle avec la vie familiale, puis, à quasi-égalité, le mode de vie en milieu rural et la difficulté en lien avec les loisirs (cf. fig. 71).

2.1.2.5. Quelles pistes d'améliorations ?

Les entretiens conduits avec de jeunes vétérinaires ayant terminé leurs études récemment ou étudiants des quatre ENV (42 interviews cf. annexe 2) ont confirmé certaines données du questionnaire. Si tous notent l'investissement et les efforts réalisés par les enseignants en charge du dispositif pour le faire vivre, accepter des candidatures même tardives en adaptant la période

obligatoire de stage probatoire et les aider à trouver une structure d'accueil et un tuteur, certaines pistes d'amélioration sont proposées :

D'ordre technique :

Les jeunes vétérinaires regrettent en général que le dispositif ne leur ait pas été présenté plus tôt dans leur cursus, dès leur entrée en école. Ils déclarent manquer d'informations pratiques sur le fonctionnement des stages tutorés (conventions de stages, contrats avec la structure d'accueil...) et avoir parfois rencontré des difficultés pour trouver leur structure d'accueil dans un pas de temps court (accès tardif à une base de données « école » fiable des cliniques vétérinaires accueillant des stagiaires ou à la liste des cliniques vétérinaires agréées difficile à trouver sur le site du CNOV et manque d'informations descriptives précises de ces cliniques).

Dans les écoles ou des activités pédagogiques de type cours ou travaux pratiques sont maintenues au programme de l'A6 AP, les étudiants ont le sentiment de redondance avec les années antérieures et préféreraient des modalités de type « classe inversée » ou réalisées à partir de cas cliniques nouveaux.

D'ordre financier :

Bien que la perspective d'une rémunération pour un stage ne semble pas être un facteur déterminant pour les répondants au sondage, elle est ressortie comme un élément crucial lors des entretiens avec les étudiants dans les écoles. L'aide au logement et au déplacement fournie par le MAASA dans le cadre des STER (cf.1.2.1) ou les collectivités territoriales est considérée comme un aspect important. La mise à disposition d'un logement par la structure d'accueil est également un facteur de choix déterminant.

Les étudiants non STER nous ont également exposé les difficultés qu'ils rencontrent pour assumer financièrement plusieurs lieux de stage et la nécessité de payer deux loyers lorsque la structure d'accueil du stage ne les loge pas. Ils ne reçoivent pas souvent d'aides financières (cf. fig.50). Des programmes d'aides publiques locales constitueraient un appui apprécié.

2.1.3. L'avis des enseignants pilotant les stages

Les enseignants référents sont très impliqués dans l'animation, l'organisation, le suivi et la validation de l'année d'approfondissement avec le choix de l'option STER. Selon les écoles, ils réunissent autour d'eux un nombre plus ou moins grand d'enseignants, spécialisés en pathologie du bétail ou non. Ils sont unanimes pour louer les bienfaits du dispositif pour les étudiants en termes d'acquisition d'autonomie, de confiance en soi, de confortation de la vocation pour la rurale, rejoignant en cela les données collectées avec les questionnaires.

Une seule limite est évoquée : le STER dans une seule structure ne permet pas de bénéficier d'apports diversifiés à partir d'approches différentes. Le besoin essentiel des étudiants est celui de la formation professionnalisante à l'activité mixte avec canine qui représente la majorité des structures en zone rurale, en tenant compte de la nécessité, pour ces nouvelles générations, d'être accompagnés en vue de la sortie d'école, le STER en constitue la « première marche ».

Les enseignants s'interrogent cependant sur certains aspects du dispositif et les pistes de réflexion qu'ils nous proposent sont intéressantes à étudier.

D'un point de vue technique :

Par essence, le stage tutoré étant partie intégrante du cursus d'enseignement vétérinaire en termes d'acquisition de compétences professionnelles¹², les choix du lieu de stage et du tuteur revêtent une importance toute particulière. Ils doivent être faits sur des critères de qualité de la formation, de diversité d'activités de la structure en ce qui concerne les productions animales. Il est donc difficile de concilier ces objectifs avec ceux d'une structure de soins tenue par un vétérinaire débordé dans une zone en déficit. Par ailleurs, des pans entiers de l'activité des vétérinaires en rurale ne sont pas assez pris en compte (petits ruminants avec parfois une activité supérieure à celle de la bovine, filières organisées comme les porcs ou la volaille, médecine équine qualifiée de « rurale » ...). Aussi, une plus grande souplesse ou tolérance devrait être acceptée dans la labellisation des structures d'accueil.

En ce qui concerne les tuteurs, ils sont réunis en visioconférence en début de période de stage et, selon les écoles, avec l'étudiant en cours de stage, mais plusieurs enseignants nous ont dit regretter le manque de contacts directs et la fréquence des entretiens qu'ils jugent insuffisante. Une formation des tuteurs à la pédagogie et à l'approche par compétences serait utile, sur le modèle de celle déployée dans les ENV à destination des vétérinaires praticiens hospitaliers, sur un format adapté à l'activité des tuteurs (pourquoi pas en ligne ?). Sur ces deux derniers points, on notera que les préoccupations des enseignants rejoignent celles des tuteurs (voir point 2.1.1).

D'un point de vue administratif et financier :

Dans certaines écoles, on conserve pour l'évaluation en A6 AP des modalités « académiques » avec une grande attention à la constitution du passeport de compétences, à son suivi par le tuteur, ainsi qu'aux épreuves finales notées de validation. Dans d'autres écoles ces aspects sont secondaires au profit de l'accompagnement individualisé vers le premier emploi, l'évaluation finale, lors d'un oral, étant pensée comme un véritable « entretien d'embauche ».

Certains enseignants regrettent d'ailleurs que des étudiants ne se conforment pas à leurs obligations minimales de contact avec l'école, par mail une fois par semaine, par exemple, sans conséquence pour eux.

L'organisation centralisée à l'ENVT, gestionnaire de la convention actuelle avec la DGAL et coordonnatrice pour les trois autres écoles publiques, n'est pas remise en cause. Elle permet de rassembler les données et d'avoir une vision globale et objective des effets du dispositif. Les éléments financiers, et notamment les bourses et aides allouées aux étudiants, sont essentiels. Les enseignants tuteurs souhaiteraient disposer de moyens et de temps supplémentaires pour pouvoir réaliser un suivi plus poussé des étudiants en stage et une évaluation des structures d'accueil en allant les rencontrer sur place comme prévu dans la note de service.

⁶ Référentiel d'activité professionnelle et de compétences (version décembre 2017)

2.2. En synthèse : un satisfecit général, mais pas de réelles différences constatées entre les deux populations

2.2.1. Activité professionnelle des étudiants ayant suivi en A6 un approfondissement en animaux de production : la majorité conserve une activité en rurale

Le CNOV a extrait de la base de données du tableau de l'ordre, les informations en sa possession sur les étudiants ayant suivi en A6 un approfondissement en animaux de production.

Afin d'étudier quel impact l'option stage tutoré a sur l'activité et l'installation des vétérinaires une fois diplômés, il convient d'analyser le devenir professionnel de cette population vétérinaire. L'étude a porté sur les huit promotions sorties depuis 2017 (année de lancement officiel du stage tutoré) soit de 2016-2017 à 2023-2024. La dernière promotion sortie en juin 2025 a été écartée du fait qu'il est trop tôt pour définir leur devenir professionnel.

Ainsi, c'est l'activité de 1347 vétérinaires qui a été étudiée. 476 d'entre eux (soit 35.3%) ont suivi un stage tutoré en année d'approfondissement.

L'annexe 10 présente un certain nombre de graphes et d'analyses développées ci-après :

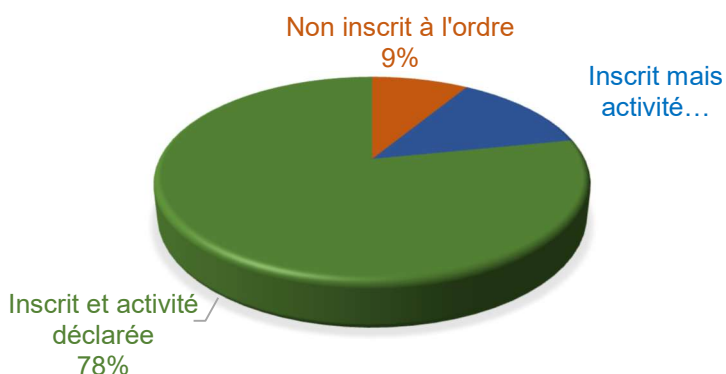
Les figures 73 et 74 montrent notamment la répartition entre les quatre ENV des étudiants choisissant une année d'approfondissement en AP avec une prédominance de VETAGRO-SUP et une faible représentation de l'ENVA. Si on étudie la répartition des stages tutorés entre les écoles, le résultat est différent : l'ENVT est nettement prépondérante et représente à elle seule 39% des étudiants ayant choisi cette option.

Afin d'évaluer l'impact de l'option stage tutoré, il fallait analyser les résultats des deux groupes : ceux qui ont effectué un stage tutoré (476 vétérinaires) et ceux qui ont opté pour un approfondissement « animaux de production » sans bénéficier d'un tel stage tutoré (871 vétérinaires).

Toutefois, l'étude s'est révélée compliquée par manque d'accès à l'information. En effet, sur les 1347 vétérinaires :

- 1053 (78%) sont inscrits à l'ordre et ont une activité définie avec un DPE déclaré ;
- 177 sont inscrits au tableau de l'ordre, mais leurs données n'ont pas été mises à jour et on ignore quelle est leur activité. On peut supposer qu'ils exercent toujours la profession vétérinaire sans pour autant savoir s'ils ont maintenu une activité en animaux de production ;
- 117 ne sont pas inscrits au tableau de l'ordre. Pour ceux-ci, une recherche via l'annuaire Roy, via les réseaux sociaux, tels que LinkedIn®, Facebook® ou via internet, a été effectuée et a

Information collectée sur les 1347 vétérinaires



permis de collecter des informations pour 64 d'entre eux. Pour certains, leur activité ne nécessite pas de s'inscrire à l'ordre (exercice dans la fonction publique ou dans l'enseignement et la recherche, par exemple), d'autres sont partis exercer à l'étranger, l'un d'entre eux est décédé. Pour 53 d'entre eux aucune information fiable n'a pu être trouvée.

La répartition des activités identifiées est représentée sur la figure 77 :

- 52,5 % des vétérinaires sortis depuis 2017 ayant réalisé une année d'approfondissement en animaux de production exercent une activité dans leur spécialisation, parmi ceux-ci, 37% ont réalisé un stage tutoré, ce qui est similaire au pourcentage de l'ensemble de la population étudiée (35.3%) ;
- 29,6% exercent désormais une activité dominante en médecine canine, 40% d'entre eux ont effectué un stage tutoré ;
- 1,9 % exercent dans la fonction publique (25 dont 8 dans l'enseignement supérieur) ;
- 13,9% enfin ont une activité inconnue, mais certainement en médecine vétérinaire (dont 24,4% ont fait un stage tutoré).

Les figures 78 et 79 illustrent l'évolution de leur activité dans le temps. Les courbes représentent pour chaque promotion et pour chaque catégorie (stage tutoré ou non) le pourcentage de vétérinaires qui ont une activité en médecine rurale (courbe orange) ou canine (courbe bleue). De façon générale, l'activité rurale reste dominante dans le temps, on n'observe pas de décroissance marquée qui pourrait signifier un abandon de la médecine rurale au profit de la médecine canine ni de variation significative entre les deux populations.

Enfin, les figures 75 et 76 illustrent la répartition selon le statut salarié ou d'exercice libéral. Aucune différence n'a été observée entre les deux populations ; c'est pourquoi seule une étude globale a été effectuée. 73% ont un statut de salarié, ce qui n'est pas étonnant, considérant qu'ils viennent juste de sortir de l'école pour la majorité d'entre eux. Par contre, la figure 76 met en évidence qu'au fil du temps, les vétérinaires optent pour un statut libéral.

En conclusion, on peut observer qu'environ la moitié a conservé une activité en médecine rurale, mais on n'observe pas de différence significative entre ceux qui ont réalisé un stage tutoré et les autres vétérinaires.

2.2.2. Répartition géographique des étudiants ayant suivi en A6 un approfondissement en animaux de production

La localisation des DPE des vétérinaires de l'étude est identifiée pour 1210 d'entre eux (90%). Des cartes géographiques de leur répartition à l'échelle départementale ont pu être réalisées. La taille du point correspond au nombre de vétérinaires ayant leur DPE localisé dans le département.

Trois cartes ont été produites : une de la population générale (carte n°1), une représentant les vétérinaires ayant suivi un stage tutoré (carte n° 2) et une représentant les vétérinaires n'ayant pas suivi de stage tutoré (carte n°3). On n'observe pas de différence significative entre les trois cartes hormis dans un ou deux départements (Nièvre, Pas-de-Calais...). Par contre, les zones reconnues pour leur désertification en vétérinaire demeurent peu, voire pas attractives, et peu de vétérinaires y exercent : Grand-Est, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie...

2.2.3. En conclusion : quel apport de l'investissement ?

Les différentes études conduites tendent à montrer que les étudiants ayant suivi une année d'approfondissement en animaux de production exercent une activité à dominante rurale pour au moins la moitié d'entre eux. Le manque d'informations pour 22% d'entre eux (cf.2.2.1) ne permet pas de donner des résultats plus précis. Il convient également de noter que s'agissant de jeunes vétérinaires, leur activité peut être amenée à évoluer tant dans leur nature que dans leur localisation géographique : 73% sont salariés.

La localisation géographique des étudiants, ayant suivi en A6 un approfondissement en animaux de production sortis depuis 2017, n'apporte pas de réponse aux déserts médicaux vétérinaires.

Enfin, pas, voire peu, de différences sont observées entre les deux populations de vétérinaires.

En cela le stage tutoré ne semble pas répondre à un objectif de renforcement du maillage vétérinaire et de lutte contre la désertification.

3. AUTRES PISTES DE REFLEXION

3.1. Un pas de côté : regard sur le dispositif existant pour la formation des médecins généralistes

3.1.1. Un système rodé s'appuyant sur une réglementation développée

Durant le deuxième cycle des études de médecine et selon les dispositions réglementaires en vigueur (voir annexe 5), les étudiants accomplissent un stage chez un ou deux médecins généralistes au maximum (trois possibles sur dérogation), appelés "praticien agréé - maître de stage des universités" (PAMSU).

Le praticien peut être agréé PAMSU s'il exerce son activité professionnelle en tant que médecin installé ou médecin des armées depuis au moins un an et s'il remplit les conditions définies à l'article R. 632-1 du Code de l'éducation. Pour cela, il doit déposer un dossier complet comprenant, entre autres :

- la description de la structure, de l'organisation du travail, du projet pédagogique d'accueil, du nombre maximal d'étudiants pouvant être accueillis ;
- un rapport de la visite préalable réalisée sous l'autorité du directeur de l'unité de formation, par une équipe mixte composée : d'un enseignant de la spécialité de médecine générale, d'un praticien non universitaire et d'un représentant des étudiants de 2^{ème} cycle ;
- l'avis motivé du conseil de l'ordre auquel appartient le praticien candidat, sur demande du directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine, ou de la composante qui assure cette formation, au sens de l'article L. 713-4 du Code de l'éducation ;
- une attestation de suivi de la formation obligatoire préparant à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant, conforme à l'arrêté pris en application de l'article R. 632-1-1 du Code de l'éducation.

L'agrément délivré lors d'une première demande est un agrément d'une durée d'un an. Au terme de cette période, il est réexaminé et peut être renouvelé pour une période de cinq ans. Il peut être

suspendu pour une durée définie ou retiré par le directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine, ou de la composante qui assure cette formation en cas de manquement.

Le stage est financé sur le budget de l'assurance maladie. Une convention est signée entre l'agence régionale de santé dans le ressort de laquelle les étudiants accomplissent le deuxième cycle des études médicales, l'université dans laquelle ils sont inscrits et leur centre hospitalier universitaire (CHU) de rattachement. Le financement couvre :

1. Le montant forfaitaire des honoraires pédagogiques versés au praticien et fixés à 600 € brut par mois de stage et par étudiant ;
2. Les rémunérations allouées aux étudiants ;
3. Les indemnités forfaitaires versées, le cas échéant, au PAMSU exerçant une activité libérale en vue de compenser la perte de ressources professionnelles durant la formation qui lui est dispensée sous l'égide de l'université. Elles sont égales à quinze fois la valeur de la consultation de médecin généraliste, dans la limite de deux journées par PAMSU.

De plus, dans le cadre de l'acquisition du diplôme d'études spécialisées (DES) de la discipline médicale - Médecine générale d'une durée totale de huit semestres, quatre au moins doivent être réalisés en médecine générale auprès d'un ou plusieurs PAMSU à titre principal en médecine générale, sauf dérogation sur projet professionnel avec accord du coordonnateur du DES :

- un stage pendant la phase socle (deux premiers semestres) en médecine générale auprès d'un à trois PAMSU à titre principal en médecine générale (stage de niveau 1) ;
- un stage en médecine polyvalente intégrant notamment la possibilité de formation en santé de la personne âgée polypathologique et un stage couplé en santé de la femme et de l'enfant qui peuvent se faire en milieu hospitalier et/ou en partie chez un praticien pendant la phase d'approfondissement (4 semestres) ;
- un stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS ou niveau 2), accompli auprès de minimum deux praticiens maîtres de stage des universités agréés à titre principal en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux derniers semestres de la phase d'approfondissement ;
- deux stages d'un semestre en secteur ambulatoire de niveau 3, pendant la phase de consolidation (2 semestres) accomplis auprès d'un ou plusieurs PAMSU en médecine générale.

Pour répondre à l'objectif de mieux former les étudiants au suivi des patients atteints de maladies chroniques, et au souhait que la 4^{ème} année soit ancrée sur le territoire, la poursuite du premier stage ambulatoire durant le semestre suivant se fait par reconduction après accord des deux parties. Pour autant, les étudiants doivent pouvoir bénéficier de deux stages distincts, en cas de stage démarré dans de mauvaises conditions.

3.1.2. Le cas particulier du Contrat d'Engagement de Service Public ou CESP

Un contrat d'engagement de service public (CESP), créé par la loi¹³, peut être conclu par :

- les étudiants de 2^{ème} cycle des études de médecine et d'odontologie ;
- les étudiants de 3^{ème} cycle des études de médecine et d'odontologie ;

¹³ Loi « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 et réformé par la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) du 24 juillet 2019

- les praticiens à diplôme étranger hors Union européenne autorisés à poursuivre un parcours de consolidation des compétences en médecine ou en odontologie.

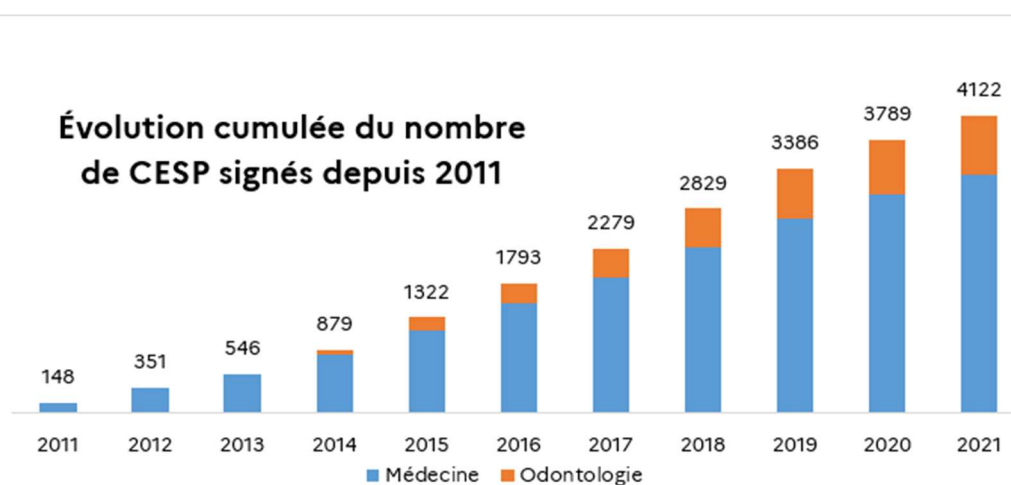
En échange d'une allocation mensuelle de 1 200€ qui leur est versée par l'État (budget de l'assurance maladie), les bénéficiaires s'engagent pendant une période équivalente à celle de la perception de l'allocation, mais d'au moins deux ans, à exercer leurs fonctions, à compter de la fin de leur formation, dans des lieux d'exercice spécifiques situés dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins. Cette allocation vient s'ajouter aux indemnités, salaires et autres sources de financement éventuellement perçus.

Souscrire un CESP, c'est bénéficier d'un accompagnement individualisé durant toute la formation et d'un soutien au moment de l'installation ou de la prise de fonctions.

Ce dispositif revêt à la fois :

- une dimension sociale par l'aide au financement des études ;
- une dimension citoyenne, puisqu'il complète les différentes mesures mises en place par les collectivités territoriales et l'État pour développer l'attractivité de l'exercice de la médecine ou de l'art dentaire dans des territoires où la densité médicale est faible.

Depuis la mise en place du dispositif en 2010 jusqu'en 2021, 4 122 contrats ont été signés, dont 3 307 par des étudiants de médecine et 815 par des étudiants d'odontologie (source ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, direction générale de l'offre de soins - DGOS).



L'échelle du nombre d'étudiants concernés et les budgets alloués n'ont rien de commun avec le dispositif vétérinaire. On notera également que le CESP concerne des futurs praticiens, au terme de leurs études de médecine, plus âgés que les vétérinaires et donc plus proches d'un processus d'installation sur les territoires.

Un mécanisme similaire pourrait être réfléchi en médecine vétérinaire en réponse au problème de désertification, c'est d'ailleurs ce qu'ont fait certaines collectivités territoriales (voir annexe 15).

3.2. Des propositions d'évolution du système

3.2.1. Extension des domaines couverts par les stages tutorés

À l'origine, le domaine d'application des STER est limité à la médecine des animaux de production en espèce bovine laitier ou allaitant. Les entreprises vétérinaires doivent avoir une activité principale dans cette espèce, ils peuvent également avoir une part de leur activité dans les autres espèces de production que ce soit les petits ruminants, les porcins, les volailles ou les équidés, mais cela ne doit pas être l'activité principale.

Au fil du temps, certains étudiants ont fait état de leur volonté d'être formés à une activité rurale mixte diversifiée et, ainsi, des entreprises vétérinaires plus diversifiées ont été labellisées. De même, une demande forte pour des STER en médecine équine a été portée tant par certains stagiaires que par l'AVEF. Si l'acceptation de STER uniquement en médecine équine a été jusqu'à maintenant refusée, certains stages avec deux entreprises labellisées se partageant le même stagiaire et se répartissant la période des 18 semaines de stage ont été acceptés. Ainsi, des entreprises vétérinaires purement équines ont pu être labellisées.

Il semble opportun d'apporter plus de flexibilité dans la réalisation des stages pour répondre aux besoins exprimés par certains étudiants de pouvoir couvrir un champ plus large d'espèces d'animaux de production. Cela permettrait ainsi la réalisation de stages organisés entre plusieurs structures d'accueil afin de former de jeunes vétérinaires à la médecine d'animaux de production des filières industrielles (volaille, porc) ou de la filière équine.

La question relative à l'extension au domaine de la médecine des animaux de compagnie a été soulevée notamment par l'AFVAC. Cependant, les missionnés estiment que l'État ne devrait pas investir dans le financement de STER dans ce domaine. En effet, bien qu'un programme de stages longs en médecine vétérinaire pour animaux de compagnie puisse s'avérer bénéfique pour les étudiants en leur offrant une expérience professionnalisante et en les préparant au marché du travail et à la pratique vétérinaire en dehors des ENV, les missionnés ne croient pas que cela justifie un investissement de l'État aussi d'important d'autant que la pratique en médecine canine est enseignée dans les centres hospitaliers universitaires vétérinaires des ENV.

3.2.2. Participation des collectivités territoriales

En vertu de la loi DDADUE¹⁴ et conformément à l'article L1511-9 du Code général des collectivités territoriales, des subventions peuvent être versées à des vétérinaires ou des étudiants, qui deviendront vétérinaires « *contribuant à la protection de la santé publique et assurant la continuité et la permanence des soins aux animaux d'élevage* ». Ces versements peuvent être conditionnés au respect par le bénéficiaire de son engagement d'exercer sur le territoire concerné. Les zones éligibles sont définies par l'arrêté ministériel du 8 novembre 2021¹⁵.

Le site de l'ENVT propose une synthèse complète des aides proposées par les collectivités territoriales, régionales ou départementales de toute la France, pour favoriser l'installation de vétérinaires ou des stages d'étudiants vétérinaires perçus comme propices à une future installation.

¹⁴ LOI n°2020-1508 du 3 décembre 2020 (portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière).

¹⁵ Arrêté ministériel du 8 novembre 2021 pris pour application de l'article L. 241-13 du code rural et de la pêche maritime et relatif à la désignation de zones caractérisées par une offre insuffisante de soins et un suivi sanitaire insuffisant des animaux d'élevage, dans les zones rurales à faible densité d'élevages

En réponse au questionnaire, les jeunes vétérinaires ont mentionné le département de l'Aveyron (plusieurs réponses spécifiant des montants versés entre 100€ et 700€), la Creuse (plan Véto 23), les régions Auvergne -Rhône Alpes, Grand Est, Occitanie et Normandie.

Un tableau en annexe 15 détaille les départements et régions impliqués, les montants et les contreparties attendues. La majorité des collectivités territoriales offrent une aide au logement ou au déplacement pour des montants entre 150€/mois de stage, pour les plus faibles, et jusqu'à 1800€ pour les plus élevés, la majorité se situant à 300€ /mois. Une bourse mensuelle est également versée par certaines collectivités pour financer la dernière année d'études en échange de l'engagement de l'étudiant à exercer au minimum 5 ans sur le territoire concerné. Cette dernière proposition est similaire au CESP décrit précédemment en médecine humaine.

Enfin, certaines collectivités choisissent de soutenir également les structures vétérinaires qui accueillent des stagiaires, notamment la région de la Nouvelle-Aquitaine.

3.2.3. Focus sur la région Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de ses réflexions et de sa volonté d'ouvrir une cinquième école nationale vétérinaire à Limoges, la région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec l'Université de Limoges, souhaite mettre en place en 2026 une année de spécialisation en animaux de production qui serait une première étape vers une nouvelle ENV. Au cours des réunions préparatoires entre la région Nouvelle-Aquitaine, les quatre ENV et la DGER, l'idée de développer une offre de stages tutorés dans le Limousin a été évoquée et la DGER a demandé aux missionnés d'étudier cette option.

Si on étudie l'historique des stages tutorés dans la zone géographique du Limousin depuis l'année 2016-2017, en prenant en compte les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, on constate que 56 (sur 326) vétérinaires praticiens représentant 44 entreprises vétérinaires (sur 255) ont été labellisés, ce qui représente environ 17% de l'ensemble des structures d'accueil.

Il n'est pas possible de connaître le nombre exact d'étudiants ayant effectué un stage tutoré dans le Limousin. Cependant, sur l'ensemble de la population des étudiants ayant réalisé un stage tutoré entre 2016 et 2024, 20 vétérinaires exercent désormais dans le Limousin (soit 4,2% des vétérinaires ayant suivi un STER), 28 autres n'ayant pas effectué de stage tutoré, soit un total de 3,5% des vétérinaires sortis depuis 2017 ayant choisi une année d'approfondissement en animaux de production. Ce taux reste faible au regard des 17% d'offre de structure d'accueil de stage. Parmi ces 48 vétérinaires, 25 (52 %) ont étudié à l'ENVT, tandis que les autres écoles sont représentées dans des proportions similaires (environ 15-16 %). Enfin, 25 seulement exercent une activité mixte ou en animaux de production.

La région Nouvelle-Aquitaine offre des aides financières supplémentaires aux structures d'accueil (3000€ par stagiaire accueilli) depuis 2023.

Dans leur projet, les personnes auditionnées de l'Université de Limoges et de la région Nouvelle-Aquitaine ont détaillé leur programme, qui s'articulerait autour de 3 périodes :

- 1^{ère} période : mise à niveau ;
- 2^{ème} période : médecine de population ;
- 3^{ème} période : les étudiants seraient accueillis en clinique partenaire. La nécessité de la rédaction de la thèse d'exercice serait également prise en compte avec l'appui des unités de recherche régionales.

L'idée serait d'accueillir à Limoges des promotions de 40 étudiants, pour moitié provenant d'une des quatre ENV et pour moitié d'étudiants vétérinaires français ayant effectué leur formation à l'étranger.

Le fonctionnement et l'organisation générale des stages tutorés seraient similaires à ce qui est actuellement mis en place au sein des ENV. La réflexion sur la mise en œuvre concrète n'a pas été encore aboutie dans les détails, mais des enseignants de l'Université de Limoges pourraient assurer le rôle d'enseignant tuteur dans la mesure où l'Université de Limoges effectue déjà ce genre de mission pour les stages de 6 mois des étudiants en médecine et en pharmacie.

L'Université de Limoges est disposée à s'adapter à une gestion administrative conjointe des stagiaires avec les ENV. En ce qui concerne les étudiants de cursus étrangers, l'université est habituée à gérer des stagiaires étrangers dans le cadre des programmes ERASMUS.

La région Nouvelle-Aquitaine offre actuellement un appui financier d'un montant de 3000€ aux structures vétérinaires pour améliorer l'accueil des stagiaires (aménagement de studio...). Cette aide sera maintenue mais pour l'instant, aucun autre mécanisme d'appui financier (aux étudiants par exemple) n'a été validé.

Une enquête réalisée chaque année auprès des établissements vétérinaires met en avant leur volonté de participer à l'accueil de stagiaires, mais, par contre, en fin de compte, peu de stagiaires s'installent dans la région.

Quoi qu'il en soit, si des élèves venaient à choisir de s'inscrire en A6 animaux de production à Limoges, ils devraient rester affiliés administrativement à leur école d'origine. Ils conserveraient néanmoins leur liberté de choix quant au lieu où ils effectueraient leur A6.

Dans ces conditions, le projet offert par la région et l'Université de Limoges pourrait conforter l'offre déjà existante de stages tutorés en région Nouvelle-Aquitaine pour les étudiants des quatre ENV, mais surtout offrir une nouvelle possibilité pour des étudiants français formés à l'étranger. À ce sujet, il est probable que de nombreux étudiants étrangers fassent de telles demandes, par exemple ceux formés sur des cursus francophones comme en Roumanie, et un système de sélection devra être mis en place, même si l'Université de Limoges a déjà signé des accords de coopération avec des universités italiennes et espagnoles pour les formations qu'elle dispense. Les critères de sélection, pour les étudiants vétérinaires formés à l'étranger, évoqués par l'Université de Limoges, à savoir, la réalisation préalable de stages en région Nouvelle-Aquitaine et le niveau scolaire des étudiants devront être affinés.

En conclusion, l'évolution par rapport au système des stages tutorés déjà en place dans les ENV semble minime et ne poserait pas de problème, si jamais une A6 animaux de production était mise en place à Limoges en relation avec les autres ENV. L'ouverture aux étudiants français ayant effectué leurs études à l'étranger serait par contre une piste intéressante à explorer, mais l'impact financier devrait en être évalué.

3.2.4. Extension de la population étudiante concernée : le cas Unilasalle et des étudiants français formés à l'étranger ?

L'extension de l'offre des stages tutorés à de nouvelles populations soulève deux types d'interrogation quant aux moyens nécessaires :

- d'ordres administratif et technique ;
- d'ordre financier.

En ce qui concerne le volet technique et administratif, il se pose la question de la capacité d'accueil de ces stagiaires : y aura-t-il assez d'entreprises vétérinaires labellisées ? Ou bien, seront-elles prêtes à accueillir plusieurs stagiaires en même temps ? En effet, dans l'enquête réalisée (cf. annexe

9) il est mis en avant que l'accueil d'un stagiaire demande une certaine mobilisation et un investissement en temps au niveau des entreprises vétérinaires, il n'est donc pas certain que les structures d'accueil s'engagent à accueillir plus d'un stagiaire par an.

Si on étudie l'évolution du nombre de structures labellisées au cours de ces dernières années, on constate qu'il y en a désormais plus que le nombre de stagiaires chaque année, une « réserve » de structures d'accueil existe :

Année scolaire	Nombre de structures labellisées	Nombre de STER
2021-2022	105	89
2022-2023	107	99
2023-2024	136	113
2024-2025	172	110

Ensuite, il faut considérer l'encadrement pédagogique, compte tenu des capacités limitées des enseignants vétérinaires dans les ENV pour assurer une telle charge de stagiaires, alors que le système actuel, selon ces derniers, semble avoir atteint un plafond.

Enfin, reste la question financière. Aujourd'hui, selon la convention signée en 2024, un stagiaire coûte 1150€ au bénéfice de l'école gérant le stagiaire, 2850€ au bénéfice de la structure vétérinaire d'accueil, ainsi que jusqu'à 1000€ de bourse. Le coût total pour chaque stagiaire est donc de 5000€.

Le cas de l'école d'UniLaSalle

À partir de l'année scolaire 2027-2028, l'école d'UniLaSalle devra, comme les ENV publiques françaises, proposer une offre de stage tutoré aux étudiants en A6 en application de l'article L.815-5 du CRPM. On peut estimer que le nombre d'étudiants désirant effectuer un STER variera entre 20 et 40 s'il suit les mêmes proportions que dans les autres écoles.

Considérant l'excédent de structures labellisées chaque année par rapport au nombre de STER, on peut penser que cela ne posera pas de problème, et que l'augmentation du nombre de STER du fait de l'arrivée d'une nouvelle école sera facilement absorbée.

Les enseignants de l'école UniLaSalle pourront en assurer le suivi pédagogique et la gestion administrative pourra également être effectuée par l'école.

D'un point de vue financier, l'école UniLaSalle est un établissement d'enseignement supérieur agricole privé sous contrat régi par l'article L. 813-10 du CRPM. Elle concourt au service public dans le cadre de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur et de ce fait reçoit une aide de l'État. Le montant de la subvention est fixé dans les conditions définies à l'article R. 813-66 du CRPM. Il convient donc au MAASA de définir s'il doit verser une subvention supplémentaire pour couvrir les frais inhérents à la mise en œuvre de l'offre des stages tutorés. Pour rappel, aujourd'hui, l'école UniLaSalle reçoit de la part de l'État une subvention d'environ 7 k€/étudiant/an sur les 22 à 25 k€/an que représentent les coûts de la formation d'un étudiant vétérinaire. On peut imaginer divers scénarios, comme la prise en charge totale ou une prise en charge partielle portant uniquement sur les bourses aux étudiants (1000€/étudiant), voire avec une contribution à l'indemnisation des structures d'accueil vétérinaires.

Accueil d'étudiants français formés à l'étranger

Il était demandé aux missionnés d'étudier l'extension de l'offre des stages tutorés aux étudiants vétérinaires français en dernière année d'un cursus inscrit à l'annexe V.4 de la directive 2005/36/CE dans un établissement accrédité par l'association AEEEEV.

Le rapport CGGAER n°23045¹⁶ a mis en évidence le fait que beaucoup d'étudiants français partent effectuer leurs études vétérinaires dans un autre État membre de l'Union européenne. Il est estimé que, d'ici 2030, environ 1000 étudiants suivront ainsi leurs études vétérinaires dans un autre État membre.

Si des différences de qualité de formation de ces étudiants ne sont pas mises en évidence par les vétérinaires français les employant à leur sortie (ou lors de stages) en comparaison avec les étudiants des ENV françaises, il est clair que ces étudiants sont confrontés à la barrière de la langue pour réaliser des stages en dehors des établissements universitaires. Aussi, la réalisation de stages de longue durée en France peut leur permettre de combler certaines lacunes ou d'acquérir des pratiques différentes par rapport à celles qui leur sont enseignées et de favoriser ainsi leur retour et leur installation en France. Une telle offre devrait recueillir un certain succès auprès de ces étudiants et, si l'offre est ouverte sans limites, cela reviendrait, a minima, à doubler la population actuelle de stagiaires tutorés.

D'un point de vue administratif, si les conditions précédentes étaient mises en œuvre, il conviendra de mettre en place des conventions de stages entre l'université vétérinaire étrangère du stagiaire et une ENV française comme cela peut se faire dans le cadre d'accueil d'étudiants étrangers. Il sera plus simple de prévoir un guichet unique en France, dans une ENV, pour gérer ces conventions. Il faudra donc prévoir une enveloppe financière pour couvrir ces frais administratifs.

L'encadrement pédagogique de ces stages tutorés de français formés à l'étranger interroge également quant aux capacités des enseignants vétérinaires d'assurer cette surcharge de stagiaires alors que le système actuel semble avoir atteint un plafond. L'idée du projet de Limoges de favoriser l'accueil de ces étudiants formés à l'étranger pourrait être une piste intéressante, si l'Université de Limoges prend en charge leur gestion administrative et dispose d'enseignants pour assurer leur encadrement.

Enfin, la mise en place de cette offre demande la réalisation d'une étude approfondie quant aux moyens financier et humain nécessaires. Plusieurs hypothèses sont possibles :

- Soit, l'État français prend en charge le financement de ces stagiaires, ce qui reviendrait à doubler l'enveloppe actuelle sur une base de 100 stagiaires par an ;
- Soit, il est proposé que les régions qui souhaitent accueillir des stagiaires français formés à l'étranger prennent en charge tout ou partie de leurs frais sous réserve de certaines conditions. Dans ce cas, il est recommandé aux régions de mettre en place un comité de sélection et des moyens pour gérer ces conventions.

À la suite de l'inscription dans la partie législative du CRPM d'une obligation pour les écoles vétérinaires françaises d'offrir des stages tutorés aux étudiants en dernière année, les stagiaires tutorés formés en France sont prioritaires au regard des ressources disponibles en budget, en structure d'accueil, ou en capacité d'encadrement pédagogique. Aussi, l'idée d'offrir la possibilité à

16 Rapport n° 23045 relatif à la Mission d'étude sur la démographie vétérinaire et d'expertise sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une sixième école vétérinaire

des étudiants français ayant réalisé leurs études à l'étranger de faire des stages tutorés en France est très intéressante, mais devra en tout état de cause être limitée selon les ressources disponibles. Cela revient à dire qu'il conviendra d'effectuer une sélection des candidats retenus selon des critères précis à définir. Une orientation de ces stages vers des zones désertifiées, voire un engagement de la part de ces étudiants à travailler quelques années sur leur lieu de stage, pourrait être une piste qui apporterait éventuellement un début de réponse au problème de maillage vétérinaire.

4. RECOMMANDATIONS GENERALES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AMELIORATION DU DISPOSITIF EXISTANT

4.1. Sur l'amélioration de la mise en place et le déroulement des stages

R1. Pour les ENV : Réaliser l'information des étudiants sur le dispositif le plus tôt possible lors de l'entrée à l'école. Elle doit s'accompagner d'une présentation des différents outils à leur disposition pour trouver une structure d'accueil et d'un accès facilité à toutes les bases de données recensant les structures susceptibles d'accueillir un stagiaire ainsi que les aides financières offertes par les différentes collectivités territoriales.

R2. Pour les ENV : Revoir les modalités d'encadrement pédagogique des stages tutorés afin de renforcer les échanges entre vétérinaire tuteur et tuteur enseignant tant au niveau de la formalisation du déroulé pédagogique que des cas cliniques rencontrés, dans un cadre flexible et adaptable aux différentes situations.

L'organisation des cours dans les écoles vétérinaires pendant l'A6 STER pour favoriser la pédagogie inversée, l'approche par cas clinique et la mise en situation professionnelle doit être favorisée et intégrer des éléments spécifiques de management d'une clinique de type mixte.

4.2. Pour les tuteurs

R3. Pour le comité de pilotage : Revoir les critères de labellisation des structures vétérinaires d'accueil pour intégrer les productions animales autres que bovines : ovins-caprins, volailles, porcs et équins.

R4. Pour le comité de pilotage : Simplifier la procédure de demande et de renouvellement de labellisation des structures vétérinaires et envisager une validation pluriannuelle par simple déclaration si aucun changement n'a eu lieu.

R5. Pour les ENV : Mettre en place une formation adaptée à l'attention des vétérinaires tuteurs pour doter ces professionnels d'outils pédagogiques propres à améliorer l'accueil des stagiaires et l'efficacité du dispositif.

4.3. Sur la gestion administrative nationale du système

Actuellement, le système est géré par l'ENVT par une convention mère avec la DGAL (financée sur le programme 206) et des conventions filles de réversion avec les autres ENV. Chaque année, la

convention mère est signée vers le mois de décembre. Le budget reversé aux autres ENV est calculé en fonction du nombre de stagiaires tutorés qu'ils ont à gérer dans chaque école.

La rédaction de la convention 2024-2025 définit quatre postes de dépenses plafonnés :

- Poste de dépense 1 pour l'indemnisation de l'équipe pédagogique (1150€ par stagiaire) ;
- Poste de dépense 2 pour l'indemnisation des structures vétérinaires d'accueil (2850€ par stagiaire) ;
- Poste de dépense 3 pour le paiement des bourses des stagiaires (1000€ ou 500€ par stagiaire) ;
- Poste de dépense 4 pour la gestion administrative de l'ENVT (18000€).

Jusqu'à maintenant, le poste de dépense 3 est sous-consommé chaque année et permet d'abonder le poste 4 dans une certaine limite de réversion.

Les aides allouées aux stagiaires, conformément au poste de dépense 3, n'ont jamais été révisées depuis 2017, alors que l'inflation entre 2017 et 2024 s'élève à 18,4%.

De même, l'indemnisation prévue au poste de dépense 2 n'a pas été revalorisée depuis plusieurs années. Il conviendrait également de la réviser d'autant que la gratification de stage que doivent verser les structures vétérinaires d'accueil au titre de l'article L.124-6 du code de l'éducation est fixée à 4.35€/h, soit environ 2740€ pour la durée du stage. Ainsi, l'indemnité versée aux structures vétérinaires couvre tout juste la gratification versée au stagiaire. Pour rappel, en comparaison, en médecine humaine, l'indemnisation versée aux PAMSU est de 600€/mois sans avoir à gratifier l'interne en médecine qui reçoit déjà un salaire de l'État.

Le comité de pilotage se réunit deux à trois fois par an et un rapport est rédigé par l'ENVT et validé par le comité à la fin de chaque année pour solder la convention.

Le système est bien rodé et donne satisfaction à l'ensemble des acteurs, la gestion par convention, bien que demandant un certain nombre d'actes administratifs est souple, et permet d'adapter facilement les versements à réaliser à chaque école même si ceux-ci arrivent plus tardivement dans l'année.

Dans la mesure où le système a atteint une certaine stabilité et qu'il relève maintenant d'une obligation réglementaire pour les ENV, il serait possible d'envisager de le gérer en accordant une subvention fléchée à chaque école avec un 1^{er} versement selon les estimations du nombre d'A5 demandant un stage tutoré et le versement du solde via un budget rectificatif si nécessaire. Cela éviterait la mise en place de conventions tout en gardant une gestion avec des réunions régulières et la demande de fournir un bilan annuel. Le système relevant désormais d'une obligation de fonctionnement des ENV et la contribution du système à la lutte contre la désertification et au renforcement du maillage vétérinaire n'étant pas évidente, il serait logique que la subvention fléchée soit allouée sur le programme 142 géré par la DGER.

Le montant total de cette subvention pourra être révisé au vu des derniers exercices en augmentant à 1250€ la bourse aux étudiants, en revalorisant l'indemnisation des structures vétérinaires d'accueil. La part allouée aux ENV pour la gestion des STER représente en moyenne un peu plus de 30% de la convention (environ 170 k€), ce montant pourrait être revu à la baisse avec une gestion qui pourrait être centralisée dans une seule école pour le pilotage général du système (COPIL) et l'indemnisation centralisée des structures vétérinaires d'accueil sur l'ensemble du territoire. L'indemnité versée par étudiant à chaque école (poste de dépenses 1) devrait faire l'objet d'une reconsidération dans la mesure où il n'y a presque pas de déplacement sur les lieux de stage.

Tableau de synthèse des postes de dépenses par convention

Année	Nb étudiants	Poste 1 / étudiant	Poste 2/ stagiaire	Total Poste 3	Poste 4 (ENVT)	Frais gestion (ENVT)	Total réel dépensé	Part versée ENV	% versé ENV
2016	17	3500	6500	11000	10860	5000	196860	75360	38%
2017	31	3500	6500	17500	19260	5000	351760	132760	38%
2018	40	3500	6500	27000	25620	5000	457620	170620	37%
2019	43	3500	6500	27000	27420	5000	489420	182920	37%
2020	43	3500	6500	25000	27300	5000	487300	182800	38%
2021	91	1730	3215	51000	30000	5000	535995	192430	36%
2022	102	1450	2850	59500	30000	5000	533100	182900	34%
2023	113	1150	2850	64500	33767		550267	163717	30%
2024	110	1150	2850	57000	18000	24800	539800	169300	31%

4.4. Sur l'extension du système à d'autres étudiants

R6. Pour le MAASA : Effectuer une analyse détaillée des ressources nécessaires pour permettre aux étudiants français formés dans un autre État membre de bénéficier du système français des stages tutorés. Cette étude devrait prendre en compte la capacité des structures d'accueil labellisées, le nombre de tuteurs enseignants, ainsi que les coûts financiers.

R7. Pour le MAASA : Selon les résultats de l'étude réalisée précédemment, définir des critères d'éligibilité pour l'ouverture des stages tutorés aux étudiants français formés à l'étranger.

CONCLUSION

Le dispositif STER est un stage professionnalisant d'une durée de 18 semaines, réalisé en dernière année d'études vétérinaires (A6) au sein d'un établissement de soins vétérinaires dont l'activité est majoritairement rurale. Il repose sur un tuteur, vétérinaire praticien, et un tuteur enseignant de l'ENV. Il est soutenu financièrement par la DGAL.

Depuis sa mise en place lors de l'année universitaire 2016-2017, le nombre d'étudiants ayant suivi un stage tutoré s'est stabilisé autour d'environ 100-110 étudiants par an, pour un coût annuel de 550 000 €. Ce dispositif est désormais inscrit dans le cursus vétérinaire par l'article L.815-5 du CRPM.

Le retour d'expérience, basé sur des enquêtes et des entretiens, révèle un satisfecit général de la part des participants :

- Pour les vétérinaires tuteurs, l'expérience est jugée très positive (94 % satisfaisante). La principale motivation est la volonté de transmettre leur passion et leur savoir-faire, ainsi qu'une opportunité de recrutement. Ils déplorent cependant, la lourdeur et la complexité de la procédure de labellisation annuelle de leur structure ;
- Pour les étudiants (tutorés) : la principale motivation est de gagner en autonomie sur les gestes techniques, dans la gestion des cas cliniques, et d'acquérir une plus grande confiance en soi. À l'issue de leur stage, 53 % se voient proposer un emploi par la structure d'accueil ;
- Pour les enseignants : les stages tutorés apportent une réponse à une certaine population d'étudiants en demande de stage professionnalisant en vue d'une activité future en clientèle mixte et facilitent leur passage à la vie professionnelle.

Le suivi des promotions sorties entre 2017 et 2024 (1347 vétérinaires étudiés) montre qu'environ la moitié d'entre eux conservent une activité en médecine rurale. Cependant, l'étude ne constate pas de différence significative entre les vétérinaires ayant suivi un stage tutoré et les autres ayant opté pour un approfondissement en animaux de production classique.

Ainsi, le stage tutoré ne semble pas apporter de réponse évidente aux objectifs de renforcement du maillage vétérinaire. De plus, les zones identifiées comme critiques en matière d'accès aux soins vétérinaires restent, dans tous les cas, peu attractives. Le modèle du CESP en médecine humaine, avec financement d'une bourse d'études contre un engagement d'installation, est exploré par certaines collectivités territoriales et peut être une piste.

Le rapport formule plusieurs recommandations pour améliorer le dispositif :

- sur l'information des étudiants qui doit être réalisée le plus tôt possible dans le cursus des étudiants ;
- sur l'encadrement pédagogique partagé entre le vétérinaire tuteur et le tuteur enseignant par une formation adaptée des vétérinaires tuteurs pour les doter d'outils pédagogiques ;
- sur l'administration du système en simplifiant la procédure de labellisation des structures, en évoluant vers une validation pluriannuelle et en intégrant les productions animales autres que bovines (ovins-caprins, volailles, porcs et équidés) ;
- sur le plan financier, par une révision à la hausse des aides allouées aux stagiaires ainsi que de l'indemnisation des structures vétérinaires.

L'extension du système pour permettre aux étudiants français formés à l'étranger de bénéficier des stages tutorés pourrait être envisagée après une analyse détaillée des ressources humaines et financières nécessaires et la définition de critères d'éligibilité pour limiter l'ouverture.

Ainsi, le dispositif STER est perçu comme un outil précieux pour l'acquisition d'autonomie et de confiance chez les jeunes vétérinaires se dirigeant vers la médecine des animaux de production, mais il ne constitue pas, en l'état, une solution contre la désertification.

Signatures des auteurs

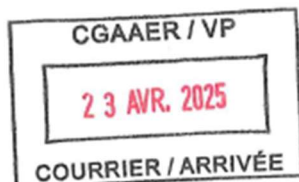
ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 22 AVR 2025

Le Préfet, directeur de cabinet
de la ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire

à

Monsieur le Vice-Président du Conseil
Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et
des Espaces Ruraux (CGAAER)

N/Réf : SCR/2025D/150

V/Réf :

Objet : Lettre de mission CGAAER pour les stages tutorés vétérinaires.

PJ :

Depuis plusieurs décennies, on observe dans certaines zones géographiques un phénomène de désertification vétérinaire. Ces zones sont jugées peu attractives, notamment par leur isolement et la faible densité des populations humaines et animales qui y vivent. Or, conserver un maillage vétérinaire suffisant dans ces zones constitue un enjeu majeur pour maintenir l'activité d'élevage ainsi que pour prévenir et gérer les crises sanitaires animales. C'est pourquoi favoriser l'installation et le maintien des jeunes générations de vétérinaires en activité rurale fait partie de la feuille de route pour le maillage des vétérinaires en territoires ruraux établie par l'Etat et les organisations professionnelles vétérinaires et agricoles en 2017.

Le travail réalisé dans le cadre des états généraux du sanitaire et les échanges antérieurs entre les responsables de la profession vétérinaire, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et les Directions des Ecoles Nationales Vétérinaires (ENV) ont mis en avant l'intérêt de travailler sur le développement de stages en établissements de soins vétérinaires ruraux dans la formation des étudiants, plus particulièrement pour ceux qui se destinent à la pratique en milieu rural. Mis en place par les quatre ENV en 2013, le dispositif de « stages tutorés en milieu rural » a donc pour objectif de renforcer le maillage vétérinaire. Il doit permettre aux étudiants d'acquérir les compétences indispensables à l'exercice vétérinaire et de s'imprégner des particularités liées à l'exercice en clientèle rurale. Il vise à favoriser l'installation future de ces étudiants en milieu rural et de les maintenir en activité rurale le plus longtemps possible. Ces stages sont accessibles aux étudiants titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires et doivent durer entre 18 semaines et 6 mois. Ils impliquent une relation forte entre un binôme de tuteurs (enseignant et praticien) et un étudiant.

.../...

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

Le dispositif de « stages tutorés en milieu rural » est encadré par l'instruction DGER/SDES/2017-785. Il est suivi par un comité de pilotage associant les Directeurs des ENV, le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral, la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires, l'Association Vétérinaire Equine Française, l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie et le Ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, DGER et Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)). L'ENV de Toulouse (ENVT) est en charge de son animation et de son secrétariat.

En tant qu'action prévue par la feuille de route pour le maintien des vétérinaires en territoires ruraux, le Ministère alloue 550 000 euros par an sur son budget du programme 206 « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » à ce dispositif de stages tutorés. Une convention annuelle est établie entre la DGAL et l'ENVT qui assure la coordination du dispositif et le reversement aux ENV et aux structures d'accueil des stagiaires.

Par ailleurs, la loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture a confirmé, à travers le nouvel article L. 815-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), l'organisation par les écoles vétérinaires françaises des stages tutorés. Le législateur fait le lien avec les aides pouvant être allouées aux étudiants vétérinaires sur la base de l'article L. 1511-9 du code général des collectivités territoriales, en rendant possible l'association des collectivités territoriales à l'offre de stages pour les étudiants.

Bien que désigné comme une initiative pertinente dans son rapport n° 18119 « Installation et maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux » en 2019, estimant dans sa recommandation R5 qu'il était nécessaire de renforcer ce dispositif, le CGAAER rappelait néanmoins qu'il « n'existe cependant pas encore d'évaluation quantitative suffisante pour apprécier sur la durée si ce dispositif se montre réellement performant pour maintenir l'activité vétérinaire en territoires ruraux ». Depuis sa création, le dispositif a connu une croissance significative, passant de 6 étudiants en 2013/2014 à 113 en 2023/2024. Depuis le début du programme, 522 étudiants en ont bénéficié. Il sera ouvert aux étudiants de l'Ecole vétérinaire UniLaSalle de Rouen à compter de leur 5^{ème} année.

Ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation essentiellement quantitative ayant donné lieu à une publication scientifique (*Effectiveness of rural internships for veterinary students to combat veterinary workforce shortages in rural areas*, Mehdi Berrada, Didier Raboisson, Guillaume Lhermie).

Je souhaite confier au CGAAER une mission afin :

- d'évaluer qualitativement l'adéquation du dispositif vis-à-vis de son objectif de favoriser l'installation et le maintien des vétérinaires dans les territoires ruraux et la pratique de l'activité rurale ;
- de proposer le cas échéant, des évolutions du dispositif pour lui permettre de mieux remplir cet objectif ;
- de proposer d'éventuelles dispositions réglementaires à prendre dans le cadre de la déclinaison de l'article L. 815-5 du CRPM (décret et arrêté d'application).

La mission s'attachera à étudier pour les vétérinaires en activité ayant pu bénéficier de ce dispositif pendant leurs études, leur implantation géographique ainsi que leur maintien d'une part d'activité auprès des animaux de rente plusieurs années après leur sortie d'école. Les vétérinaires (stagiaires, structures d'accueil, recruteurs) devront être rencontrés, afin de recueillir leurs avis sur les bénéfices et les éventuels manquements de ce dispositif. Il est important de mettre les informations recueillies en regard du parcours professionnel des vétérinaires ayant effectué leur dernière année d'études en approfondissement animaux de rente mais n'ayant pas participé à ce dispositif.

.../...

La mission s'intéressera aussi à étudier l'intérêt de ces stages dans le cursus de formation des étudiants, notamment la mise en pratique des différentes notions théoriques acquises tout au long de leur formation. Au cours d'entretiens avec les étudiants qui souhaitent s'orienter vers une pratique rurale, la mission pourra déterminer quelles raisons poussent ou au contraire freinent les étudiants à choisir de réaliser leur année d'approfondissement via le format de stages tutorés.

Elle évaluera également l'intérêt des collectivités territoriales à participer au dispositif et proposera des modalités pour mieux les associer. Elle pourra éventuellement envisager la possibilité de conventionnement avec des facultés vétérinaires permettant d'étendre la population éligible au dispositif aux étudiants vétérinaires français en dernière année d'un cursus inscrit à l'annexe V.4. de la directive 2005/36/CE^[1] et accrédité par l'Association des Etablissements Européens d'Enseignement Vétérinaire.

Des compétences en matière de politiques d'enseignement et de territorialisation des politiques publiques, ainsi que d'évaluation des politiques publiques sont attendues.

La mission remettra son rapport dans les six mois à compter de la réception de la présente lettre de mission, avec un point d'étape à trois mois pour permettre à l'administration de préparer les mesures d'application de la loi.

P/0



Philippe GUSTIN

^[1] Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
PUPULIN Sylvie	DGAL/SDBEA/BPRSE	Cheffe de bureau	02/06/2025
LEPETIT Mélanie	DGAL/SDBEA/BPRSE	Chargé mission	02/06/2025
COPALLE Jérôme	DGER/SESRI/SDES	Sous-Directeur	23/05/2025
PINEAU Camille	DGER/SESRI/SDES/BFES	Cheffe de bureau	23/05/2025
GUERIN Jacques	CNOV	Président	01/07/2025
MOUROU Mathieu	CNOV	Membre	01/07/2025
PERRIN Laurent	SNVEL	Vice-président	12/06/2025
QUINT David	SNVEL	Président	12/06/2025
ROUSSELOT Jean-François	AFVAC	Président	10/06/2025
VIREVIALLE Hameline	AVEF	Président	11/06/2025
PHILIZOT Stéphanie	SNGTV	Présidente	13/06/2025
BRARD Christophe	SNGTV	Président	13/06/2025
DEFLESSELLE Laurence	ONIRIS	Directeur général	30/06/2025
POULIQUEN Hervé	ONIRIS	Directeur des	30/06/2025
BAREILLE Nathalie	ONIRIS	EC responsable du	30/06/2025
BELLOU Suzie SAGEZ Marie PUCHALA Morgane SIMON Thomas	ONIRIS	Étudiants A6 ayant suivi un STER	30/06/2025
GIRODON Diane R. Coralie	ONIRIS	Étudiants A5 candidats à un STER	30/06/2025
BOSSY Mireille	VetAgro Sup	Directeur général	16/06/2025
LEFEBVRE Sébastien	VetAgro Sup	Directeur des	16/06/2025
BRUYERE Pierre	VetAgro Sup	EC responsable	16/06/2025

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
BECKER Claire	VetAgro Sup	EC tuteur	16/06/2025
ARCANGIOLI Marie-Anne	VetAgro Sup	EC tuteur	16/06/2025
LEGENDRE Mathilde CHANUT Coralie TAVEL Andréanne	VetAgro Sup	Étudiantes A5 candidates à un STER	16/06/2025
REYNAUD Paloma	VetAgro Sup	Étudiantes A6 ayant effectué un STER	16/06/2025
LORRAIN Eloise	Vet-Agro Sup	Étudiante A6 - AP	16/06/2025
PETIT Chloé	VetAgro Sup	non tutorée	23/06/2025
BOULOCHER Caroline	Unilasalle Rouen	Directrice du collège vétérinaire	01/07/2025
LEFRANCOIS Estelle	Unilasalle Rouen	Enseignante vétérinaire	01/07/2025
CHOQUET Philippe	Unilasalle Rouen	Directeur général	01/07/2025
LEROUX Valérie	Unilasalle Rouen	Directrice générale	01/07/2025
BEERTS Charlotte	Unilasalle Rouen	EC vétérinaire	01/07/2025
SAÏ Pierre	Académie Vétérinaire	Président	10/9/2025
DUTHEIL Lucie	ENVT	EC	10/09/2025
BELLE COURT Marie-Hélène HIBON Joséphine ESPINASSE Laura DELARBRE Pauline RABINOVICI Marie	ENVT	Étudiantes A6	11/09/2025
BORNOT Edwige	Vétérinaire praticienne en rurale	TUTRICE	12/09/2025
SANS Pierre	ENVT	Directeur général	12/09/2025
BRUGERE Hubert	ENVT	Directeur des formations	12/09/2025

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
MAILLARD Renaud	ENVT	EC responsable	12/09/2025
MILLEMANN YVES	ENVA	EC responsable	25/09/26
REYNIER Marc	Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles Direction générale de l'offre de soins (DGOS)	Adjoint au Sous-Directeur	26/09/26
HEMERY Vincent	Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles Direction générale de l'offre de soins (DGOS)	Adjoint à la cheffe du bureau de la démographie et de la formation initiale (RH1)	26/09/25
COMBELLES Claire	Vétérinaire	Tutrice en 2024-	26/09/25
Étudiants vétérinaires A6 : MICHEL Bastien ETIEN Mathilde TOISOUL Oriane CITERNE Camille TAIS Léa VAN ZESTE Maythe JALLOIS Marjolène BROCHE Clémentine BASSONNADI Camille TOUCHEBOEUF Léna LAPERTOT Maxime ROUSSEL Germain CORSO Clara EGRINGER Emilie DUMONDIN Aurélie LEBEL Célia	ENVA – étudiants A6 option STER		08/10/25

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Étudiants vétérinaires A6 : DA CUNHA Jeanne MOALIC Diane HOULETTE Augustin DAVID Raphaël BLET Mathilde DOLCE Aurélie JOUIN Mathilde DENIS Lucile SZYMCZAK Lucie BIGOT Emma SOUILLOT Marion	ENVA- étudiants A6 option Animaux de Production non STER		08/10/25
COURTIOUX Bernard	Université de Limoges	Doyen faculté pharmacie	24/11/2025
CAUMEIL Marlène	Région Nouvelle-Aquitaine	Cheffe du service enseignement	24/11/2025

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

A3EV	Association Européenne des Établissements d'Enseignement Vétérinaire
AFVAC	Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie
AC	Animaux de Compagnie
AP	Animaux de Production
AVEF	Association Vétérinaire Équine Française
CESP	Contrat d'Engagement de Service Public
CHEV	Centre Hospitalier de l'École vétérinaire (école vétérinaire privée)
CHUV	Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire
CHUVAC	Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire Animaux de Compagnie (ENVT)
CISCO	Centre International de Santé du Cheval d'ONIRIS
CNOV	Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires
DDADUE	Diverses Dispositions D'adaptation au Droit de l'Union Européenne
DES	Diplôme D'Études Spécialisées
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DGOS	Direction Générale de l'Offre de Soins
DPE	Domicile Professionnel d'Exercice
ECTS	European Credit Transfert and accumulation System (système de mesure par points du temps pédagogique)
ENV	École Nationale Vétérinaire (publique)
ENVA	École Nationale Vétérinaire d'Alfort
ENVF	École Nationale Vétérinaire Française
ENVT	École Nationale Vétérinaire de Toulouse
ENVN- ONIRIS	École Nationale Vétérinaire De Nantes- ONIRIS
ENVL- VETAGRO- SUP	École Nationale Vétérinaire de Lyon -VETAGRO-SUP
FSVF	Fédération des Syndicats Vétérinaires Français
MAE-MC SV	Master Management des Cliniques et Établissements de Soins Vétérinaires
PAMSU	Praticien Agréé - Maître de Stage des Universités

SASPAS	Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée
SNGTV	Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
SNVEL	Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral
STER	Stage Tutoré En Rurale
UGB	Unité Gros Bétail
ZCASV	Zones Critiques en matière d'Accès aux Soins Vétérinaires

Annexe 4 : Liste des textes de références

Textes Loi DDADUE et aides collectivités territoriales

- Loi n°2020-1508 du 3 décembre 2020 (DDADUE) ;
- Article L1511-9 du Code général des collectivités territoriales ;
- Décret no 2023-784 du 14 août 2023 relatif aux conditions d'attribution des aides aux vétérinaires ;
- Décret n° 2023-1280 du 26 décembre 2023 modifiant les conditions d'attribution d'indemnités aux étudiants vétérinaires par les collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- Arrêté du 8 novembre 2021 pris pour application de l'article L. 241-13 du code rural et de la pêche maritime et relatif à la désignation de zones caractérisées par une offre insuffisante de soins et un suivi sanitaire insuffisant des animaux d'élevage, dans les zones rurales à faible densité d'élevage.

Textes exercice vétérinaire :

- Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelle ;
- Directive déléguée (UE) 2025/1223 de la Commission du 10 avril 2025 modifiant la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences minimales de formation pour la profession de vétérinaire ;
- Code Rural et de la Pêche Maritime : livre VIII titre I chapitre II section 3 Art L.812-1 à 9, L.815-5 et R.812.50 à 65 ;
- Décret N° 2020-1520 du 3 décembre 2020 relatif à l'enseignement vétérinaire JORF N°0294 du 5 décembre 2020) ;
- Arrêté Ministériel du 3/12/2020 relatif aux études vétérinaires (JORF N°0294 du 5 décembre 2020) ;
- Référentiel d'activité professionnelle et de compétences (version décembre 2017) ;
- Note de service DGER/SDES/2017-785 du 02/10/2017 : principes de mise en œuvre, rappel du cadre réglementaire et accompagnement financier du tutorat vétérinaire rural dans les écoles nationales vétérinaires (mise à jour).

Textes éducation nationale :

- Code de l'éducation : Articles L. 632-1 à L. 632-13, Articles R 631-24 à R 631-24-18, Articles R 632-1 à R 632-79.

Textes médecine humaine :

- Code de la santé publique : livre VI titre I chapitre V section 3 articles R 6153-1 à R 6153-110 ;
- Arrêté du 27 juin 2011 relatif aux stages effectués dans le cadre de la formation dispensée au cours du troisième cycle des études de médecine ;
- Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du 1^{er} et du 2^{ème} cycle des études médicales ;
- Arrêté du 4 mars 2014 fixant le montant d'une indemnité forfaitaire de transport pour les internes qui accomplissent un stage ambulatoire ;

- Arrêté du 11 mars 2014 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants hospitaliers en médecine, en odontologie et en pharmacie accomplissant un stage en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement pris en application du décret n° 2014-319 du 11 mars 2014 ;
- Arrêté du 18 novembre 2015 relatif aux stages accomplis auprès de praticiens agréés maîtres de stage des universités au cours du 2e cycle des études de médecine (abroge l'AM du 18 juin 2009 et modifié par l'AM du 22 décembre 2021) ;
- Arrêté du 20 mai 2016 relatif à l'indemnisation des gardes effectuées par les internes et les faisant fonction d'interne ;
- Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3e cycle des études de médecine ;
- Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;
- Arrêté du 18 septembre 2017 portant détermination des régions et subdivisions du 3^{ème} cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ;
- Arrêté du 3 juillet 2018 fixant le montant d'une indemnité forfaitaire d'hébergement des étudiants du troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie ;
- Arrêté du 26 mai 2020 relatif à la composition et aux modalités d'examen du dossier de candidature, au modèle type de contrat et aux conditions de suspension et de résiliation du contrat d'engagement de service public, pris en application des articles R. 631-24-2, R. 631-24-4 et R. 631-24-7 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 26 mai 2020 relatif au montant et aux modalités de versement de l'allocation mensuelle pris en application de l'article R. 631-24-8 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 26 mai 2020 relatif aux modalités de calcul, de notification et de perception de l'indemnité et de la pénalité prises en application de l'article R. 632-24-16 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 9 octobre 2020 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire d'hébergement pour les étudiants en deuxième cycle des études de médecine ;
- Arrêté du 8 juillet 2022 modifié relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé.

Annexe 5 : Bibliographie

- Rapport CGAAER n° 18119 : Installation et maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux établi par Bernard Vanhoye, Frédéric Poisson et Arthur TIRADO (décembre 2019) ;
- Rapport CGAAER N° 23045 : Mission d'étude sur la démographie vétérinaire et d'expertise sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une sixième école vétérinaire établi par Jean-Pierre Orand, Grégoire Thomas et Stéphane Martinot en appui (mars 2024) ;
- Thèse d'État de Docteur Vétérinaire : « Profil et devenir des étudiants de l'ENVT ayant réalisé un stage tutoré depuis 2013 » - Charlène Viala -Toulouse 2021 ;
- Thèse d'État de Docteur Vétérinaire « Désert médicaux vétérinaires : panorama des dispositifs de maintien du maillage sanitaire et évaluation de leur efficacité » - Loanah Cheyenne Léa Lambert - Toulouse 2022 ;
- Thèse d'État de Docteur Vétérinaire : « Étude rétrospective des dynamiques professionnelles des vétérinaires diplômés de l'école vétérinaire de Nantes ONIRIS entre 2001 et 2020 » - Léna Marie, Jeanne Copin - Nantes 2025 ;
- Déterminants de l'accès aux soins de santé animale en France : données issues d'un cadre économétrique spatial Mehdi Berrada - Didier Raboisson, Guillaume Lhermie - Revue des études agricoles, alimentaires et environnementales

Annexe 6 : Questionnaire à l'attention des vétérinaires ayant accueilli un étudiant en stage tutoré

La ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) a confié au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), par un courrier du 22 avril 2025, une mission d'étude sur les stages tutorés vétérinaires.

Depuis plusieurs années, on observe d'une part un phénomène de désertification vétérinaire dans certains territoires ruraux qui impacte à terme le maillage vétérinaire sur lequel est basé, entre autres, le système de sécurité sanitaire français et d'autre part, un manque d'intérêt de la part des nouvelles générations de vétérinaires pour s'installer en milieu rural.

Dans ce contexte, les écoles nationales vétérinaires et les organisations professionnelles vétérinaires ont développé, un dispositif de stage longue durée dit « système de tutorat » dont l'objectif principal est de maintenir l'activité vétérinaire dans les territoires ruraux et d'inciter les jeunes diplômés à s'installer en milieu rural, tout en favorisant progressivement leur autonomie quant à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux. Mis en place à partir de 2013, ce dispositif est soutenu financièrement par le ministère en charge de l'agriculture depuis l'année scolaire 2016-2017

Après 8 promotions d'étudiants ayant suivi ce programme, le ministère souhaite savoir si les objectifs à l'origine de cette politique publique ont été atteints tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir l'avis des vétérinaires praticiens ayant accueilli au moins un étudiant vétérinaire en stage tutoré.

La durée de ce questionnaire est d'environ 10mn.

L'activité dite « rurale » fait référence à une activité de médecine et de chirurgie des animaux de production de denrées alimentaires (toutes espèces confondues).

Nous vous remercions par avance de votre participation et du soin que vous apporterez à vos réponses pour la bonne interprétation des résultats.

Sylvie MIALET et Jean-Pierre ORAND

Qui êtes-vous ? :

Année de sortie d'ENV française ou d'un cursus vétérinaire à l'étranger ?

De quelle école ?

- ENVL – VetAgro Sup
- ENVA
- ENVN – Oniris
- ENVT

Cursus vétérinaire hors France : précisez

Pour quelles raisons avez-vous choisi d'orienter votre activité vers la pratique en rurale ?

Sur une échelle de 0 à 4 (0= sans intérêt, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans votre choix.

	0	1	2	3	4
Déplacements et travail en extérieur					
Salaire/ niveau de revenus					
Mode de vie en campagne					
Médecine populationnelle					
Médecine individuelle sur grands animaux					
Mobilisation des capacités intellectuelles					
Mobilisation des capacités techniques et pratiques					
Diversité des cas et actes cliniques					
Relation avec les éleveurs					
Contribution à l'économie des filières					
Proximité famille, conjoint, amis					
Autre (précisez)					

Combien de vétérinaires (ETP) travaillent dans votre structure en rurale (vous compris) ?

- Trois à cinq
- Six à neuf
- Dix à quinze
- Plus de quinze

Quel est le type de production animale majoritaire dans votre clientèle ?

- Bovins allaitants
- Bovins laitiers
- Ovins / Caprins
- Équins
- Productions animales organisées (Porc – volaille-veaux de boucherie)
- Autres

Quelle est la part de l'activité rurale dans l'activité globale de la structure ?

- <25%
- 25 à 50%

- >50% à 70%
- 70 % à 90%
- 90%

Le dispositif de stage tutoré

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif ?

- Par les organisations professionnelles vétérinaires
- Par les journaux professionnels
- Par l'Ordre vétérinaire
- Par un confrère/consœur
- Par les ENV
- Par un étudiant vétérinaire
- Autres

Quel est votre avis sur la procédure administrative de qualification des structures d'accueil (plusieurs réponses possibles) ?

- Normale
- Contraignante
- Inutile
- Méconnue au moment d'accueillir un stagiaire
- Commentaire libre : cadre pour un commentaire libre

Quel est votre avis sur le montant de l'indemnisation financière des structures d'accueil ?

- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Non satisfaisant
- Pas indispensable

Quel est votre avis sur l'encadrement académique des stages tutorés, les relations avec les responsables dans les écoles, enseignants tuteurs ?

D'un point de vue qualitatif

- Utile
- Inutile
- Perfectible
- Pour quelles raisons :

D'un point de vue quantitatif

- Satisfaisant
- Trop fréquent
- Pas assez fréquent

Avez-vous noté des différences selon l'école d'origine des tutorés ?

- Oui
- Non

Expliquez votre réponse :

Seriez-vous prêt à consacrer du temps pour vous former en tant que tuteur ?

- Oui
- Non

Si OUI combien de temps ?

- ½ à 1j
- 2 ou 3 j max
- 3 jours
- Commentaire libre :

Les interviews des tutorés font état d'un certain nombre de motivations possibles, dans votre expérience et vos échanges avec eux comment les percevez-vous ?

Sur une échelle de 0 à 4 (0= sans intérêt, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans leur choix

	0	1	2	3	4
Être exposé de manière directe à des cas cliniques en rurale sans interface					
Gagner en autonomie sur les gestes techniques					
Gagner en autonomie pour la gestion des cas cliniques					
Gagner de la confiance en soi					
Se confronter au monde professionnel et se détacher du système scolaire en ENV					
Être en relation et avoir des échanges avec un vétérinaire expérimenté					
Appréhender la gestion et le management d'un cabinet/ d'une clinique					
Observer et analyser les relations éleveurs/vétérinaires sur une période conséquente					
Communiquer avec des éleveurs					
Pratiquer une activité mixte					

Avoir une possibilité d'embauche					
Rester proche de la famille, des amis, du conjoint					
Bénéficiaire d'une rémunération					

Pour vous qu'apporte le tutorat à l'étudiant de 6^{ème} année ?

Veillez marquer d'une croix en face de chaque proposition si vous êtes tout à fait d'accord, moyennement d'accord ou pas du tout d'accord.

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Confirmation du choix d'exercer une activité à dominante rurale			
Immersion sur une durée conséquente en territoire rural pour casser les stéréotypes du monde rural			
Vision concrète et opérationnelle de l'activité de vétérinaire en rurale			
Autonomie dans les gestes techniques			
Autonomie dans la gestion des cas cliniques			
Confiance en soi accrue pour aborder un premier emploi comme vétérinaire			
Meilleure communication avec les éleveurs			
Meilleure compréhension de la relation éleveurs/vétérinaires sur le long terme			
Relation avec un vétérinaire auquel se référer			
Compréhension des méthodes de gestion d'un cabinet/clinique (compta, ressources humaines...)			

Votre expérience en tant que tuteur d'un étudiant

Quelles ont été vos motivations initiales pour accueillir un tuteuré ?

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Difficulté à trouver des remplaçants ou futur collaborateur			
Volonté de transmettre son expérience			
Répondre à un besoin des jeunes vétérinaires			
Volonté d'encadrer un stage tuteuré			
Se tenir au courant des enseignements reçus dans les écoles			
Autres			

Ces motivations ont-elles évolué ?

- Oui à la hausse
- Oui à la baisse
- Non

Depuis quelle année êtes-vous agréé pour accueillir des tuteurés ?

Combien de fois avez-vous été agréé depuis le lancement en 2016 ?

Combien d'étudiants avez-vous accueilli en tutorat depuis le lancement en 2016 ?

Combien d'étudiants avez-vous accueilli en stage hors tutorat en année d'approfondissement animaux de production (rurale) depuis 2016 ?

Comment avez-vous rencontré le(s) étudiant(s) accueilli(s) en tutorat ? (Plusieurs réponses possibles)

- Nous avons fait connaissance auparavant à l'occasion d'un stage
- Nous avons fait connaissance hors stage (congrès, conférence, séminaire, relations personnelles...)
- Nous ne nous connaissions pas avant le stage pré-tutorat, l'étudiant a pris l'initiative de la demande
- La structure a cherché activement un étudiant à accueillir grâce aux réseaux sociaux et aux offres publiées dans les écoles ou diffusées auprès des étudiants

Comment qualifieriez-vous votre investissement en temps de formation de l'étudiant ?

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Temps important consacré à l'étudiant et charge pour la structure			
Temps important mais « retour sur investissement » car l'étudiant a apporté une aide notable à la structure			
Temps important mais nécessaire et la transmission intergénérationnelle me motive			
Cela dépend des étudiants, j'ai eu des bonnes et des mauvaises expériences			

Comment qualifieriez-vous globalement cette expérience ?

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Satisfaisante			
Moyennement satisfaisante			
Non satisfaisante			

Précisez vos motifs d'insatisfaction le cas échéant :

Si l'étudiant n'a pas accepté votre offre, quelles sont les raisons évoquées ?

- Distance avec le conjoint, la famille, les amis
- Envie de travailler dans d'autres structures/régions
- Structure et organisation du travail ne s convenaient pas
- Conditions salariales ne convenaient pas

Les suites à l'issue d'un tutorat

Essai de quantification de stagiaires accueillis, des emplois proposés et de la durée d'occupation par les jeunes vétérinaires issus du tutorat

Année	Tutoré accueilli	Expérience satisfaisante	Emploi proposé	Emploi accepté	Emploi encore occupé à ce jour	Si encore occupé passage en statut collaborateur libéral ou associé	Si non occupé année de départ
2016	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2017	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2018	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2019	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2020	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2021	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2022	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2023	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2024	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	
2025	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	

Annexe 7 : Résultat de l'enquête auprès des tuteurs

268 réponses ont été reçues. Pour l'analyse des verbatims, il a été fait usage à un outil d'intelligence artificielle : Notebook LM.

Qui êtes-vous ? :

Fig. 1 : École d'origine des répondants (152 réponses)

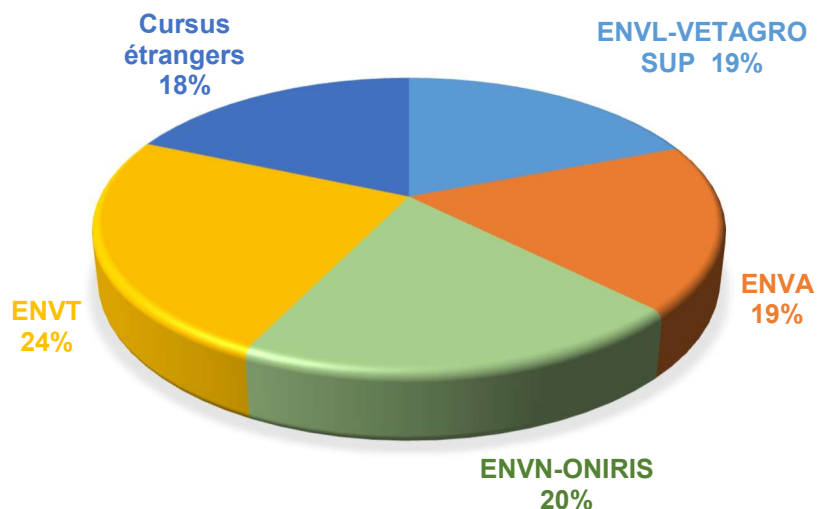


Fig. 2 : Origine des cursus à l'étranger des répondants (28 réponses)

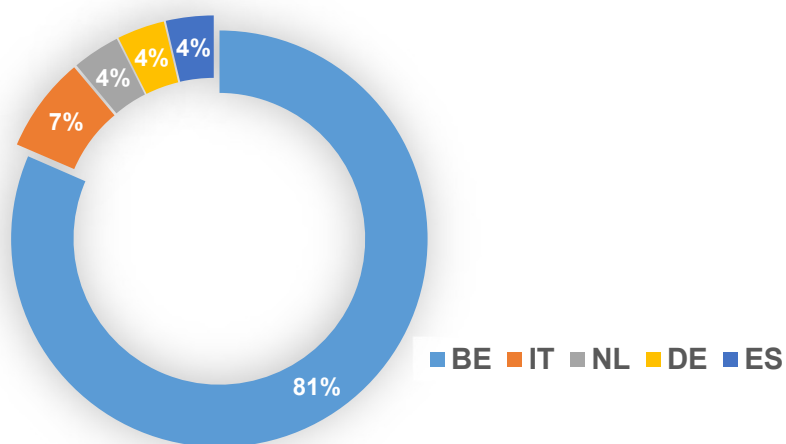


Fig. 3 : Taille de la clinique en % (152 répondants)

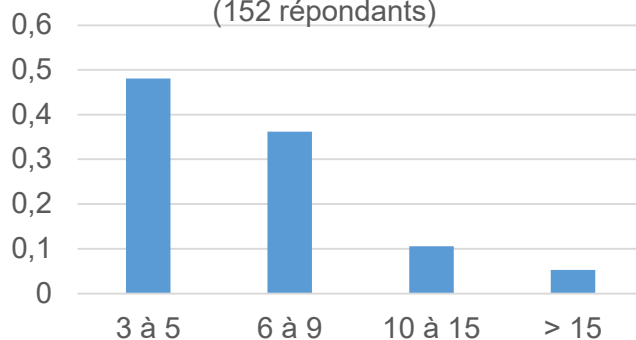


Fig.4 : Raisons du choix de la rurale des répondants

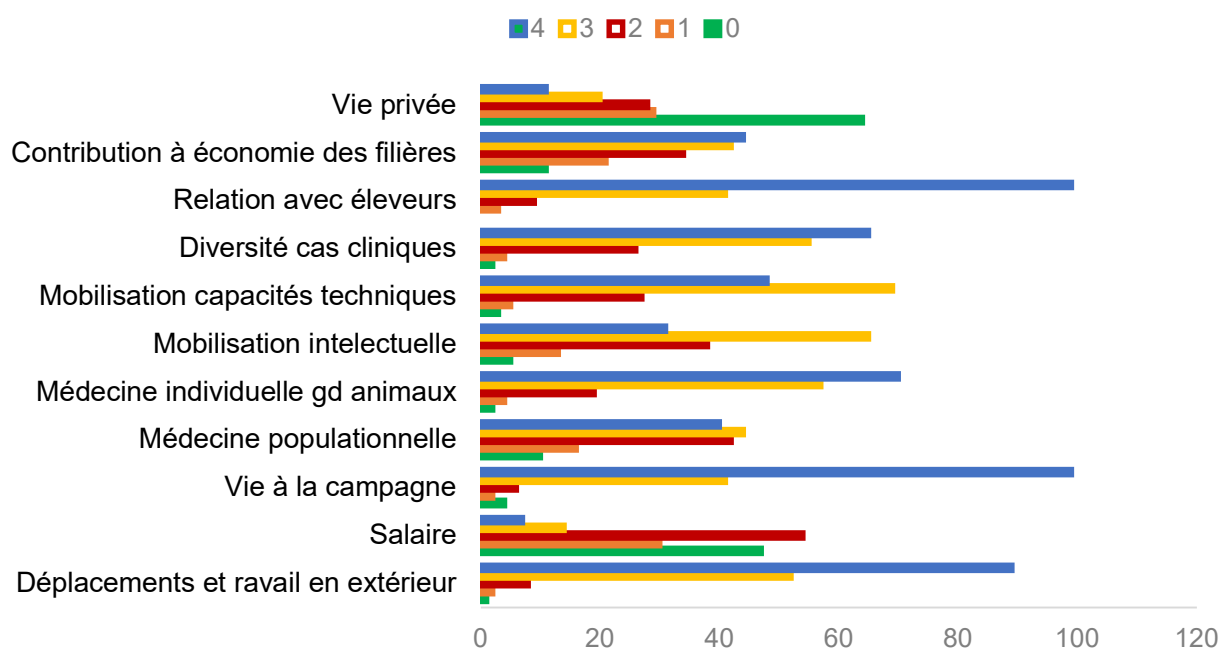


Tableau 1 : Autres raisons de choix de la rurale - motivations secondaires ou plus personnelles des tuteurs pour le choix de la pratique rurale.

Idée Principale	Synthèse des Réponses	Nb de mentions
Lien personnel avec l'agriculture/Milieu rural	L'origine du répondant (issu du monde agricole, enfance/famille d'éleveurs, proximité avec l'élevage, avoir grandi en milieu rural) ou le souhait de vivre dans un milieu rural et d'interagir avec l'état d'esprit campagnard	12
Intérêt spécifique pour les animaux de production	La passion, l'amour ou le coup de foudre pour les vaches et le bétail. L'idée que le cœur du métier consiste à soigner les animaux pour nourrir les humains	8
Polyvalence et diversité du travail	Le désir d'être polyvalent et d'intervenir sur toutes sortes d'animaux. La pratique de médecine généraliste et mixte permet de diversifier les journées (canine, rurale, prophylaxie, etc.)	4
Rôle sociétal et contribution	Contribuer à la sécurité alimentaire de la population, éviter la désertification vétérinaire et travailler en tant que professionnel avec d'autres professionnels	3
Rythme de travail et accomplissement personnel	Le travail en rural permet de se sentir réalisé. Le rythme de travail est irrégulier, permettant des temps de pause lors des trajets	2
Préférence sociale (Anti-Citadin)	Le fait d'être de nature asociale et de préférer les interactions limitées en dehors de quatre murs (clinique urbaine)	1

Fig. 5 : Répartition par type de production majoritaire en % (152 répondants)

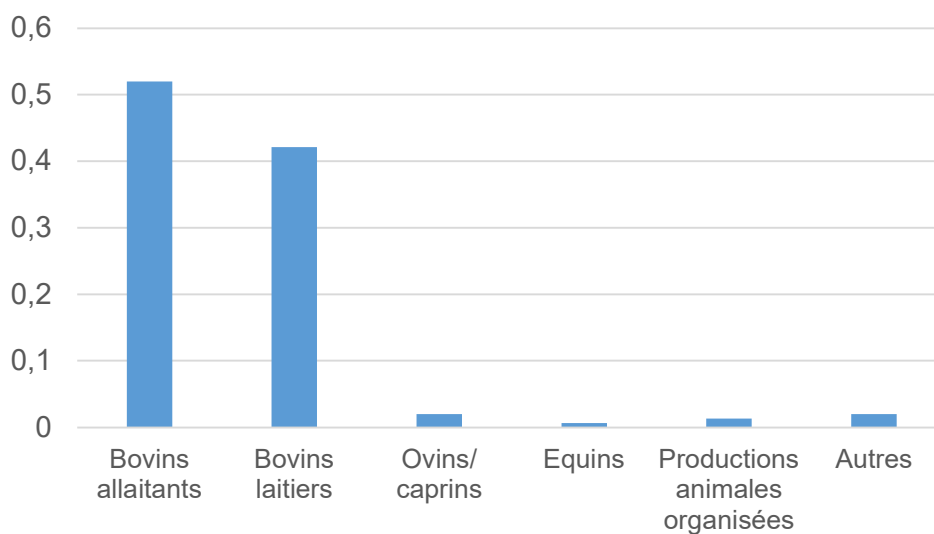
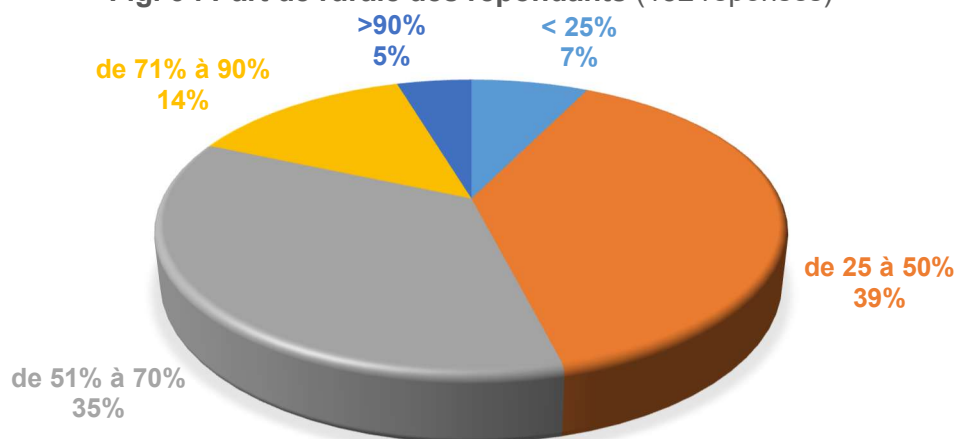


Fig. 6 : Part de rurale des répondants (152 réponses)



Le dispositif de stage tutoré

Fig. 7 : Origine de la connaissance du dispositif (209 réponses)

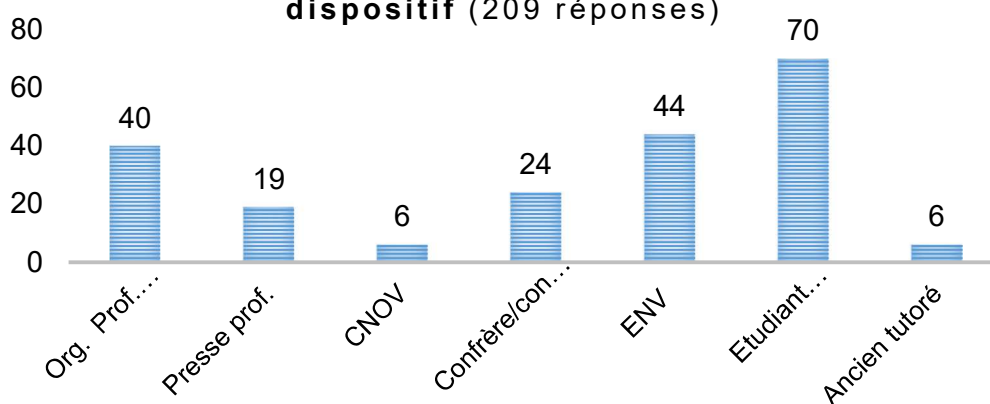


Fig. 8 : Procédure administrative de labellisation

(123 réponses)

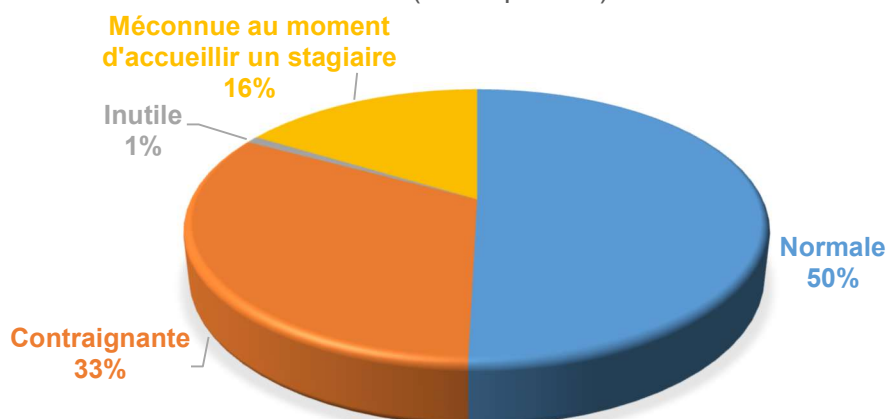


Tableau 2 : Procédure administrative pour obtenir la qualification de structure d'accueil.

Idée Principale	Synthèse des Réponses	Nb de mentions
Lourdeur, complexité et temps chronophage	La procédure est jugée longue, fastidieuse, « lourdingue » ou trop de paperasse. De nombreux répondants estiment que le temps passé n'est pas justifié (chronophage)	12
Problème du renouvellement annuel	L'obligation de devoir refaire le même dossier complexe chaque année, même sans variation dans la structure ou le fonctionnement, est perçue comme une perte de temps	8
Procédure nécessaire mais simplifiable	Les répondants reconnaissent que les démarches sont nécessaires, surtout la première année. Certains notent que la procédure s'est simplifiée avec le temps ou qu'une fois la base établie, les renouvellements sont plus faciles	6
Demande de détails excessifs/inutiles	Le dossier est trop détaillé, notamment concernant les différentes activités pratiquées et les pourcentages demandés, qui n'apportent rien aux yeux des tuteurs	3
Exclusion de certaines structures	Le dispositif d'agrément semble exclure les petites structures motivées ou les clientèles exclusivement rurales	2
Suggestions d'amélioration	Nécessité de permettre la duplication et la modification des informations saisies précédemment pour gagner du temps	2
Autres problèmes spécifiques	Problèmes de temps pour réaliser les rapports quotidiens, manque d'informations, ou contraintes spécifiques, comme le déplacement obligatoire à Lyon.	8

Fig. 9 : Indemnisation financière (123 réponses)

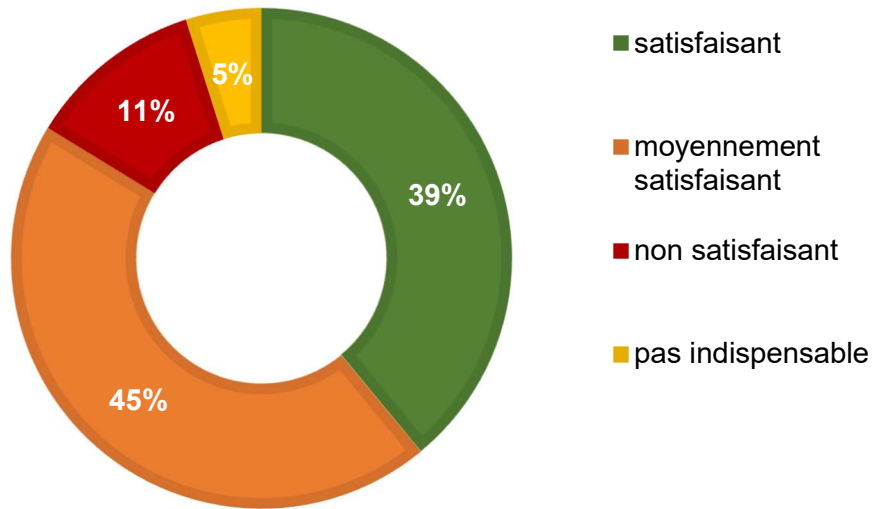


Fig. 10 : Qualité des relations avec les enseignants d'ENV (123 réponses)

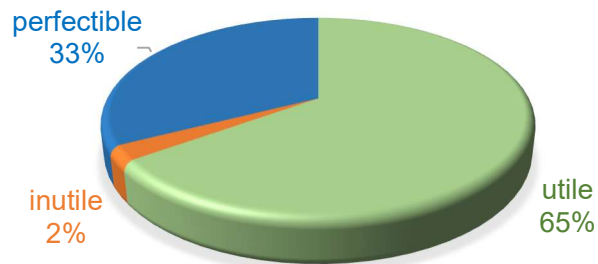


Fig. 11 : Fréquence des relations avec les ENV (123 réponses)

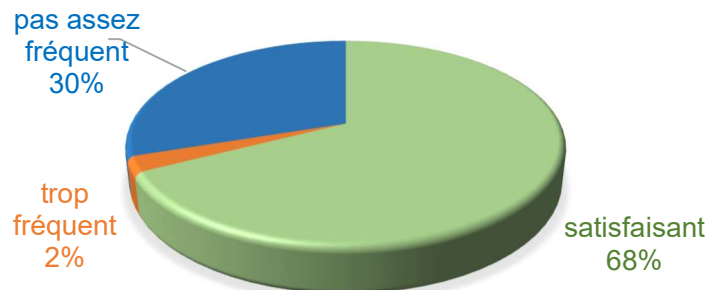


Tableau 3 : Relation entre tuteurs et ENV d'un point de vue qualitatif (fréquence et l'utilité des échanges)

Idee Principale	Synthèse des Réponses	Nb de mentions
Faible fréquence / Absence de contact	La majorité des tuteurs rapporte peu, voire aucun échange ou contact avec l'encadrement académique. Le lien est parfois qualifié d'inexistant ou très limité.	11
Utilité de l'encadrement pour le cadre et le suivi	L'encadrement est jugé utile car il donne un cadre de référence, permet de vérifier que le stage se passe bien, et de détecter rapidement d'éventuels soucis. Les bilans et points réguliers sont appréciés.	11
Qualité variable dépendant des acteurs	La relation et le suivi dépendent fortement de l'étudiant, de l'enseignant responsable, ou de l'école de provenance.	8
Relation positive mais succincte	Plusieurs répondants notent des échanges réguliers, de bonne qualité, ou des relations cordiales, même si elles sont à distance.	8
Désir d'amélioration et de présence sur le terrain	Les tuteurs souhaiteraient plus de disponibilité de la part des enseignants ou que ces derniers viennent sur place. Certains estiment que les enseignants sont déconnectés de la réalité du terrain et qu'ils devraient eux-mêmes faire un stage en rurale.	7
Critique des outils et des attentes	Les tuteurs critiquent le flou autour des attentes de fin de stage et la lourdeur des documents (ex : livret de compétence rébarbatif, notifications de cas cliniques indigestes).	6
Fréquence/Format spécifique des contacts	Mention de rendez-vous en vision réguliers (notamment avec ONIRIS) ou de visios mensuelles jugées indispensables.	4

Tableau 4 : Différences entre les étudiants ou les modalités de tutorat selon les ENV

Idee Principale	Synthèse des Réponses	Nb de mentions
Absence de différence notable	De nombreux répondants n'ont noté aucune différence significative entre les étudiants ou les écoles. Le bagage théorique est perçu comme étant le même, et les modalités de suivi parfois similaires.	13
La différence est Individuelle (Motivation)	La motivation personnelle de l'élève est l'élément qui prime, peu importe l'école d'origine. Les différences sont plutôt individuelles ou liées au caractère de chaque tuteur.	4
La différence est liée à l'enseignant/au suivi	Les variations observées dépendent davantage des enseignants tuteurs au sein même des écoles plutôt qu'entre les écoles elles-mêmes. Une différence d'interaction avec l'enseignant tuteur a été notée.	7
Différences dans l'organisation du stage	Les écoles ont des fonctionnements différents sur l'organisation des périodes : Lyon impose des périodes très cadrées et rapprochées, tandis qu'Alfort permet l'adaptation et Toulouse offre plus de souplesse pour découper les périodes.	7
Existence de différences claires	Différence notable mentionnée entre Lyon et Toulouse. ONIRIS est mentionné pour son suivi mensuel très impliquant. Nantes est critiquée pour ses exigences scolaires trop élevées sur les rendus académiques.	5

Fig. 12 : Acceptation de se former en tant que tuteur
(123 réponses)

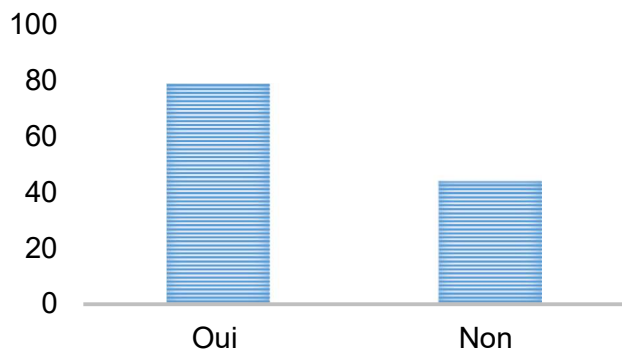


Fig. 13 : Durée acceptable de formation (77 réponses)

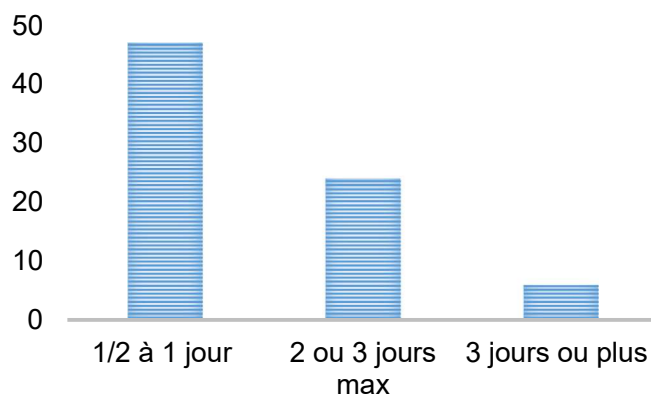


Tableau 5 : Acceptation d'une formation pour être tuteur

Idée Principale	Synthèse des Réponses	Nb de mentions
Acceptation sous conditions (Rémunération/Temps)	L'acceptation de suivre une formation dépend majoritairement de la rémunération ou de l'aide financière associée. La formation ne devrait pas être trop longue (2-3 jours tous les 4-5 ans ou 1/2 à 1 journée si bénévole) ou consommer du temps. Une réévaluation de la somme allouée à la structure est suggérée.	8
Intérêt pour le contenu et l'amélioration	Les tuteurs sont intéressés si la formation est pertinente, que le programme est communiqué, et si elle permet d'améliorer et d'harmoniser l'accueil du stagiaire.	3
Nature de la formation demandée	La formation devrait concerner la pédagogie, l'encadrement, et les moyens de s'adapter aux candidats.	3
Scepticisme et manque de temps	Les tuteurs soulignent le manque de temps et l'idée qu'ils forment déjà les stagiaires au quotidien. Un répondant est sceptique quant à la possibilité d'apprendre la gestion de l'autonomie en formation.	3

Fig. 14 : Apport du tutorat au tutoré selon les tuteurs
(123 réponses)

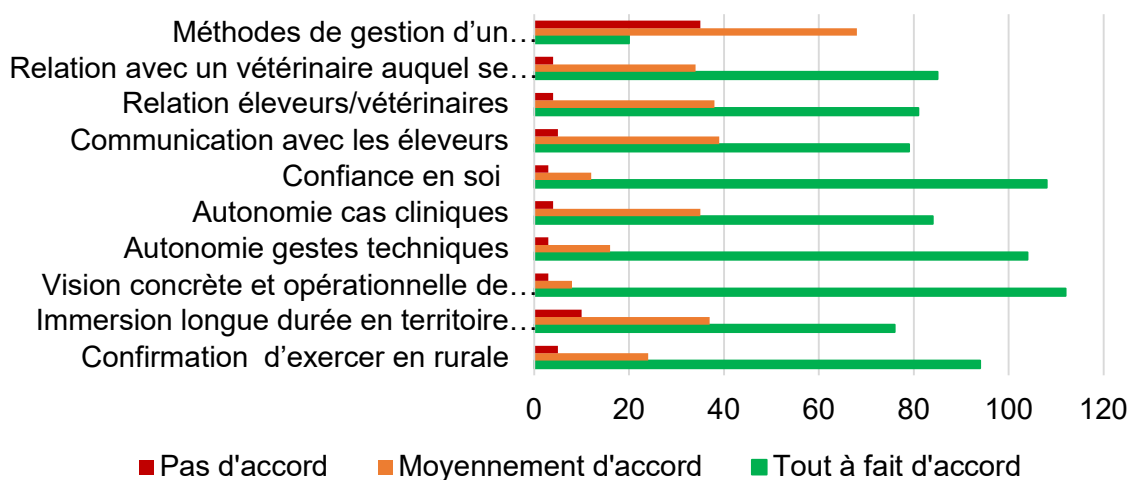


Fig. 15 : Motivations des tutorés selon les tuteurs (123 réponses)

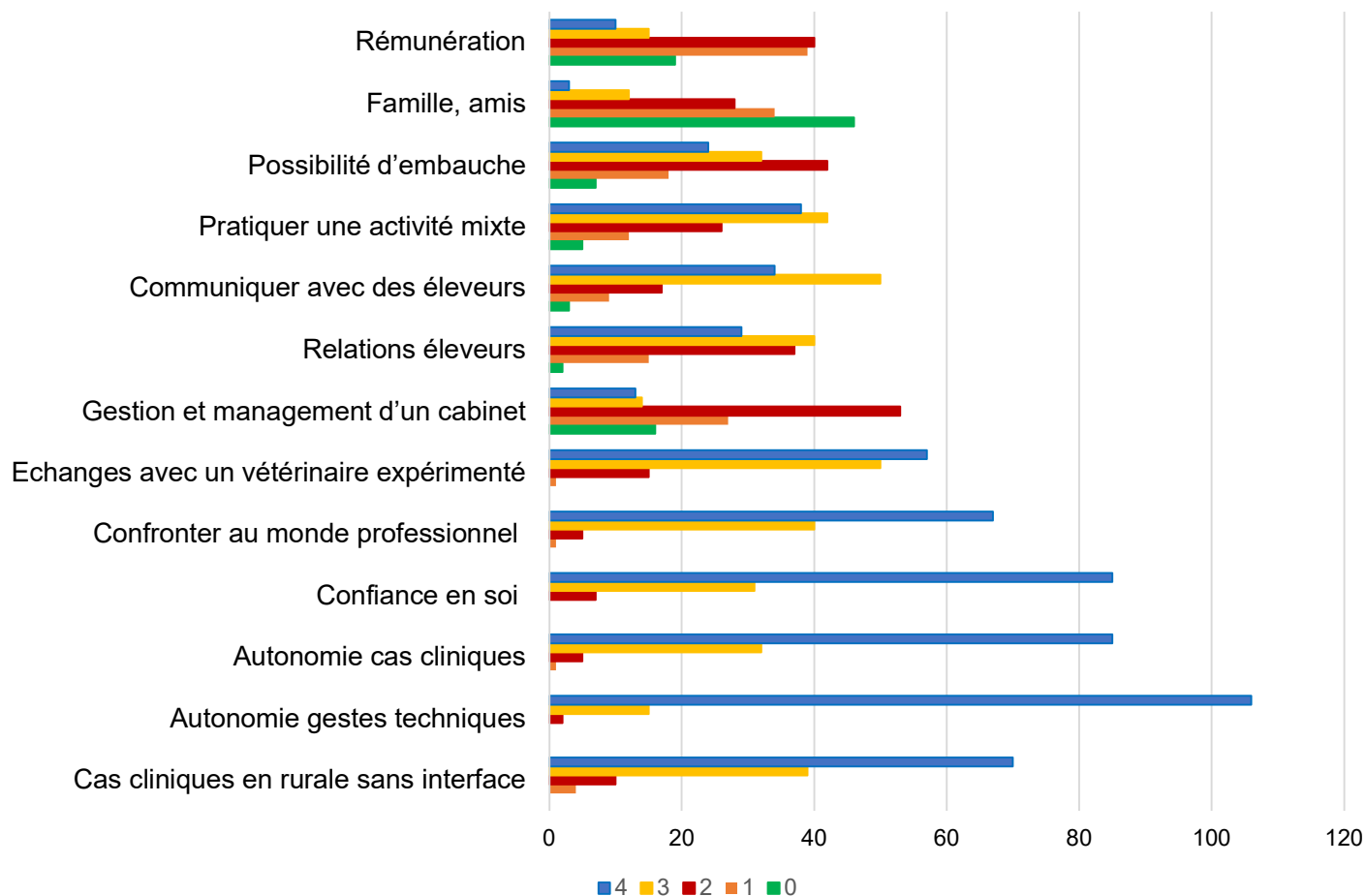


Tableau 6 : Motivations pour recevoir un tutoré

Idée Principale	Synthèse des Réponses	Nb de mentions
Transmission et pédagogie	Volonté de transmettre la passion du métier, le savoir pratique, les techniques et les astuces liées à l'expérience. Intérêt personnel pour l'enseignement.	6
Recrutement et période d'essai	Le tutorat est vu comme une porte pour l'embauche de nouveaux vétérinaires. Il peut servir de "période d'essai" sans engagement avant une future collaboration.	5
Présenter la réalité du travail rural	Montrer aux étudiants la réalité de la clientèle rurale, la vie en milieu rural et prouver que la clinique mixte propose un plateau technique compétitif.	5
Maintenir le lien avec les ENV	Rester en contact avec les écoles (comme ONIRIS) pour se tenir au courant des enseignements, des nouveautés et utiliser ce lien pour transmettre des annonces d'emploi.	4
Soutien et confraternité	Faciliter l'entrée de l'étudiant dans sa vie active, réduire le stress et entretenir la confraternité.	2
Cas spécifique	Répondre à la demande formulée par un stagiaire très motivé.	2

Fig. 16 : Évolution des motivations à recevoir un tuteuré (111 réponses)

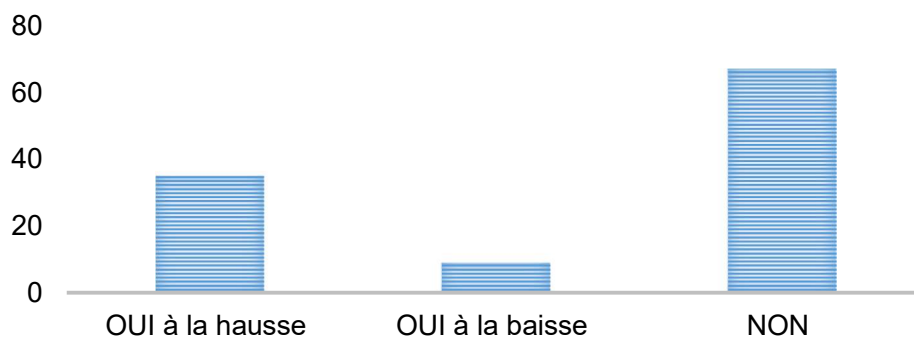


Fig. 17 : Année d'agrément des tuteurs (111 réponses)

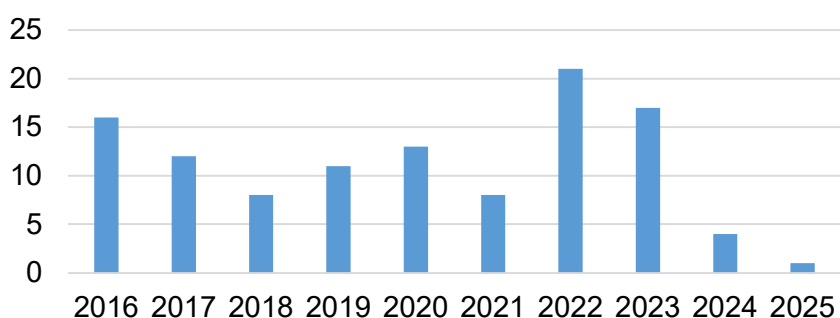


Fig. 18 : Nombre d'agréments entre 2016 et 2025 (369 réponses)

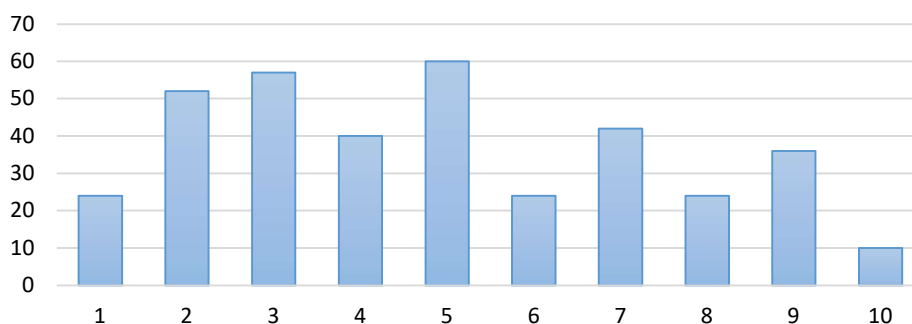


Fig. 19 : Nombre de tuteurés accueillis par tuteur (361 réponses)

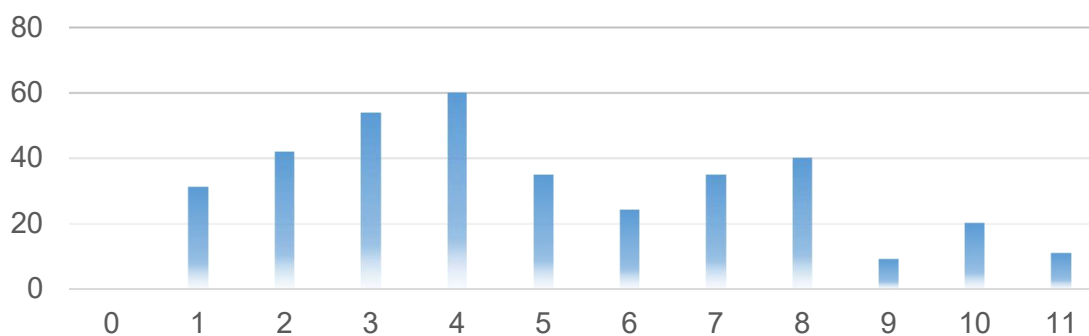


Fig 20 : Mode de rencontre du tuteuré
(165 réponses)

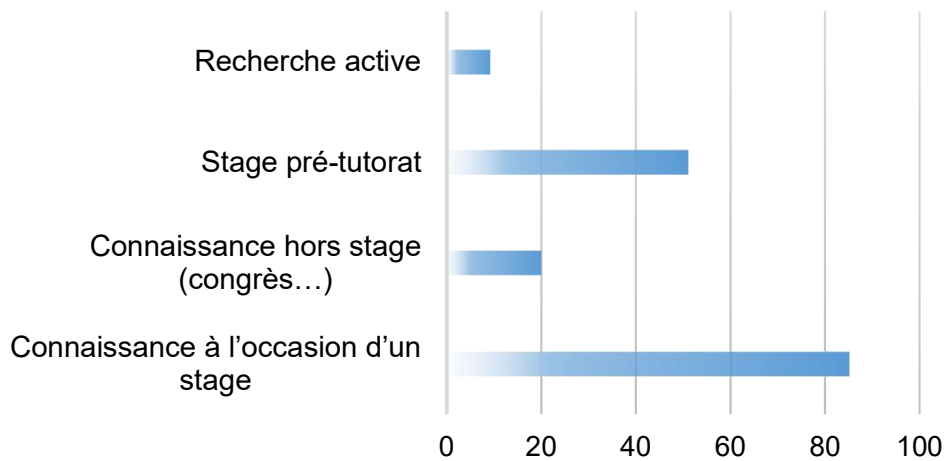


Fig. 21 : Investissement en temps (111 réponses)

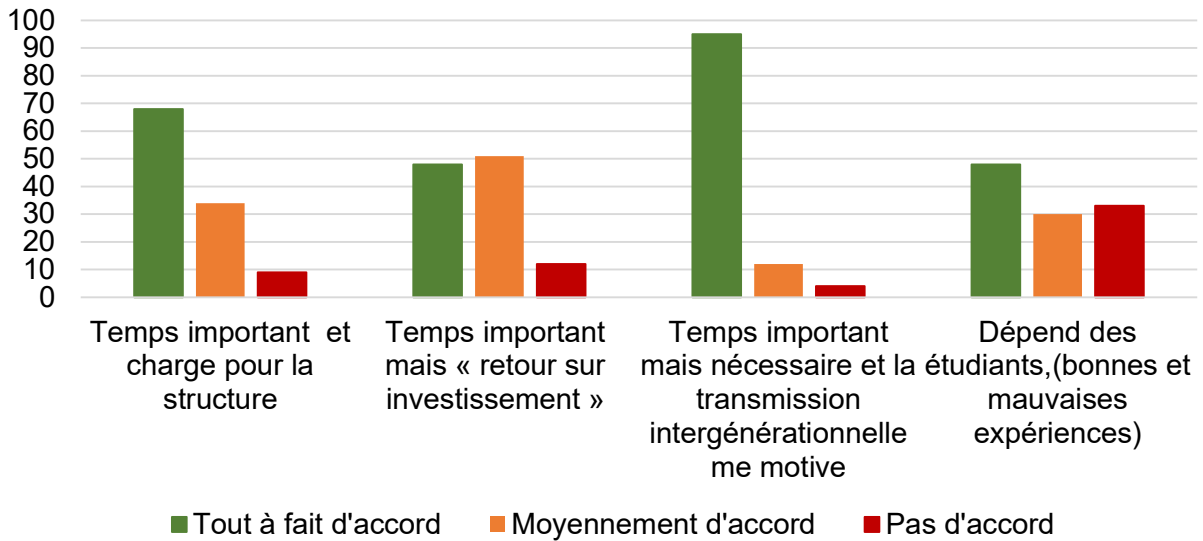


Fig. 22 : Qualification de l'expérience (111 réponses)

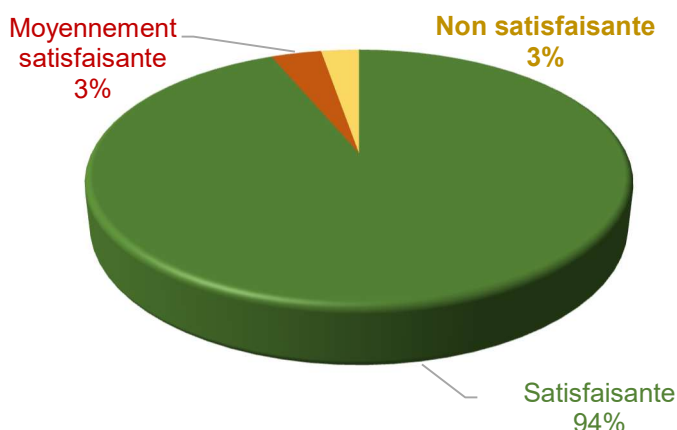


Tableau 7 : Motifs d'insatisfaction ou difficultés rencontrées lors de l'accueil d'un tuteuré

Idée Principale	Synthèse des Réponses	Nb de mentions
Manque de motivation ou d'implication de l'étudiant	L'étudiant n'était pas proactif, peu intéressé, discret, ou semblait vouloir fuir l'école/les gardes.	7
Non-adéquation des objectifs de carrière	L'étudiant se rend compte que la voie rurale ou mixte n'est pas la bonne, la motivation pour la pratique rurale n'est pas au rendez-vous, ou l'étudiant part en canine après l'obtention du diplôme.	3
Contraintes externes (Administratif, temps)	L'administratif est toujours contraignant. Le temps nécessaire à la formation n'est pas couvert par la rémunération.	3
Problèmes relationnels et valeurs	Le courant n'est pas passé entre le tuteur et l'étudiant, ou l'étudiant ne correspond pas aux valeurs prônées par l'entreprise.	2
Manque de maîtrise des gestes de base	L'étudiante est repartie sans maîtriser des gestes de base.	1

Fig. 23 : Devenir des tutorés après le stage

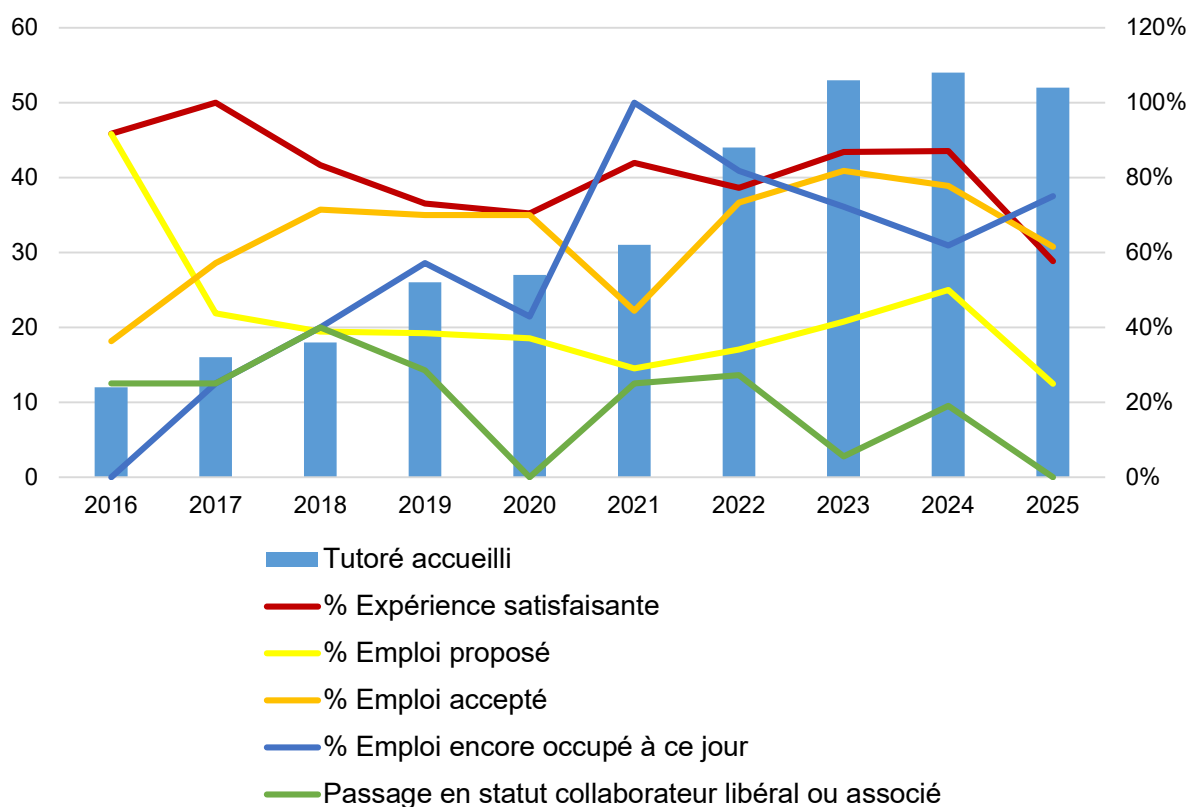


Tableau 8 : Commentaires sur emploi après stage

Idée Principale	Synthèse des Réponses	Nb de mentions
Embauche directe et long terme	Plusieurs tutorés ont été embauchés directement par la structure d'accueil et sont restés plusieurs années (1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans), avec des projets d'association mentionnés.	5
Départ pour raisons personnelles/non-rurale	Les départs sont souvent motivés par le souhait de suivre un conjoint, ou parce que l'activité mixte n'était pas l'objectif final recherché. Un départ pour raisons familiales est également mentionné.	8
Contrats courts (CDD/Remplacement)	L'emploi proposé est parfois un remplacement de courte durée (congé maternité, CDD de 2 à 6 mois).	6
Pas de proposition de poste dans la structure	Le tuteur n'a pas toujours eu la possibilité de proposer un poste à cause d'une équipe déjà complète. Cependant, dans certains cas, un emploi a été trouvé chez des confrères proches.	3
Utilité du tutorat pour le recrutement	Le réseau de tutorés constitue un "super vivier" pour trouver rapidement un vétérinaire rural compétent.	2

Annexe 8 : Questionnaire à l'attention des étudiants ayant choisi un approfondissement en animaux de production

La ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) a confié au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), par un courrier du 22 avril 2025, une mission d'étude sur les stages tutorés vétérinaires.

Depuis plusieurs années, on observe d'une part un phénomène de désertification vétérinaire dans certains territoires ruraux qui impacte à terme le maillage vétérinaire sur lequel est basé, entre autres, le système de sécurité sanitaire français et d'autre part, un manque d'intérêt de la part des nouvelles générations de vétérinaires pour s'installer en milieu rural.

Dans ce contexte, les écoles nationales vétérinaires et les organisations professionnelles vétérinaires ont développé, un dispositif de stage longue durée dit « système de tutorat » dont l'objectif principal est de maintenir l'activité vétérinaire dans les territoires ruraux et d'inciter les jeunes diplômés à s'installer en milieu rural, tout en favorisant progressivement leur autonomie quant à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux. Mis en place à partir de 2013, ce dispositif est soutenu financièrement par le ministère en charge de l'agriculture depuis l'année scolaire 2016-2017.

Après 8 promotions d'étudiants ayant suivi ce programme, le ministère souhaite savoir si les objectifs à l'origine de cette politique publique ont été atteints tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

L'objectif de ce questionnaire est d'étudier les motivations et les raisons des étudiants ayant réalisé en A6 un approfondissement en animaux de production, d'avoir opté ou non pour un stage tutoré et de recueillir leur avis sur ce système.

La durée de ce questionnaire est d'environ 10mn.

L'activité dite « rurale » fait référence à une activité de médecine et la chirurgie des animaux de production de denrées alimentaires (toutes espèces confondues).

Nous vous remercions par avance de votre participation et du soin que vous apporterez à vos réponses pour la bonne interprétation des résultats.

Sylvie MIALET et Jean-Pierre ORAND

Qui êtes-vous ?

Année de sortie d'école

Dans quelle école avez-vous réalisé votre dernière année :

- ENVA
- ENVT
- Oniris
- VetAgro Sup
- Autres :

Environnement socio-familial et choix de carrière : Avez-vous grandi en proximité avec le monde rural (lieu de vie campagnard, famille dans le milieu rural...) ?

- Oui
- Non

Motivation du choix du métier de vétérinaire et parcours scolaire

Avez-vous travaillé ou réalisé des stages en exploitation agricole avant votre entrée en ENV ?

- Oui
- Non

Pourquoi avez-vous choisi de faire des études en médecine vétérinaire ?

Sur une échelle de 0 à 4 (0=non pertinent, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans votre choix.

	0	1	2	3	4
Vocation depuis l'enfance					
Contacts réguliers avec des animaux de compagnie (Chiens, chats...)					
Contacts réguliers avec des animaux de production					
Pratique de l'équitation					
Intérêt pour la médecine					
Intérêt pour les sciences du vivant					
Diversité des carrières					
Influence familiale					
Bons résultats scolaires					
Prestige du métier (valorisation sociale)					

Quel concours avez-vous passé ?

- CONCOURS POST BAC ouvert aux élèves de classe terminale préparant pour la première fois un baccalauréat ;
- CPGE BCPST (ex concours A BCPST ouvert aux candidats titulaires d'un bac général, technologique ou professionnel) ;
- CPGE TB (ex concours A TB) : Ouvert aux étudiants titulaires d'un baccalauréat

technologique série sciences et technologies de laboratoire (STL) ou série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) ;

- CONCOURS LICENCE (ex concours B) : Ouvert aux étudiants en cours de préparation ou ayant validé, en inscription principale, quatre semestres d'un diplôme national de licence ou aux étudiants ou apprentis en année de préparation ou titulaires d'un diplôme national de licence professionnelle, dans les domaines liés aux sciences de la vie ;
- CONCOURS C (dernière année en 2024) : Ouvert aux étudiants titulaires de DUT dans le domaine de la biologie ainsi que de certaines spécialités de BTS ou de BTSA ;
- CONCOURS BUT : Ouvert aux étudiants ou apprentis en cours de préparation ou ayant validé, en inscription principale, quatre semestres d'un bachelier universitaire de technologie spécialité « génie biologique » ;
- CONCOURS BTSA, BTS, BTSM : Ouvert aux étudiants ou apprentis, inscrits en deuxième année, après avoir suivi avec succès une première année, d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un brevet de technicien supérieur maritime (BTSM) ;
- CONCOURS BAC > 5 (ex concours D ENV) : Ouvert aux titulaires du diplôme d'État de docteur en médecine ou du diplôme d'État de docteur en pharmacie ou du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire, ou d'un diplôme conférant le grade de master, délivré à l'issue d'un cursus de formation dans lequel la biologie occupe une part prépondérante ;
- CONCOURS ENS (ex concours E) : Ouvert aux fonctionnaires stagiaires inscrits en première année d'études aux écoles normales supérieures de Lyon ou de Paris-Saclay, admis en liste principale aux écoles nationales vétérinaires à la session précédente de la voie « CPGE-BCSPT » du concours.

À l'entrée en ENV quelle activité de vétérinaire souhaitez-vous exercer ?

- Je ne savais pas
- Animaux de production exclusive
- Animaux de compagnie exclusive
- Équine exclusive
- Mixte à dominante animaux de production
- Mixte à dominante animaux de compagnie
- Mixte à dominante équine
- Productions industrielles (porcs, volailles)
- Faune sauvage captive
- Santé publique vétérinaire
- Enseignement - recherche
- Industrie du médicament
- Industrie agroalimentaire ou en lien avec le vivant au sens large
- Laboratoire d'analyses
- Organisations professionnelles agricoles
- Autres :...

Ce choix a-t'il évolué au cours de votre cursus en ENV ?

- Oui
- Non

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez choisi d'orienter votre activité vers la pratique

en rurale ?

Sur une échelle de 0 à 4 (0= sans intérêt, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans votre choix.

	0	1	2	3	4
Déplacements et travail en extérieur					
Salaire/ niveau de revenus					
Facilité d'embauche					
Mode de vie en campagne					
Médecine populationnelle					
Médecine individuelle sur grands animaux					
Mobilisation des capacités intellectuelles					
Mobilisation des capacités techniques et pratiques					
Diversité des cas et actes cliniques					
Relation avec les éleveurs					
Proximité famille, conjoint, amis					
Autre (précisez)					

Stage en année d'approfondissement en animaux de production (AP)

Quelle option avez-vous choisie pour votre année d'approfondissement ?

- AP pure
- AP tutorée
- AP tutorée mixte rurale/équine
- AP mixte rurale équine (VETAGRO SUP)
- AP mixte rurale canine (VETAGRO SUP)
- AP mixte Master MC SVL (VETAGRO SUP)
- Autres : (préciser)

Si vous avez opté pour un stage tutoré

Lieu du tutorat (N° département uniquement) :

Votre réponse

Quelles sont les raisons qui vous ont amené à choisir le tutorat parmi les autres possibilités de

6^{ème} année orientée vers l'activité rurale ?

Sur une échelle de 0 à 4 (0= sans intérêt, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans votre choix

	0	1	2	3	4
Connaitre la réalité du terrain en clinique ayant une activité rurale dominante					
Gagner en autonomie sur les gestes techniques					
Gagner en autonomie pour la gestion des cas cliniques					
Gagner de la confiance en soi					
Se confronter au monde professionnel et se détacher du système scolaire en ENV					
Être en relation et avoir des échanges avec un vétérinaire expérimenté					
Appréhender la gestion et le management d'un cabinet/ d'une clinique					
Observer et analyser les relations éleveurs/vétérinaires sur une période conséquente					
Communiquer avec des éleveurs					
Pratiquer une activité mixte					
Avoir une possibilité d'embauche					
Rester proche de la famille, des amis, du conjoint					
Bénéficier d'une rémunération					

Comment avez-vous trouvé votre structure d'accueil ?

- Bouche à oreille entre étudiants
- Réseaux sociaux
- Site vetstages ou autre
- Liste d'adresses fournie par mon école
- Rencontre personnelle

- Autres : précisez

Selon quels critères avez-vous choisi votre structure d'accueil ?

Sur une échelle de 0 à 4 (0= sans intérêt, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans votre choix

	0	1	2	3	4
Connaissance personnelle de la structure ou de vétérinaires (stages...)					
Type de production animale majeure					
Taille de la structure					
Part de la rurale dans l'activité					
Facilité d'hébergement					
Localisation géographique					
Proximité de la famille, amis conjoint					
Niveau de rémunération					

Combien de vétérinaires (ETP) travaillaient dans cette structure ?

- Un
- Deux ou trois
- Quatre à six
- Plus de six

Quel était le type de production animale majoritaire ?

- Bovins allaitants
- Bovins laitiers
- Ovins / Caprins
- Équins
- Productions animales organisées (Porc – volaille-veaux de boucherie)
- Autres

Quelle était la part de l'activité rurale dans l'activité globale de la structure ?

- < 25%
- 25 à 50%
- ->50% à 70%
- > 70 % à 90%
- > 90%

Le logement vous était-il fourni ?

- Oui
- Non

Avez-vous bénéficié d'une bourse dans le cadre du tutorat ?

- 1000€
- 500€
- Aucune

Avez -vous bénéficié d'autres aides financières lors de votre tutorat ? : (Plusieurs réponses possibles)

- Programme d'aide de la région / département (si oui quelle région/département)
- Logement fourni
- Remboursement du déplacement sur le lieu de stage (si pas pris en charge par la bourse du tutorat)

Quels sont pour vous les apports du tutorat ?

Veillez marquer d'une croix en face de chaque proposition si vous êtes tout à fait d'accord, moyennement d'accord ou pas du tout d'accord.

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Confirmation du choix d'exercer une activité à dominante rurale			
Vision concrète et opérationnelle de l'activité de vétérinaire en rurale			
Autonomie dans les gestes techniques			
Autonomie dans la gestion des cas cliniques			
Confiance en soi accrue pour aborder un premier emploi comme vétérinaire			
Meilleure communication avec les éleveurs			
Meilleure compréhension de la relation éleveurs/vétérinaires sur le long terme			
Relation avec un vétérinaire auquel se référer			
Compréhension des méthodes de gestion d'un cabinet/clinique (compta, ressources humaines...)			

Regrettez-vous d'avoir choisi le stage tutoré pour votre 6^{ème} année ?

- Oui
- Non

Si oui

Sur une échelle de 0 à 4 (0 = sans intérêt, 4 = primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans votre insatisfaction

	0	1	2	3	4
Activité insuffisante dont rurale					
Mauvaise entente avec un ou plusieurs vétérinaires					
Connaissances théoriques/pratiques insuffisantes					
Nombre d'actes réalisés insuffisant					
Disponibilité des vétérinaires pour la formation insuffisante					
Tâches assignées peu intéressantes et répétitives (ex prophylaxie)					

Charge de travail trop importante					
Autres : (précisez)					

Est-ce qu'un emploi vous a été proposé à la fin de votre tutorat dans la structure d'accueil ?

- Oui
- Non

Si oui l'avez-vous accepté ?

- Oui
- Non

Si non auriez-vous souhaité avoir une proposition d'emploi ?

- Oui
- Non

Si non accepté, quelles sont les raisons qui ont motivé votre refus ?

- Distance avec le conjoint, la famille, les amis
- Envie de travailler dans d'autres structures/régions
- Structure et organisation du travail ne vous convenaient pas

Si vous n'avez pas opté pour un stage tutoré

Quelles sont les raisons qui vous ont amené à ne pas choisir le tutorat?

Sur une échelle de 0 à 4 (0= sans intérêt, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans votre choix

	0	1	2	3	4
Explorer des pratiques différentes					
Explorer des filières de production différentes (allaitants, laitiers...)					
Explorer des zones géographiques différentes					
Continuer à bénéficier des enseignements à l'école					
Rester une année encore en lien proche avec la vie étudiante et la communauté des étudiants					
Parce que je n'ai pas rencontré la structure où je me sentais à l'aise pour effectuer un tutorat					
Autre raison : préciser					

Combien de stages avez-vous réalisé en A6 ?

Votre réponse

Comment avez-vous trouvé votre structure d'accueil (plusieurs réponses possibles si plusieurs stages) ?

- Bouche à oreille entre étudiants
- Réseaux sociaux
- Site vetstages ou autre- liste d'adresses fournie par mon école
- Rencontre personnelle
- Autres : précisez :

Selon quels critères avez-vous choisi vos structures d'accueil ?

Sur une échelle de 0 à 4 (0= sans intérêt, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans votre choix

	0	1	2	3	4
Connaissance personnelle de la structure ou de vétérinaires (stages...)					
Type de production animale majeure					
Taille de la structure					
Part de la rurale dans l'activité					
Facilité d'hébergement					
Localisation géographique					
Proximité de la famille, amis conjoint					
Prestations offertes (indemnisation, logement...)					

Avez -vous bénéficié d'aides financières lors de vos stages : (Plusieurs réponses possibles)

- Rémunération de la clinique vétérinaire
- Programme d'aide de la région / département (si oui quelle région/département)
- Logement fourni
- Remboursement du déplacement sur le lieu de stage

Combien de vétérinaires (ETP) travaillent en moyenne dans les structures où vous avez réalisé vos stages ?

- Deux ou trois
- Quatre à six
- Plus de six

Quel est le type de production animale majoritaire ? (Plusieurs réponses possibles)

- Bovins allaitants
- Bovins laitiers
- Ovins / Caprins
- Équins
- Productions animales organisées (Porc – volaille-veaux de boucherie)
- Autres

Quelle est la part de l'activité rurale dans le temps de travail global de la structure ? (Plusieurs réponses possibles)

- < 25%
- 25 à 50%
- ->50% à 70%
- > 70 % à 90%
- > 90%
- Ne sait pas

Quels sont pour vous les apports des stages (hors tutorat) en 6^{ème} année ?

Veuillez marquer d'une croix en face de chaque proposition si vous êtes tout à fait d'accord, moyennement d'accord ou pas du tout d'accord.

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Confirmation du choix d'exercer une activité à dominante rurale			
Découverte de l'exercice dans différentes espèces / types de production			
Vision concrète et opérationnelle de l'activité de vétérinaire en rurale dans différents contextes			
Autonomie dans les gestes techniques			
Autonomie dans la gestion des cas cliniques			
Confiance en soi accrue pour aborder un premier emploi comme vétérinaire			
Meilleure communication avec les éleveurs			
Meilleure compréhension de la relation éleveurs/vétérinaires sur le long terme			
Relation avec un vétérinaire auquel se référer			
Compréhension des méthodes de gestion d'un cabinet/clinique (compta, ressources humaines...)			

Emploi après fin d'études

Si vous aviez à décrire votre premier emploi, diriez-vous qu'il a été une expérience :

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Satisfaisante			
Difficile psychologiquement (stressante)			
Difficile physiquement			

Travaillez -vous aujourd'hui dans la structure d'accueil du tutorat / d'un de vos stages ?

- Oui
- Non

Quelle a été la durée de votre premier emploi ?

- Réponse

Combien d'emplois dans des structures différentes avez-vous occupé?

- 1
- 2
- 3
- 4 ou plus

Exercez-vous encore aujourd'hui le métier de vétérinaire (praticien ou non) ?

- Oui
- Non

Exercez-vous encore aujourd'hui une activité rurale ou mixte avec rurale ?

- Oui
- Non

Si oui (poursuite de l'activité rurale), quelle activité de vétérinaire exercez-vous exactement ?

- Rurale exclusive
- Mixte à dominante rurale
- Mixte à dominante animaux de compagnie
- Mixte à dominante équine
- Autres (précisez) :....

Quelle est la production majoritaire dans votre activité rurale ?

- Bovins allaitants
- Bovins laitiers
- Ovins / Caprins
- Équins
- Productions animales organisées (Porc – volaille-veaux de boucherie)
- Autres

Quelle proportion de votre temps de travail représente l'activité rurale approximativement ?

- < à 10%
- de 10 à 25%
- 25 à 50%
- >50% à 70%
- > 70 % à 90%
- > 90%

Quels sont selon vous les aspects les plus contraignants de l'activité en rurale ?

Veillez marquer d'une croix en face de chaque proposition si vous êtes tout à fait d'accord, moyennement d'accord ou pas du tout d'accord.

	Tout à fait d'accord	Moyennement d'accord	Pas du tout d'accord
Nombre d'heures de travail trop important			
Gardes contraignantes			
Difficulté à concilier avec vie familiale			
Difficulté à concilier avec activités de loisirs, culturelles...			
Mode de vie en milieu rural = isolement			
Dangerosité de la manipulation des animaux			
Déplacements très nombreux			
Revenus insuffisants			
Relations avec les éleveurs parfois complexes			
Autres (précisez) :...			

Quel est votre statut actuel ?

- Libéral individuel
- Libéral associé
- Collaborateur libéral
- Salarié
- Autre (précisez) :....

Quel est votre temps de travail ?

- Temps plein

- Temps partiel
(précisez le pourcentage ci-après).....
- Autre (précisez) :

Combien de vétérinaires diplômés travaillent (en ETP) dans votre structure (vous compris) ?

- 1
- 2 à 3
- 4 à 6
- plus de 6

Quel est le temps de trajet nécessaire depuis votre lieu de travail pour rejoindre la ville la plus proche (>10 000 h) ?

- 15mn ou moins
- de 15 à 30 mn
- de 30 à 45 mn
- plus de 45 mn

Dans quel département exercez-vous ?

N°.....

Avenir :

- pensez-vous exercer encore une activité rurale dans 10 ans ?
- oui certainement
- peut-être mais ce n'est pas certain
- non certainement pas
- je ne sais pas

Si non (arrêt de l'activité rurale)

Avez-vous exercé en rurale depuis la sortie de 'l'école ?

- Oui
- Non

Si Oui : pendant combien d'années avant de vous arrêter ?

- Réponse

Quelle est votre activité professionnelle aujourd'hui ?

- Animaux de compagnie exclusive
- Équine exclusive
- Faune sauvage captive
- Santé publique vétérinaire
- Enseignement-recherche
- Industrie du médicament
- Industrie agro-alimentaire ou du vivant au sens large
- Laboratoires d'analyses
- Autre (précisez)....

Pour quelles raisons avez-vous cessé votre activité rurale ?

Sur une échelle de 0 à 4 (0= sans intérêt, 4= primordial) identifiez l'importance de chacun des éléments suivants dans décision

	0	1	2	3	4
Nombre d'heures de travail trop important					
Gardes contraignantes					
Difficulté à concilier avec vie familiale					
Difficulté à concilier avec activités de loisirs, culturelles...					
Mode de vie en milieu rural= isolement					
Dangerosité de la manipulation des animaux					
Déplacements très nombreux					
Revenus insuffisants					
Relations avec les éleveurs parfois complexes					
Autres (précisez) :					

Annexe 9 : Résultat de l'enquête auprès des étudiants ayant choisi un approfondissement en animaux de production

299 vétérinaires ont rempli un questionnaire de façon plus ou moins complète.

Qui êtes-vous ? :

Fig. 24 : Répartition selon l'année de sortie
(245 répondants)

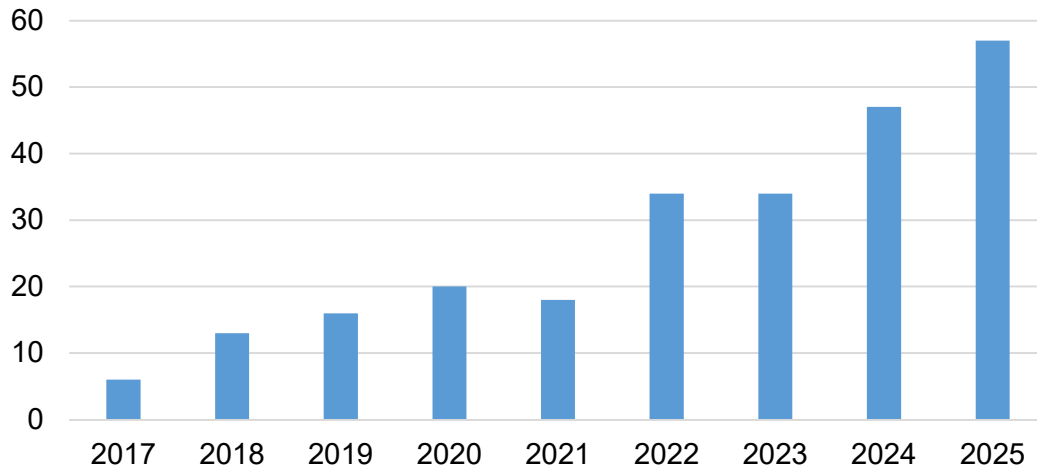


Fig. 25 : Répartition par école
(263 réponses)

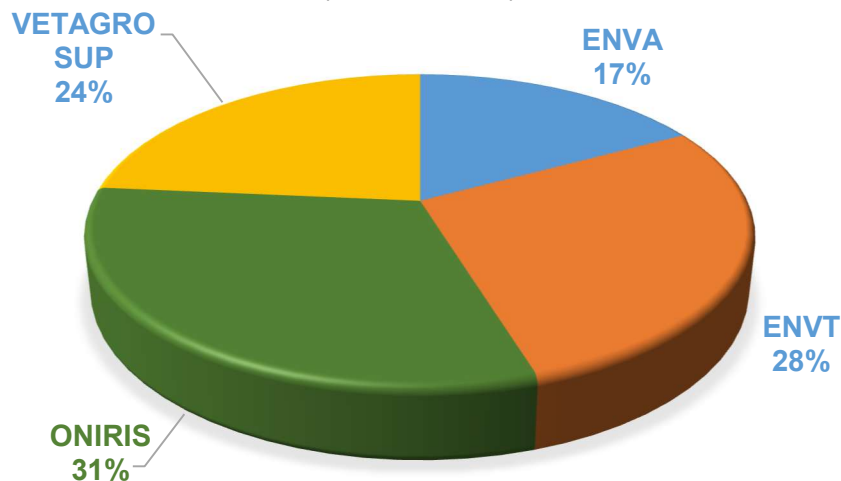


Fig. 26 : Origine du milieu rural (263 réponses)

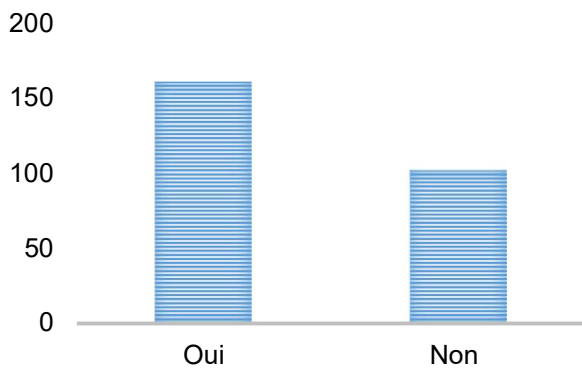


Fig. 27 : Stage réalisés en milieu rural avant l'ENV (247 réponses)

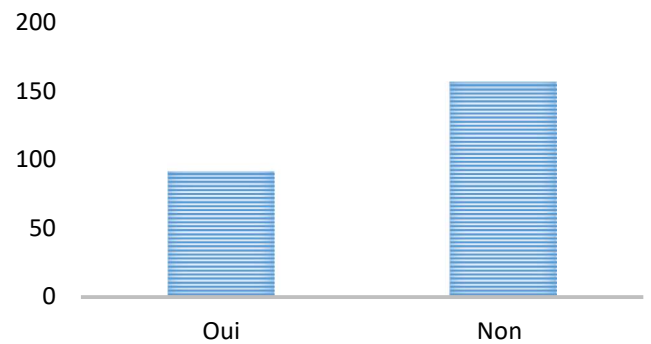


Fig. 28 : Motivation à faire des études vétérinaires (245 réponses)

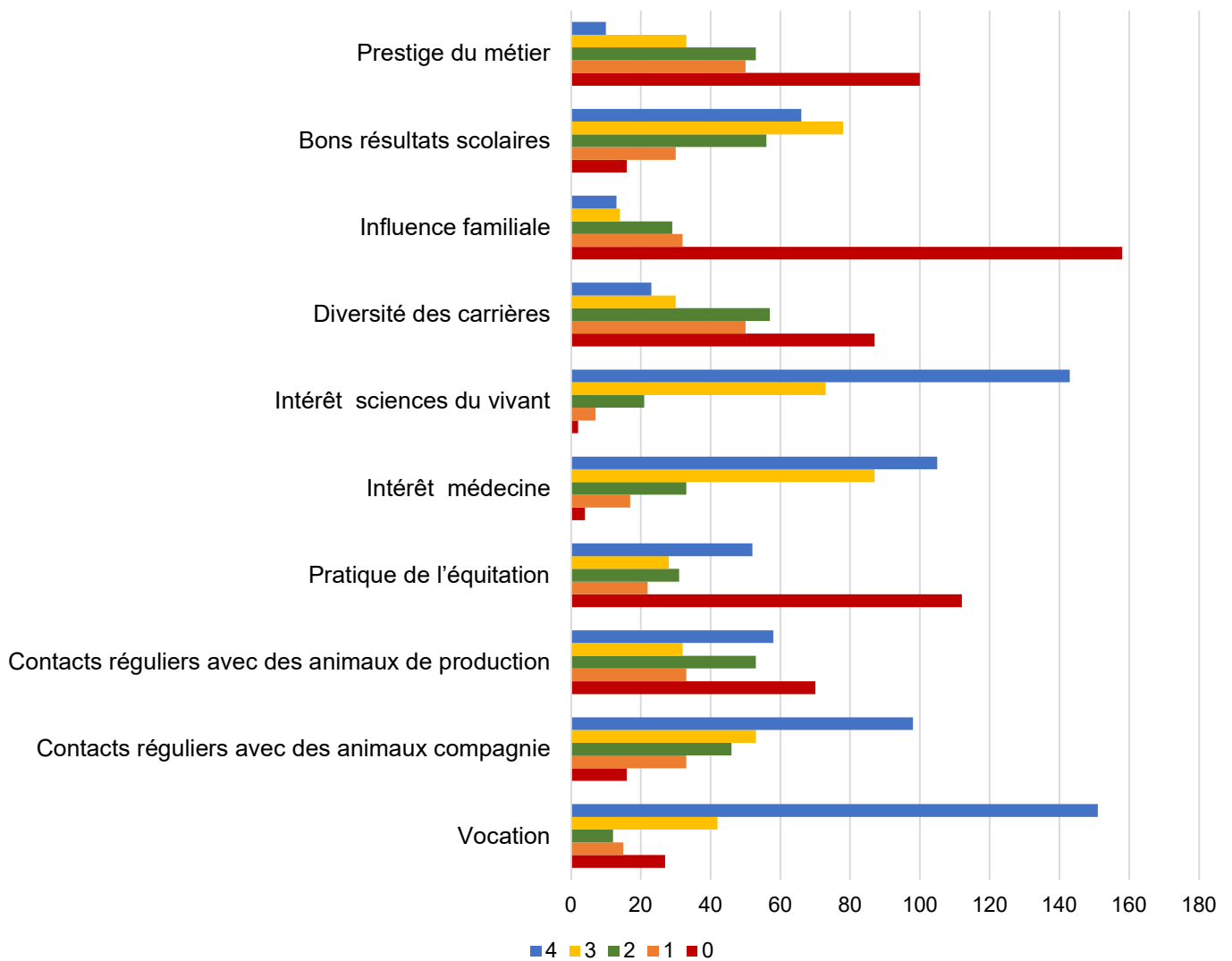


Fig. 29 : Concours d'entrée ENV (247 réponses)

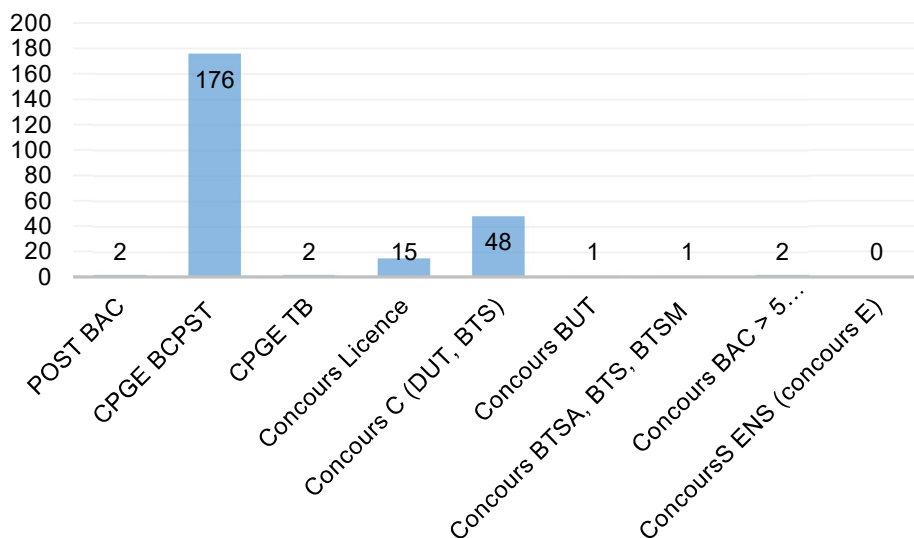


Fig. 30 : Souhait d'activité à l'arrivée en ENV (245 réponses)

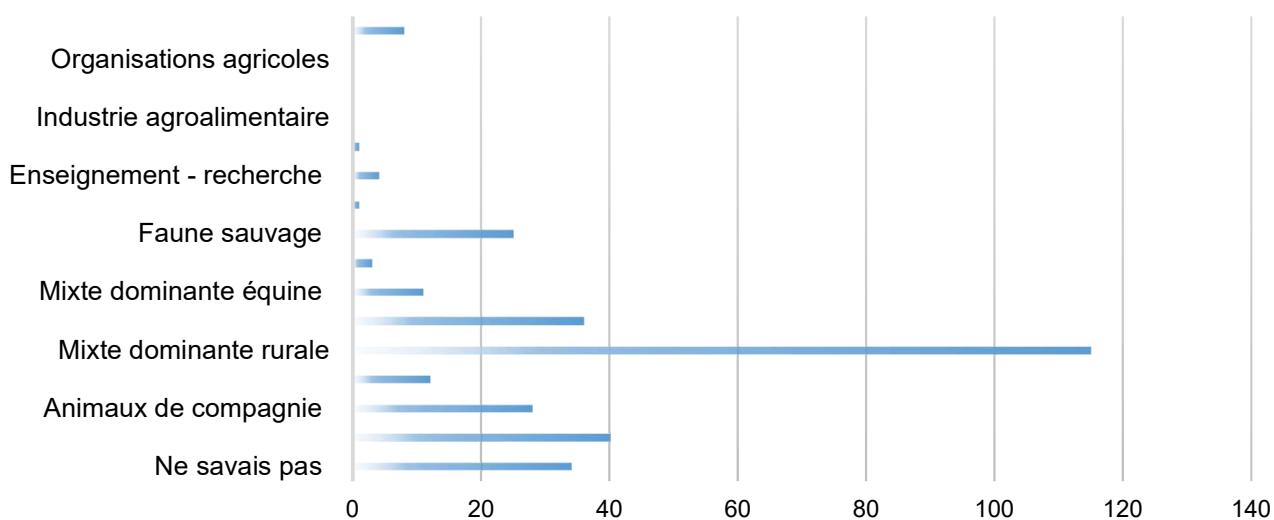


Fig. 31 : Evolution du choix d'activité pendant les études (247 réponses)

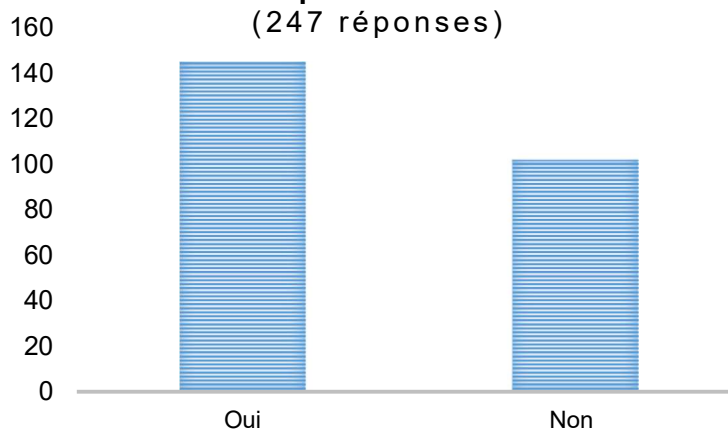


Fig. 32 : Raisons du choix de l'activité rurale
(246 réponses)

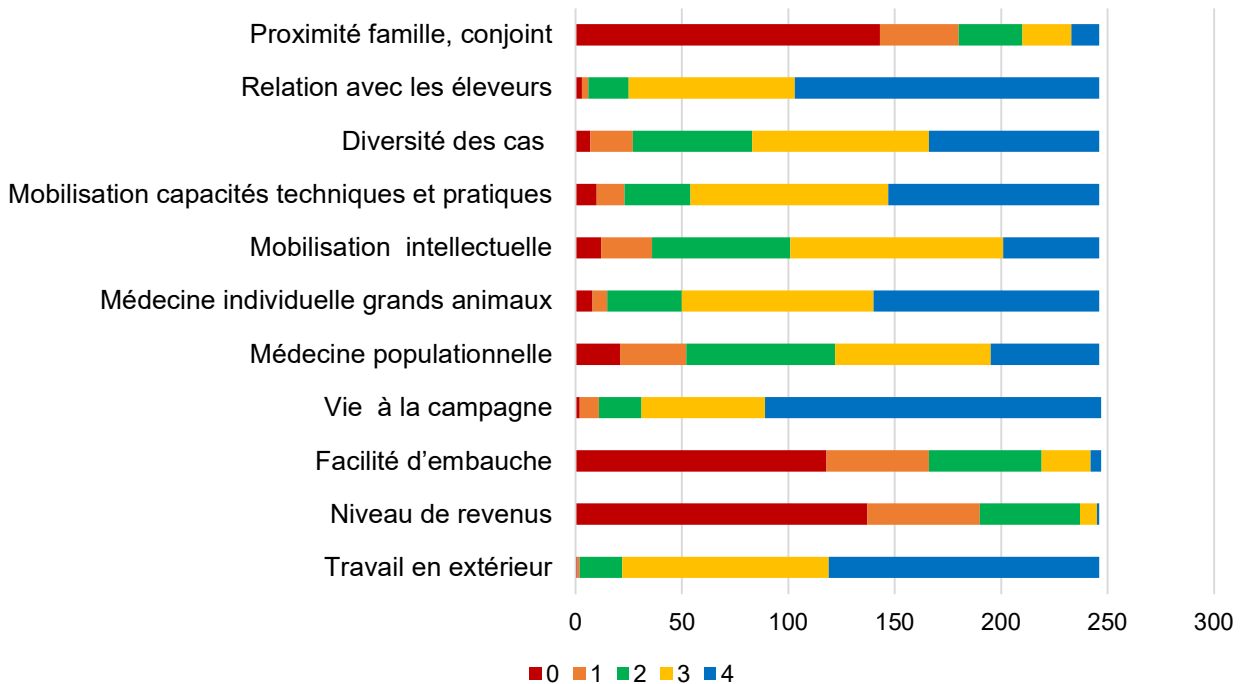


Tableau 9 sur les motivations du choix de l'activité rurale

Thématique principale	Description des raisons	Nb mentions
Utilité et rôle sociétal	Volonté d'avoir une pratique "utile" et qui a du sens. Sentiment d'être un rouage de l'élevage et un soutien au bien-être des éleveurs et à la durabilité des exploitations. Rôle clé technico-économique. Utilité publique/sociétale	9
Nature du travail et compétences	Attrait pour le côté "physique" du métier, l'obstétrique, les grands animaux. Travail manuel, souvent improvisé avec des moyens limités (débrouillardise). Aspect concret du métier et diversité du rythme.	9
Cadre de vie et affinité animale	Possibilité de travailler tous les jours avec des vaches (mentionné 3 fois). Meilleur confort de vie en zone de campagne. Proximité avec la nature.	6
Relation humaine et collaboration	Relation privilégiée avec les éleveurs. Sentiment de collaboration avec les professionnels. Bienveillance du milieu rural.	4
Facteurs éco et zootechniques	Intérêt pour la zootechnie. Nécessité d'intégrer des considérations économiques à la réflexion médicale	5
Influence du parcours	Découverte lors de stages obligatoires (VETER, élevage laitier). Influence familiale (fils d'éleveurs, BTSA)	3
Liberté et autonomie	Liberté organisationnelle. Indépendance	2

Fig. 33 : Option choisie en année d'approfondissement
(247 réponses)

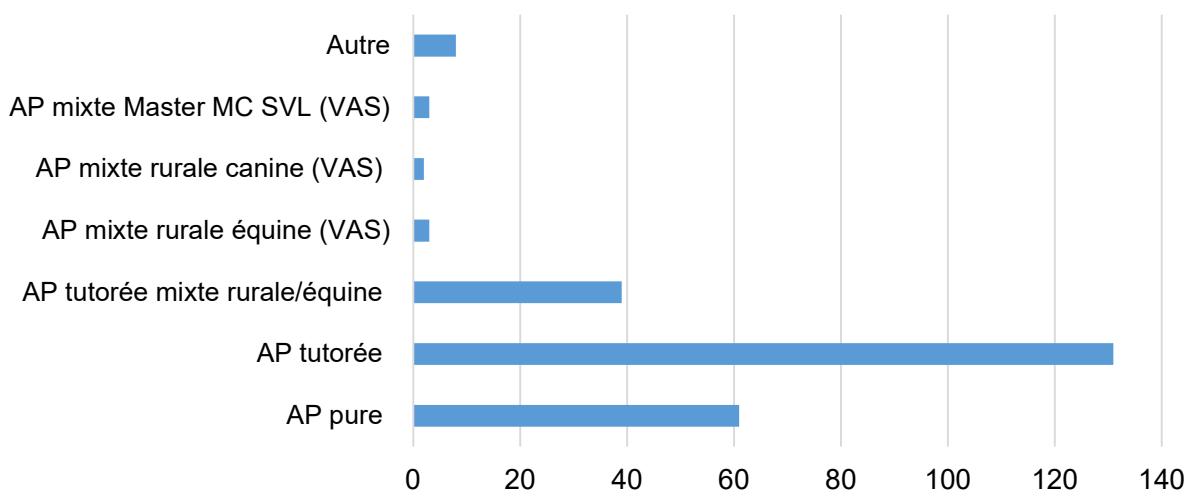


Fig. 34 : Part des répondants ayant opté pour un stage tutoré
(239 réponses)

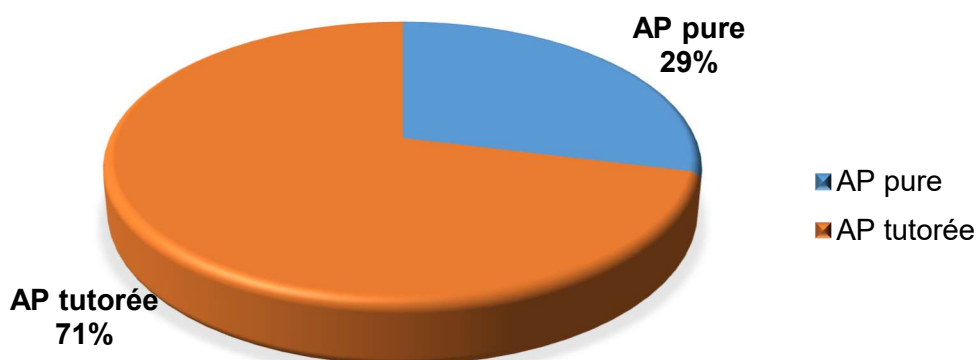


Fig. 35 : Non STER : Nombre de stages réalisés
(72 réponses)

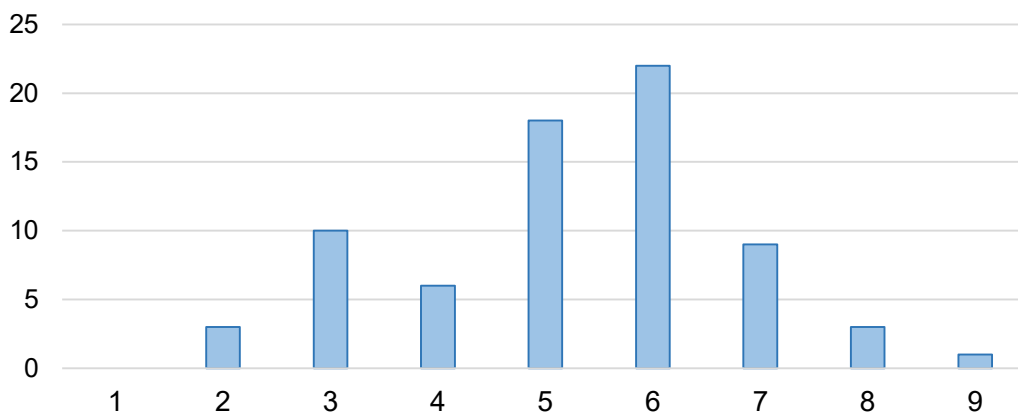


Fig. 36 : Motivation pour choisir un stage tutoré (162 réponses)

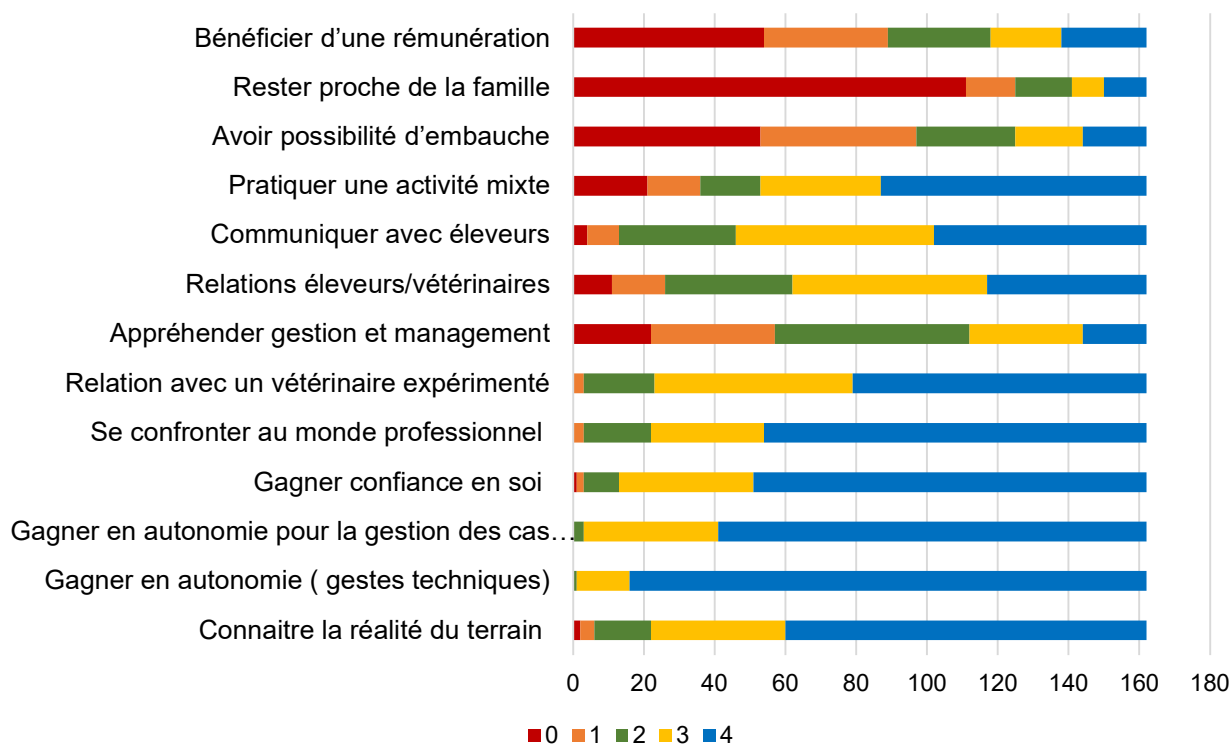


Fig. 37 : Raisons de ne pas avoir choisi le stage tutoré (72 réponses)

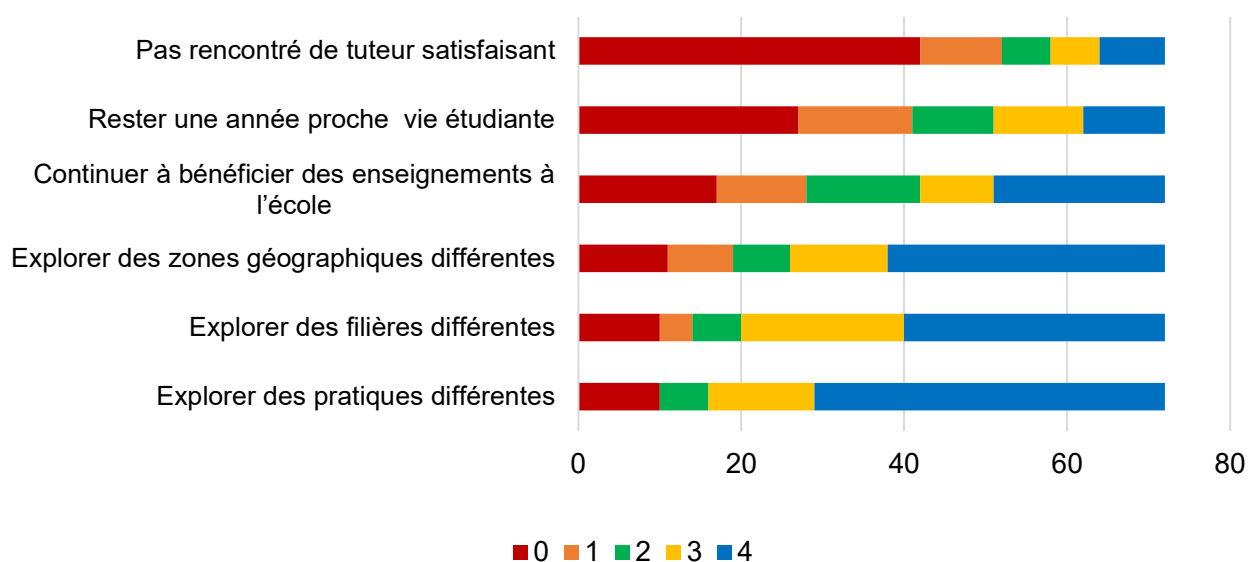


Fig. 38 : Mode de connaissance du tuteur
(191 réponses)

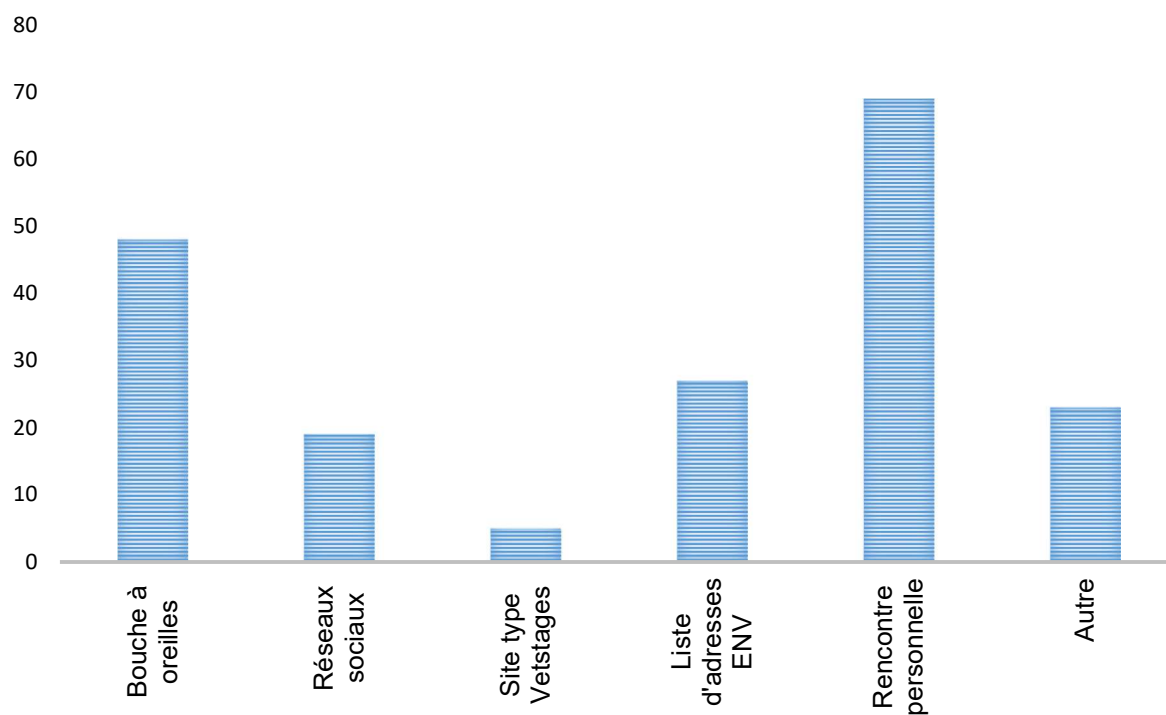


Fig. 39 : Mode de connaissance du lieu stage (72 réponses)

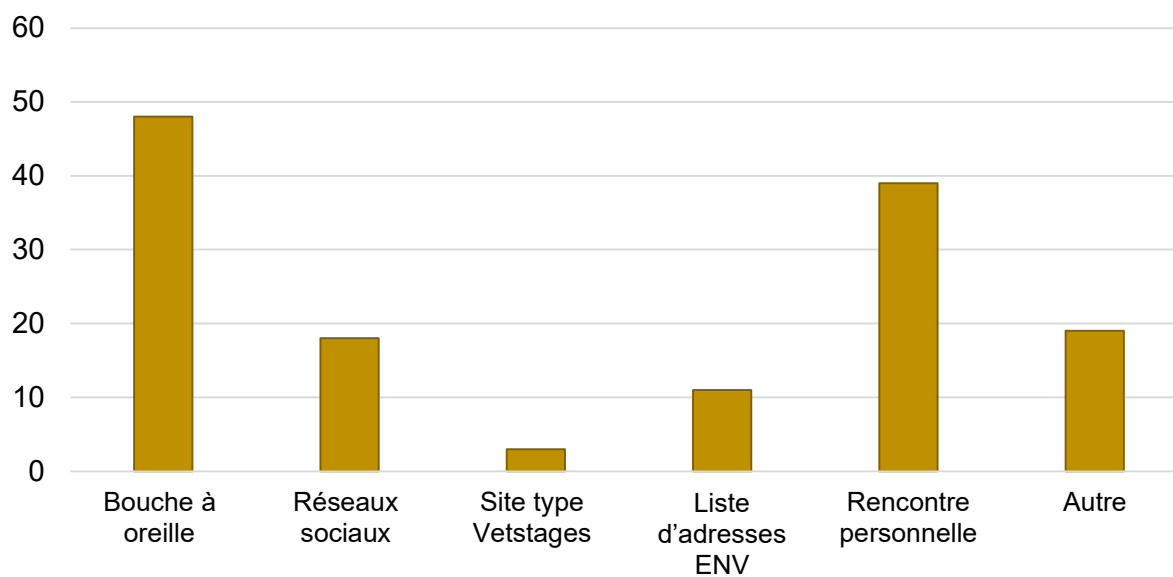


Tableau 10 sur les méthodes utilisées par les étudiants pour trouver leur structure de tutorat ou de stage pratique.

Thématique principale	Description des méthodes	Nb mentions
Réseau personnel et stages antérieurs	Stage en A4 ou stage préalable qui a plu. Vétérinaire de l'élevage familiale. Bon relationnel avec la clinique de prophylaxie. Connaissance familiale ou contact du père éleveur	11
Recherche active et prospection	Recherche sur Google Maps et site internet des cliniques. Démarchage téléphonique dans une zone géographique ciblée. Recherches personnelles ou au hasard de cliniques	7
Annonces et canaux institutionnels	Annonce mail ou annonce publiée par les tutrices. Liste de clinique accueillant des stagiaires par le GTV/la région. Rencontre par l'association JNGTV ou Forum Ergone	6
Recommandations (Enseignants/Maîtres de stage)	Conseil d'un professeur/enseignant. Recommandations par d'anciens maîtres de stages ou clinique voisine.	4
Logistique / géographique	Proximité avec le logement du conjoint. Structures accessibles en train et proposant un logement (pour ceux non véhiculés).	2

Tableau 11 sur les inconvénients ou freins perçus par ceux qui ont préféré d'autres modalités de stage (Non STER)

Thématique principale	Description des freins	Nb mentions
Recherche de diversité et pluralité d'expériences	Envie de découvrir des horizons variés, plusieurs cliniques et un nombre plus conséquent de vétérinaires. Volonté de ne pas s'enfermer dans un seul type de pratique ou dans les pratiques d'une seule clinique.	8
Peur de l'engagement et de la qualité du tutorat	Peur de se retrouver « coincé » toute une année. Crainte d'une mauvaise ambiance, de pratiques à l'ancienne, ou d'être « exploité ».	5
Contraintes de spécialité et d'offre	Tutorat jugé trop peu développé à Nantes en 2018. Obligation d'inclure une composante équine, ce qui n'intéressait pas certains étudiants (pas de rurale pure).	4
Logistique et organisation	Trop peu de place en tutorat certaines années. Problèmes d'organisation par rapport à la thèse. Mauvaise communication sur l'existence du tutorat.	5
Approfondissement spécifique	Volonté d'approfondir les connaissances théoriques. Souhait d'un meilleur suivi des cas jusqu'à l'autopsie (non réalisé en pratique).	2

Fig. 40 : Critères de choix du tuteur (162 réponses)

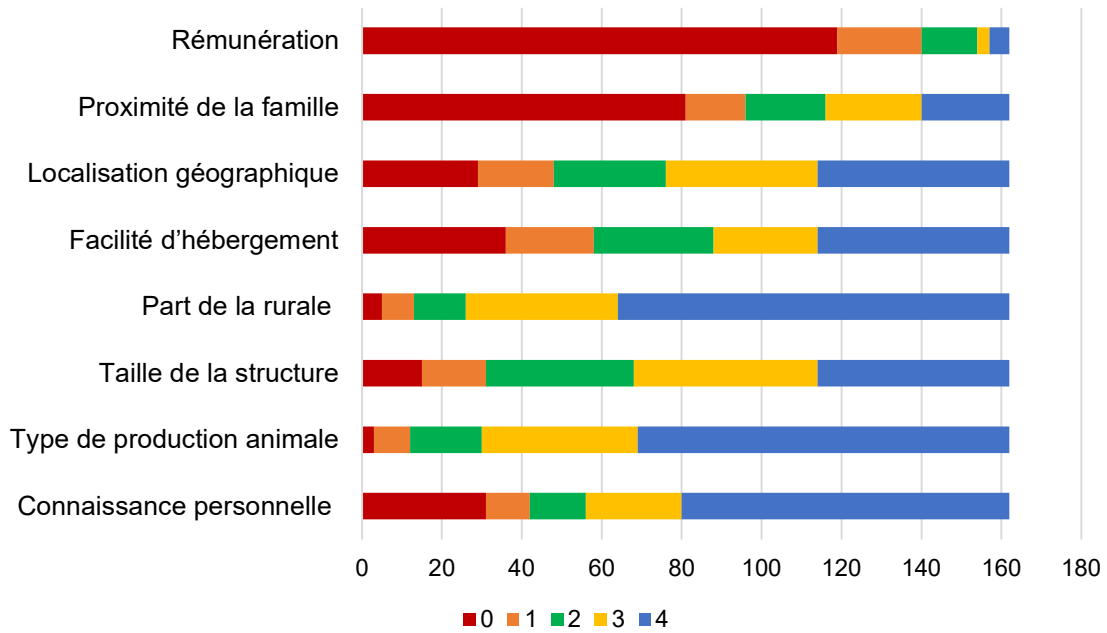
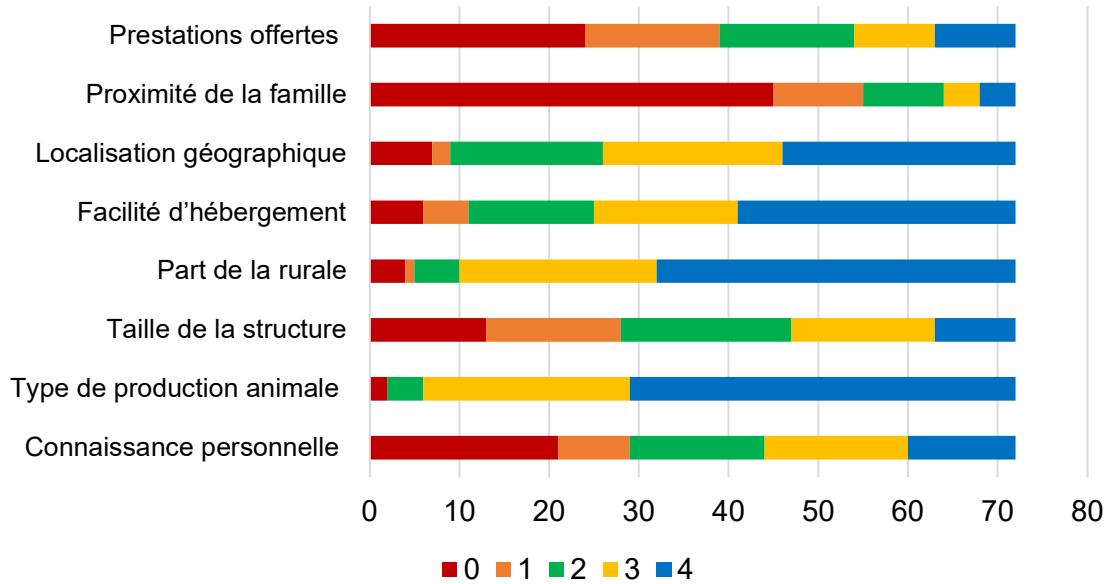


Fig. 41 : Critères de choix du lieu de stage (72 réponses)



Caractéristiques de la structure d'accueil pour le stage ou le tutorat :

Fig. 42 : nombre d'ETP dans la structure du tuteur (162 réponses)

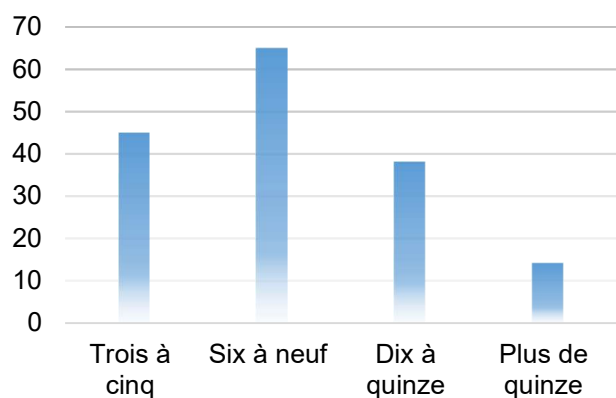


Fig. 43 : Non STER : Nombre d'ETP dans les structures de stage (72 réponses)

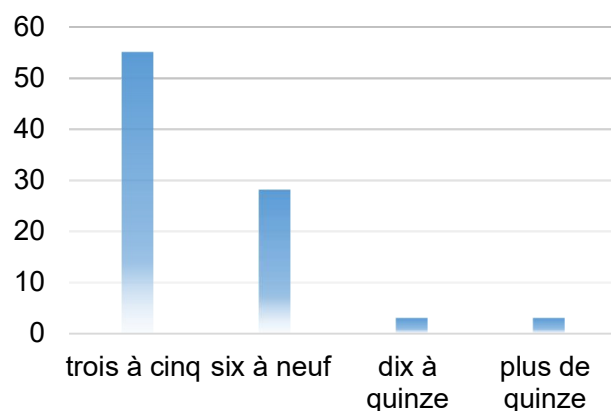


Fig. 44 : Type de production principalement suivi par le tuteur (162 réponses)

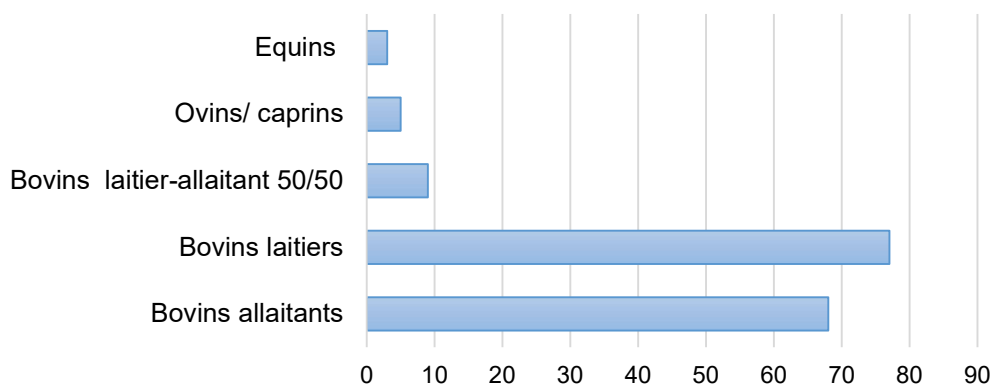


Fig. 45 : Non STER : Type de production suivi par le lieu de stage (72 répondants)

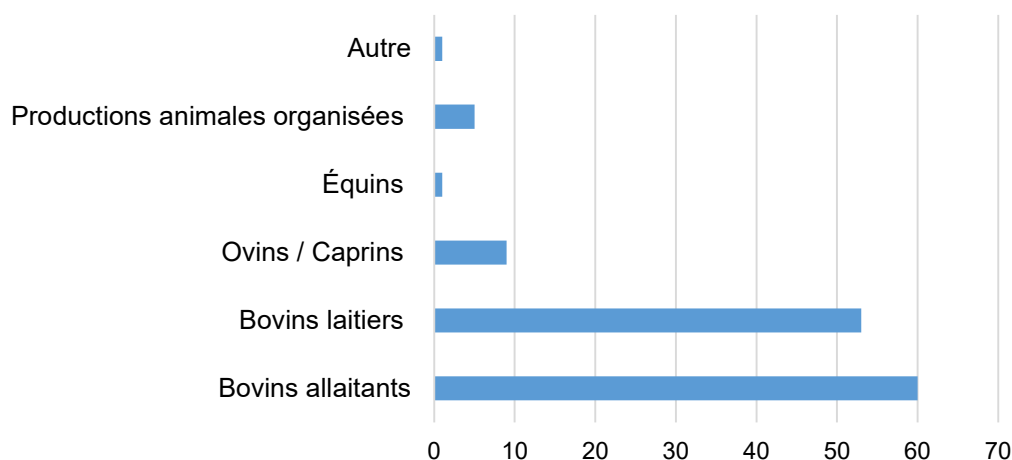


Fig. 46 : Part de l'activité rurale du tuteur
(162 réponses)

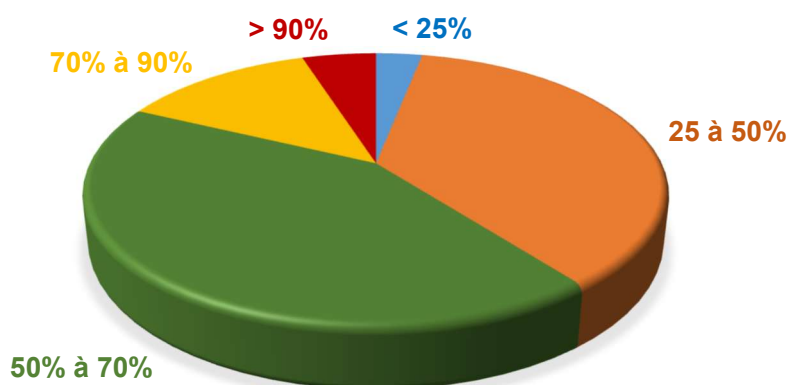


Fig. 47 : Non STER : Part de la rurale dans le lieu de stage
(72 répondants)

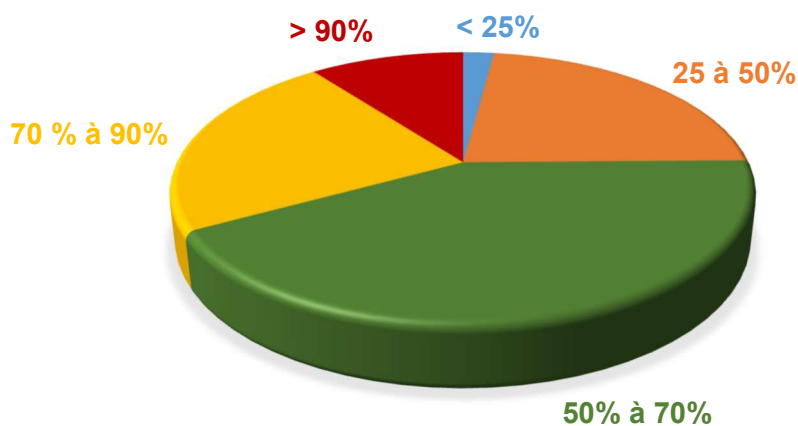


Fig.48 : Tutorés : Logement fourni
(162 réponses)

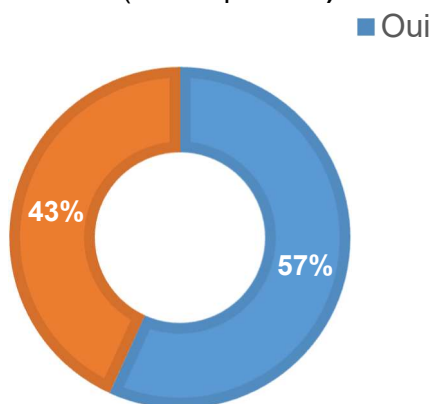


Fig. 49 : Tutorés : Obtention d'une bourse état
(162 réponses)

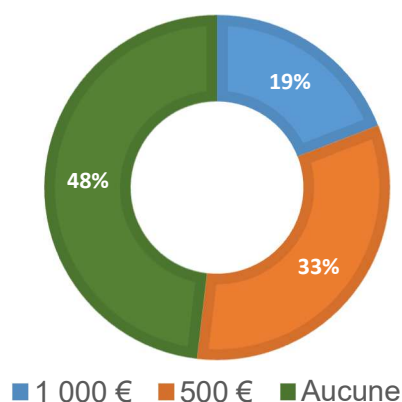


Fig. 50 : Non STER : Aides financières pour les stages
(72 réponses)

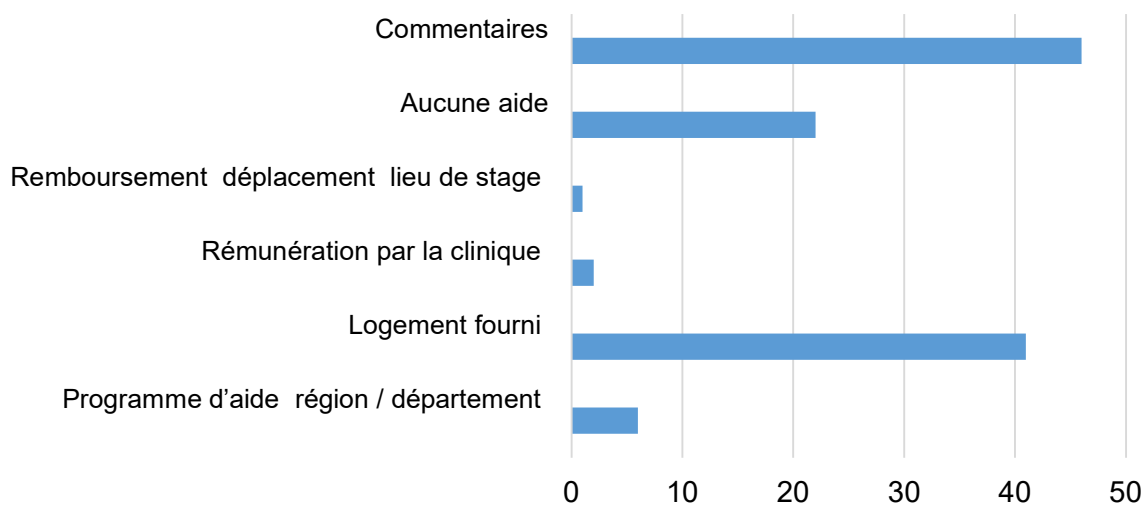


Tableau 12 sur le type de soutien logistique et financier reçu (Non STER)

Thématique principale	Description des aides	Nb mentions
Logement fourni par la Structure	Logement fourni par la clinique (mentionné 17 fois). Appartement au-dessus du cabinet. Logement chez un vétérinaire associé	27
Aides Territoriales / Bourses Spécifiques	Aveyron (6 mentions), avec montants allant de 100€ à environ 700€. Régions (AuRA, Grand Est, Occitanie, Normandie). Programme PlanVéto23 (Creuse). Bourse de tutorat de 500€ de l'État	11
Aides Financières Générales (Clinique/Stage)	Indemnités/remboursements par la clinique. Revenu correspondant au stage longue durée. Dédommagement des trajets.	8

Fig. 51 : Apports du tutorat (160 réponses)

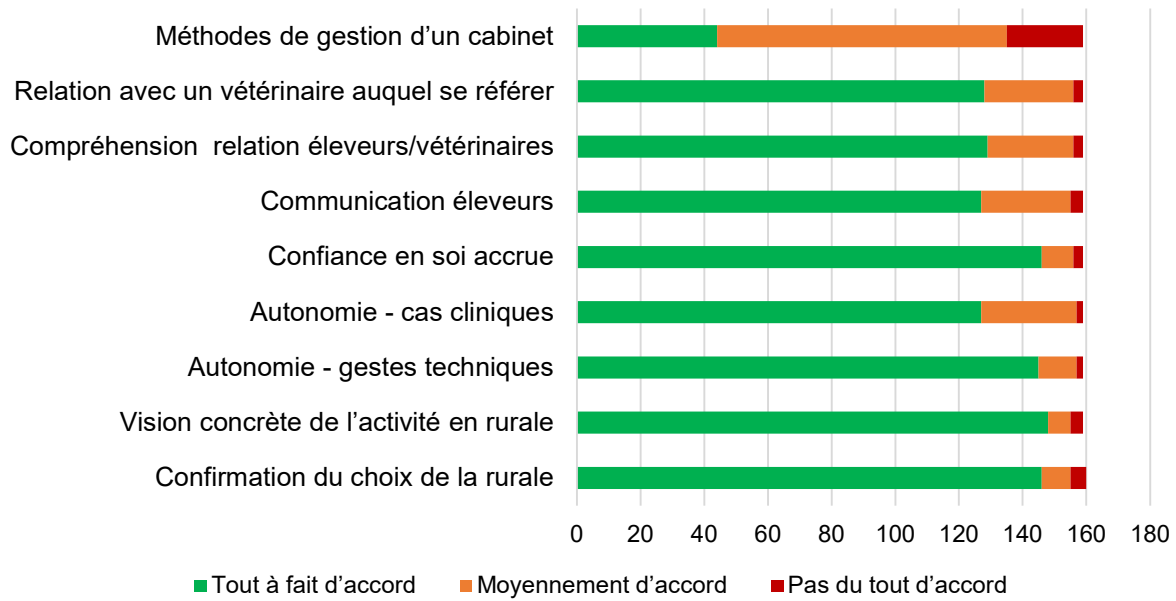


Fig. 52 : Apports des stages (71 réponses)

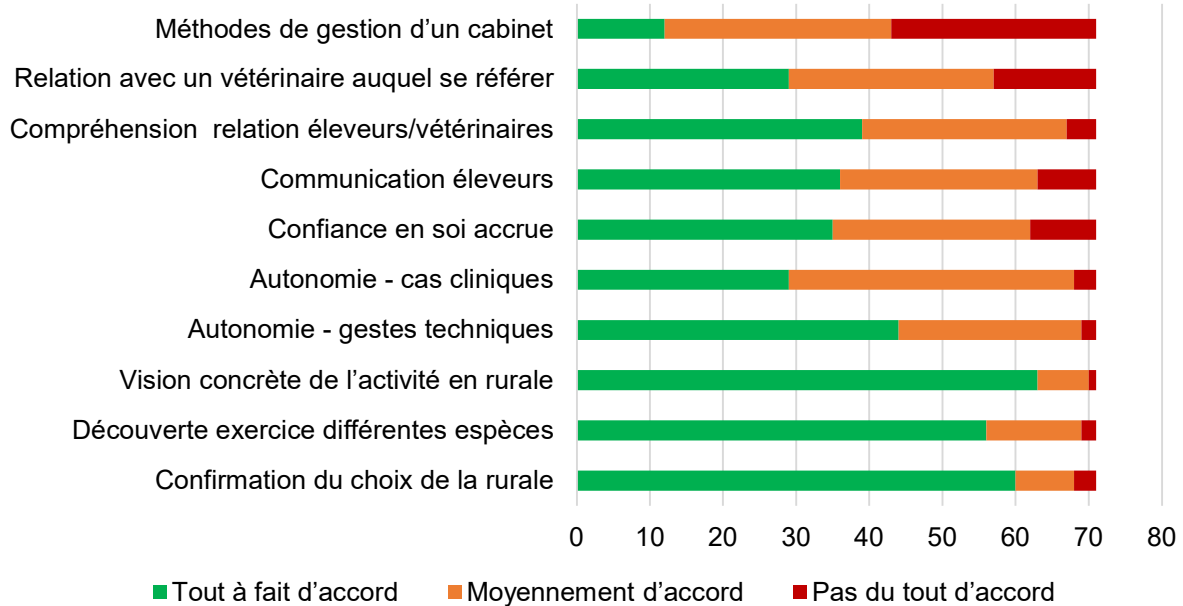


Fig. 53 : Tutoré : Emploi proposé à l'issue du stage (161 réponses)

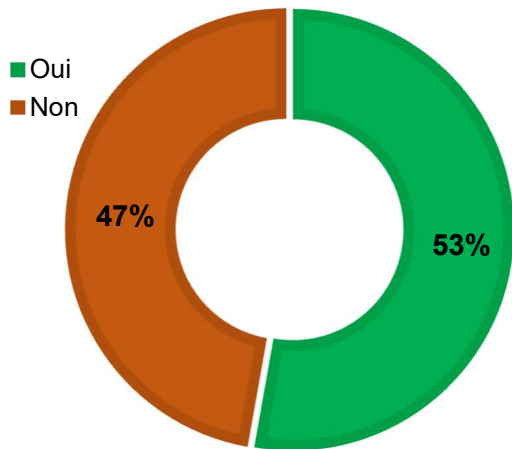


Fig. 54 : Tutoré : Acceptation de l'offre d'emploi (85 réponses)

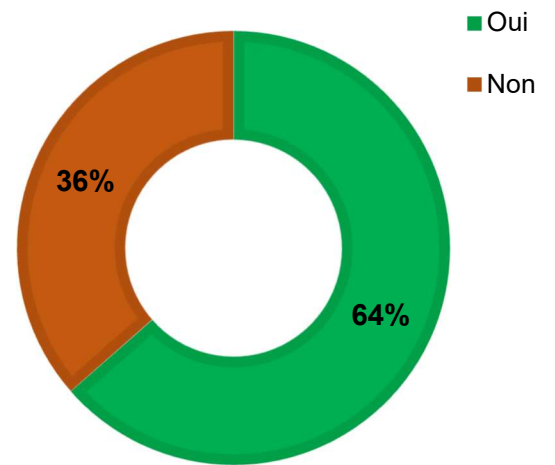


Fig. 55 : Tutorés : Souhait d'offre d'emploi (76 réponses)

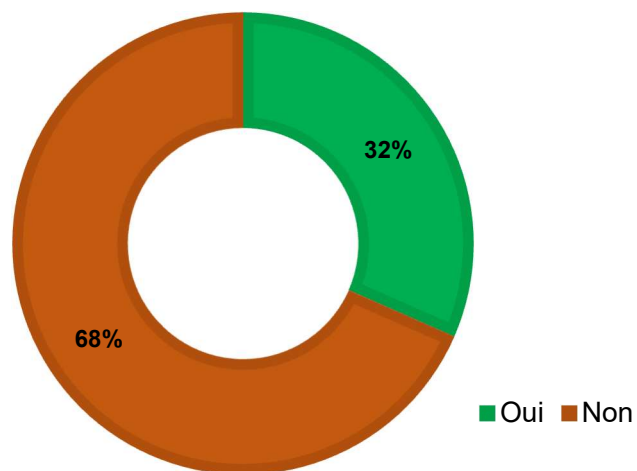


Fig. 56 : Raison de refus de l'offre d'emploi (41 réponses)

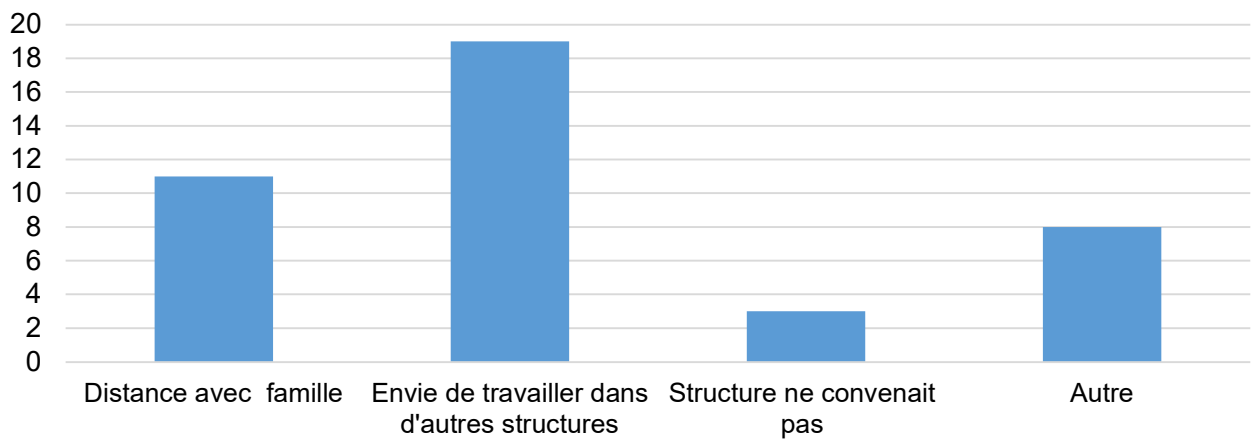


Fig. 57 : Avis sur 1er emploi (215 réponses)

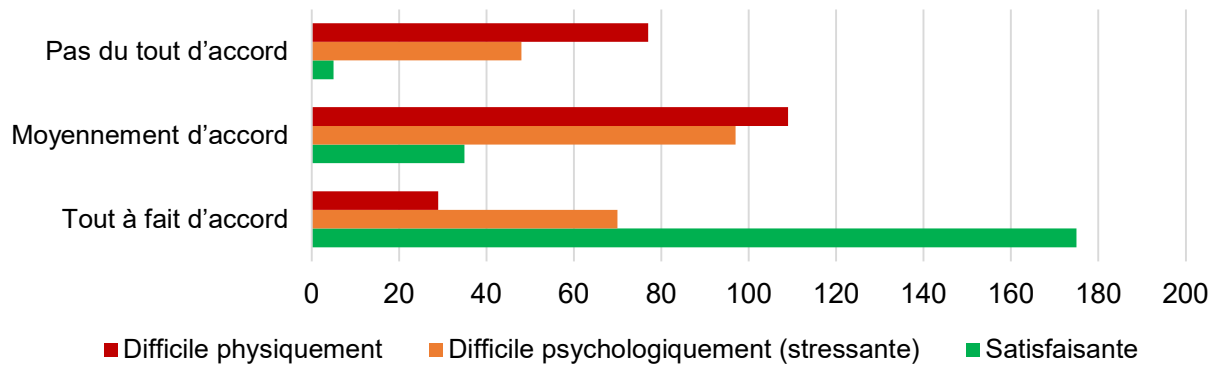


Fig. 58 : Travail toujours dans le lieu du stage (215 réponses)

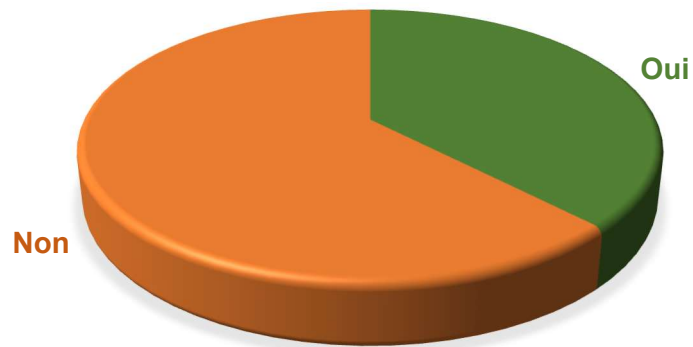


Fig. 59 : Nombre de structures d'emploi depuis la sortie de l'ENV (213 réponses)

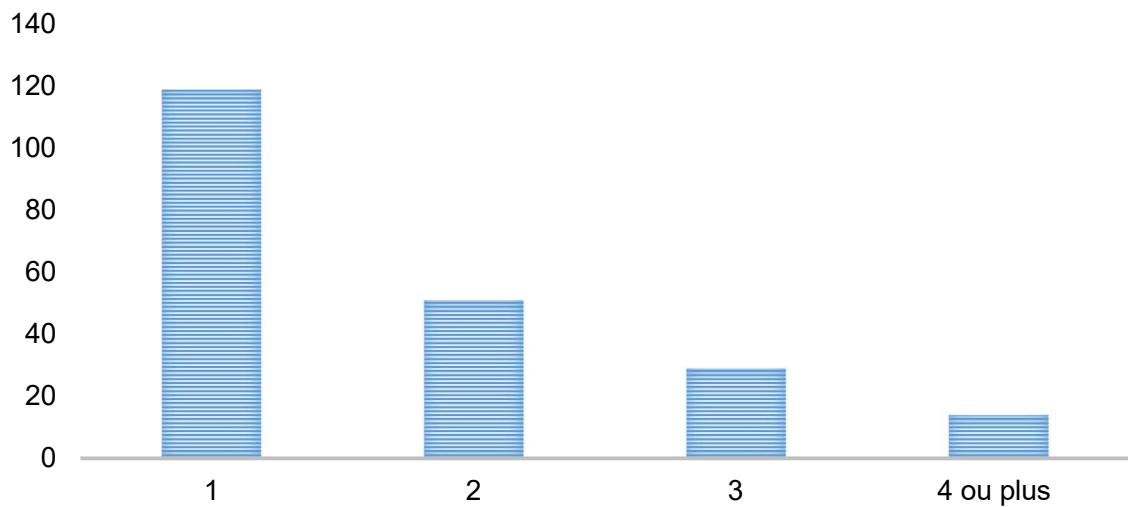


Fig. 60 : Pourcentage Exerçant toujours en rurale
(213 réponses)

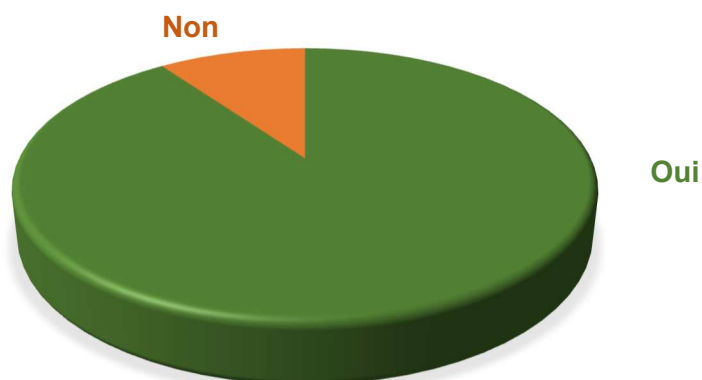


Fig. 61 : Type d'activité aujourd'hui (192 réponses)

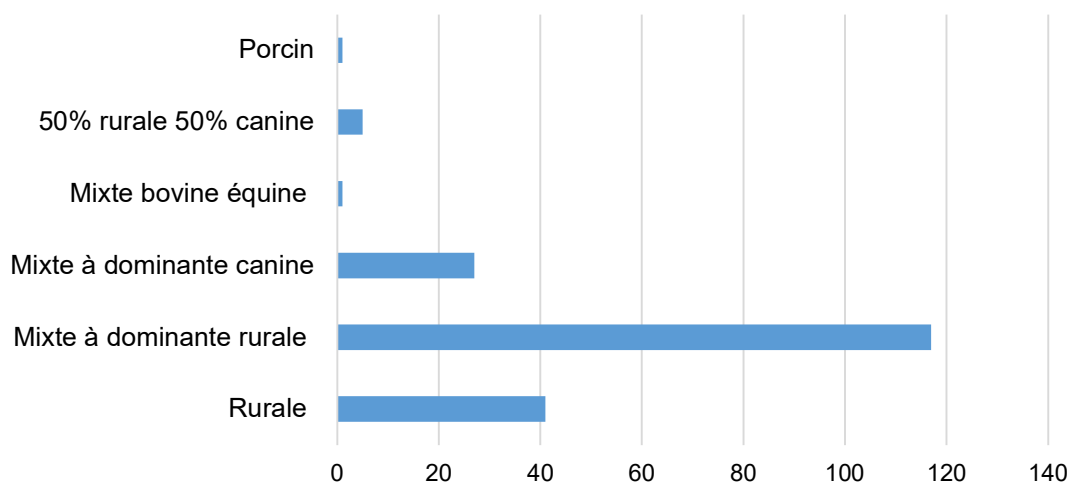


Fig. 62 : Dominance de la rurale pratiquée (192 réponses)

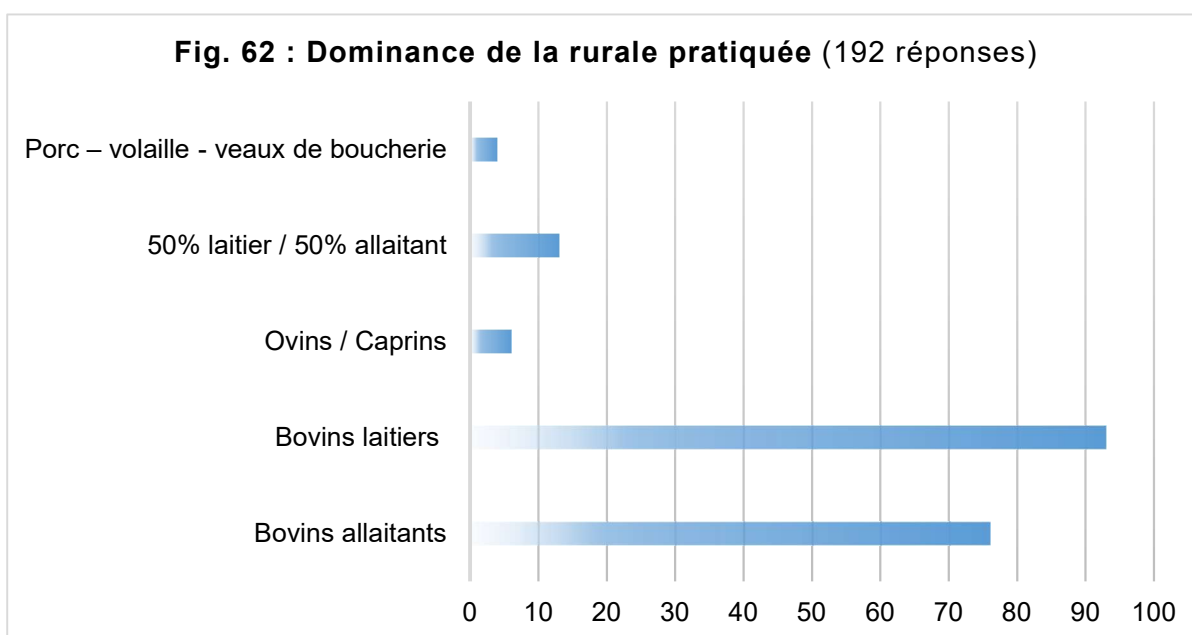


Fig. 63 : Pourcentage de rurale pratiquée
(192 réponses)

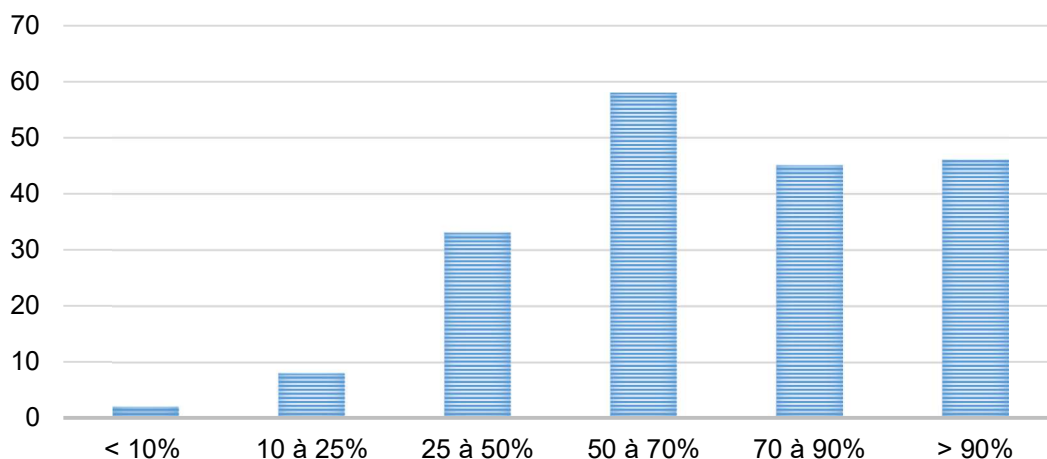


Fig. 64 : Répartition par type d'activité (190 réponses)

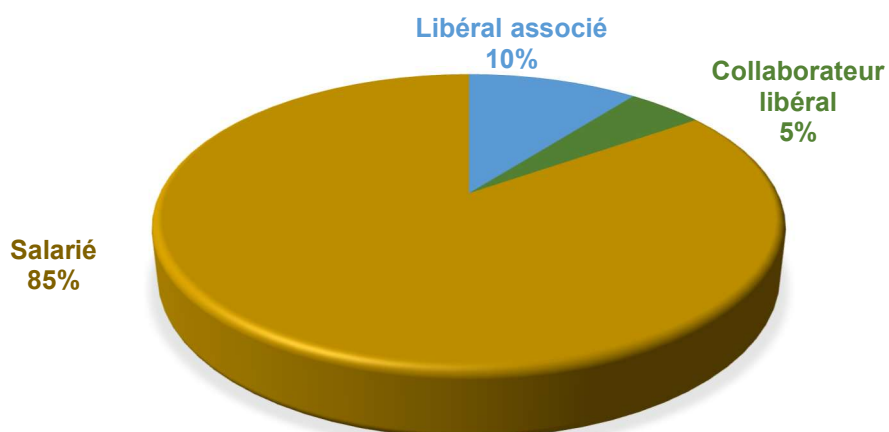


Fig. 65 : Répartition par temps d'activité (190 réponses)

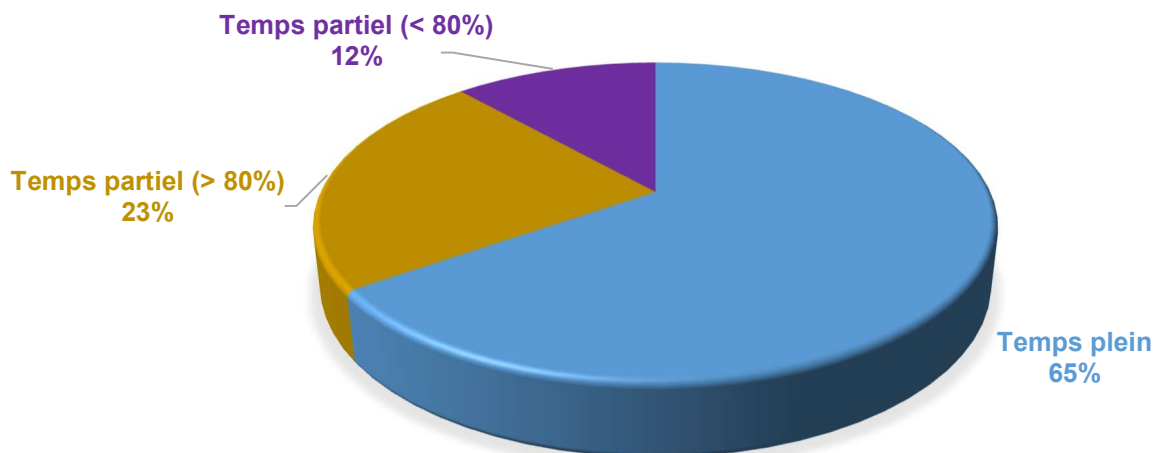


Fig. 66 : Nombre de vétérinaires travaillant dans la structure (190 réponses)

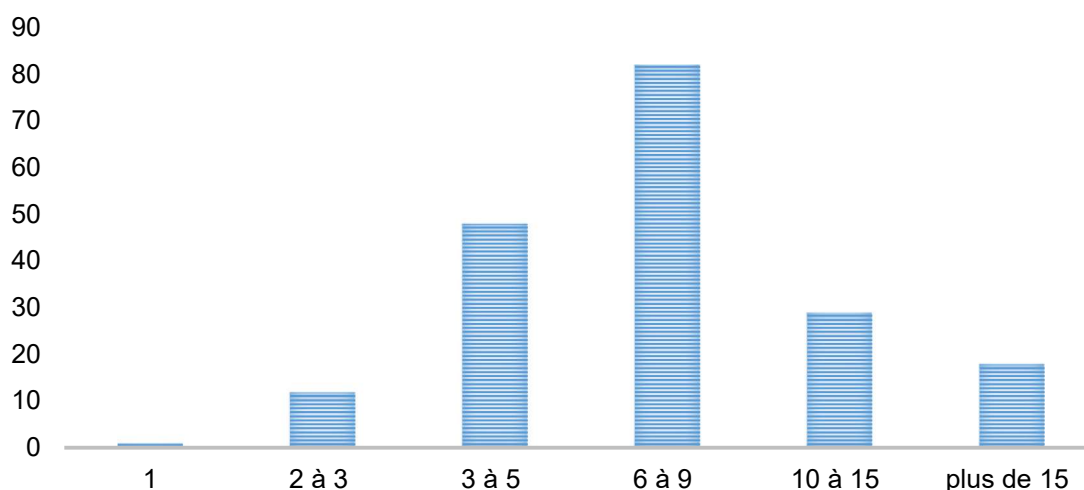


Fig. 67 : Temps de trajets vers une ville > 10 000 hab. (190 réponses)

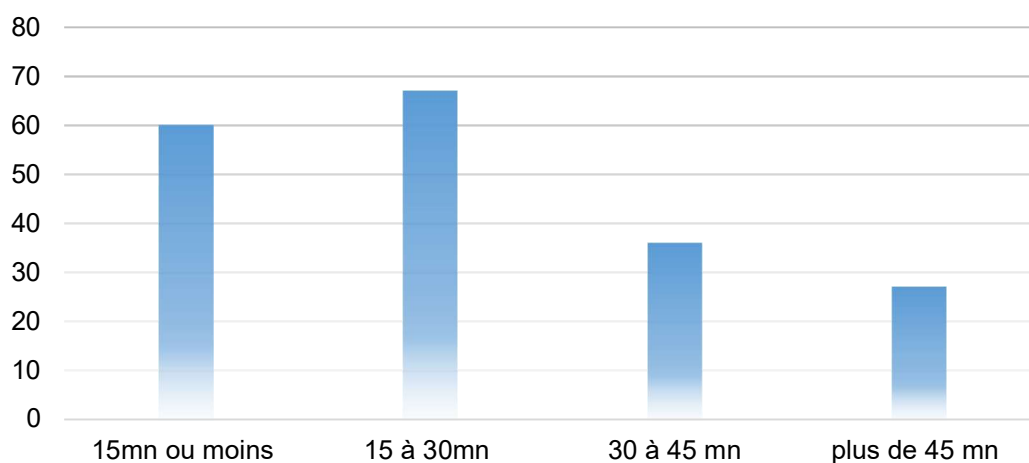


Fig. 68 : Pensez-vous exercer la rurale dans 10 ans (190 réponses)

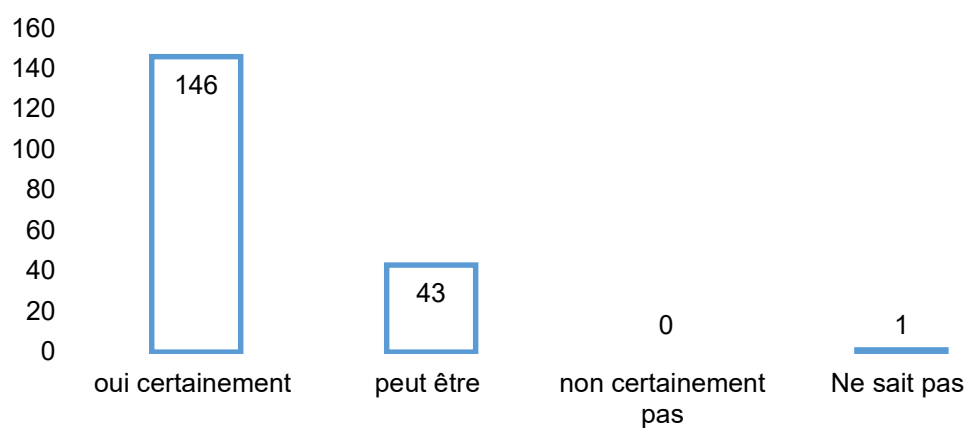


Fig. 69 : Aspects contraignant de l'activité rurale
(190 répondants)

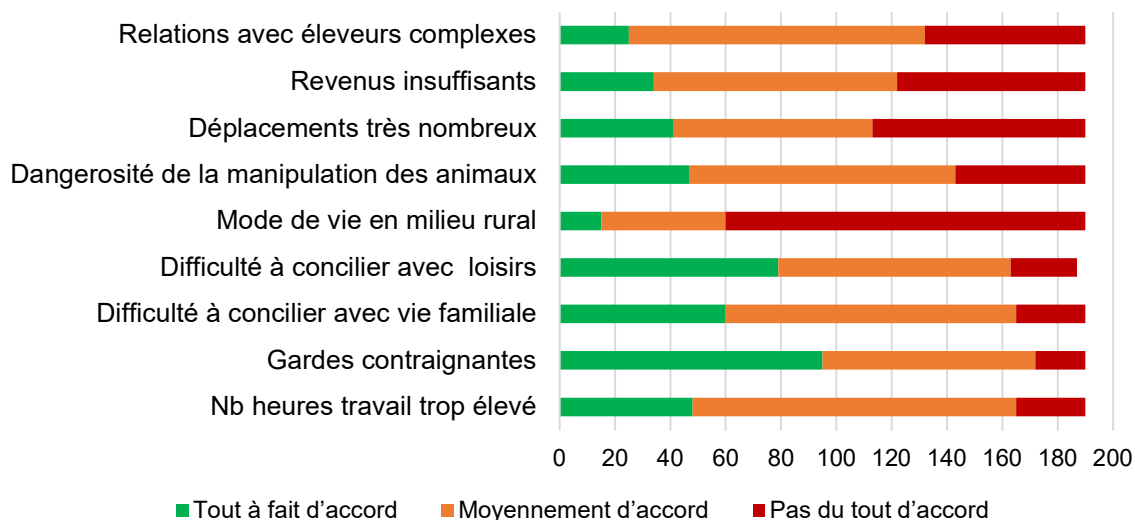


Tableau 13 sur les aspects contraignants perçus dans la pratique vétérinaire rurale

Thématique principale	Description des contraintes	Nb mentions
Isolement et impact sur la vie privée	Solitude face à un cas ou dans la voiture. Difficulté à déconnecter et à quitter la zone de clientèle. Zones rurales moins attractives pour les conjoints et moins de structures (santé, loisirs, enfants).	7
Sécurité et difficultés techniques/pratiques	Insécurité et malaise (en tant que femme ou homme) vis-à-vis de certains éleveurs. Difficulté à pousser le diagnostic ou moyens limités. Problèmes de travail extérieur en hiver/montagne. Manque de contention par certains éleveurs.	7
Contraintes horaires et gardes	Astreintes très fréquentes. Gardes non déléguables (contrairement à la canine). Nécessité de se déplacer loin, jour et nuit. Charge de travail et pénibilité.	5
Difficultés psychologiques et émotionnelles	Charge mentale importante. Confrontation aux échecs, à la mort, aux contraintes économiques. Manque de confiance en sortie d'école.	4
Rémunération	Rémunération jugée dérisoire ou insuffisante compte tenu de la pénibilité et des heures de travail.	4
Cadre de travail (Management/Réglementation)	Management aléatoire. Contradiction avec l'éthique personnelle. Changements réglementaires fréquents.	3

Arrêt de l'exercice en rurale : (18 répondants sur 299)

Fig. 70 : Nombre d'année d'exercice en rurale avant d'arrêter (18 réponses)

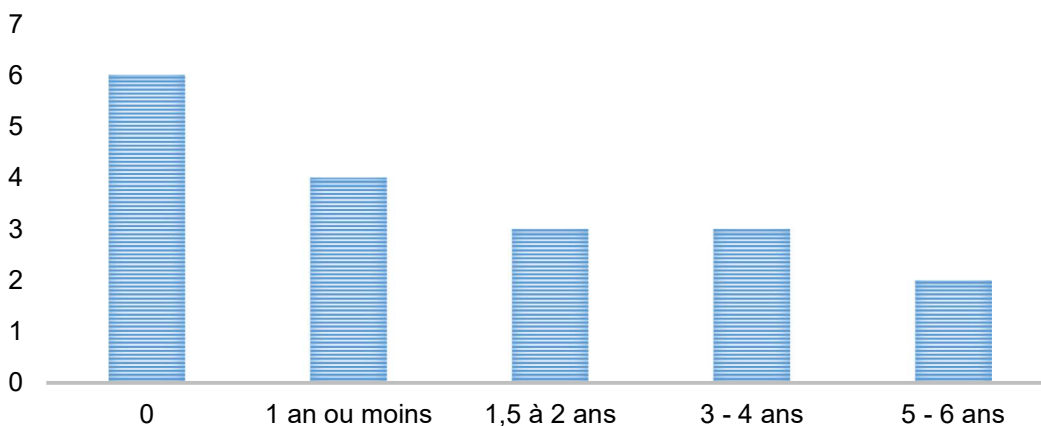


Fig. 71 : Motifs d'arrêt de la rurale (18 réponses)

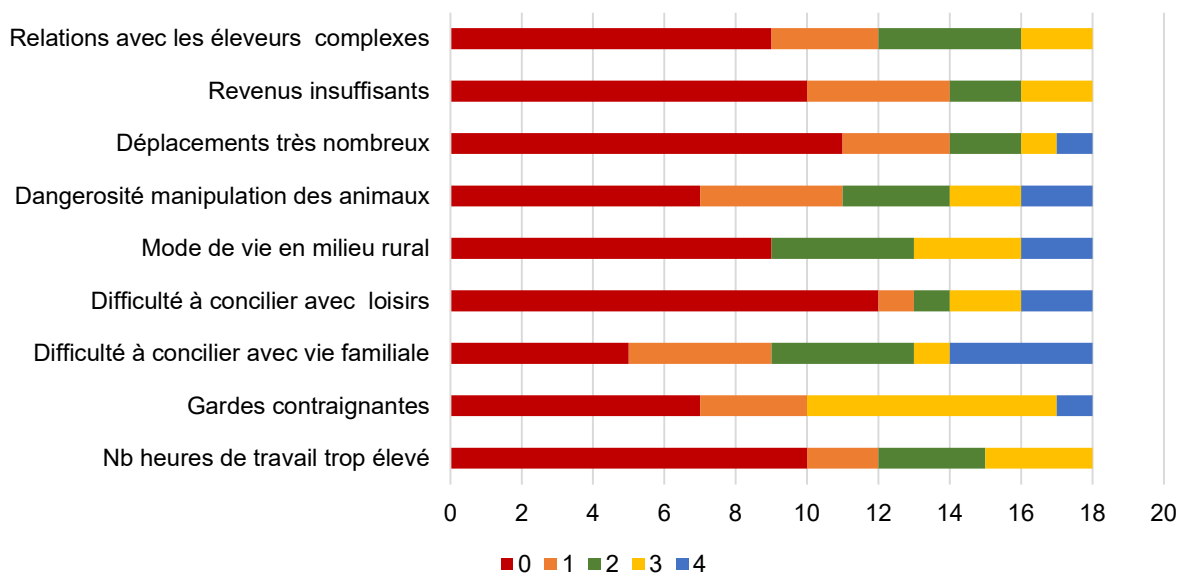


Tableau 14 sur les raisons d'arrêter l'activité rurale (18 réponses)

Thématique principale	Description des raisons d'arrêt	Nb mention
Contraintes de garde et vie de famille	Impossibilité de déléguer les gardes en rurale (contrairement à la canine). Volonté de privilégier la vie de famille et d'avoir un travail sans garde	4
Insatisfaction professionnelle et ambiance	Mauvaises relations avec les employeurs/sentiment d'incompétence. Organisation pourrie, médecine à l'ancienne, usage excessif d'antibiotiques, ou manque de vision préventive. Lassitude face à la répétition (prophylaxie/prises de sang).	5

Sécurité et problèmes de santé	Problème de santé (ligaments croisés, lombalgies) . Accident de travail grave (coup de pied de vache) ayant causé un traumatisme et des séquelles	2
Facteurs géographiques et conjoint	Conjoint basé dans une zone urbaine sans possibilité de pratique mixte à proximité (ex : région toulousaine) . Isolement vis-à-vis des proches qui vivent en ville. Pas de postes mixtes disponibles dans la région souhaitée.	3
Choix de carrière et réorientation	Volonté d'approfondir les connaissances en canine pour gagner en confiance avant de revenir au mixte. Optimisation des connaissances ou opportunité en spécialité (équine pure).	2

Annexe 10 : Étude population des étudiants ayant suivi une année d'approfondissement en animaux de production sortis entre 2017 et 2024

Depuis 2017, 1347 étudiants ayant suivi une année d'approfondissement en animaux de production sont sortis des 4 écoles nationales vétérinaires. 476 d'entre eux ont suivi un stage tutoré. Grâce aux données fournies par le CNOV, 1230 sont inscrits au tableau de l'ordre, 1114 ont une activité et un DPE identifiés.

Fig. 72 : Répartition des étudiants A6 animaux de production sortis par année (1347 vétérinaires)

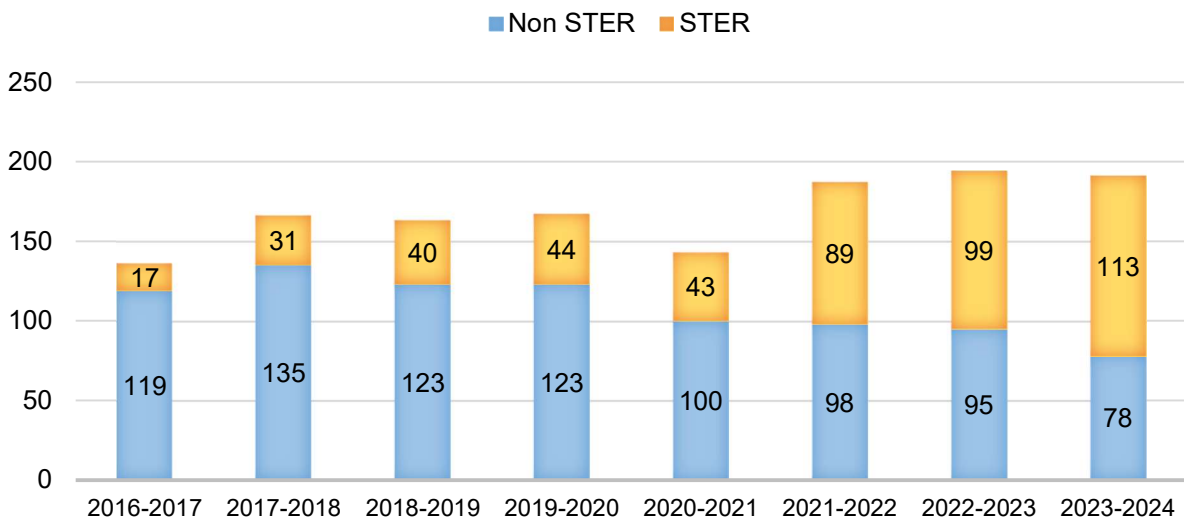


Fig. 73 : Répartition par école des A6 approfondissement animaux de rente (1347 étudiants)

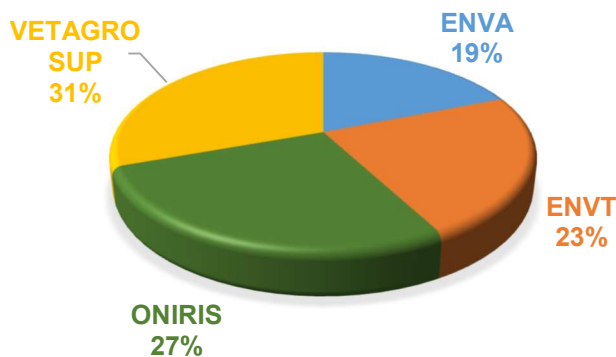


Fig. 74 : Répartition par école des tutorés (476 étudiants)

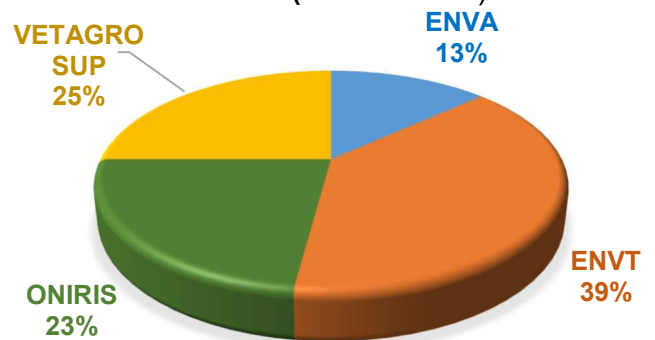


Fig. 75 : Statut (1229 réponses)

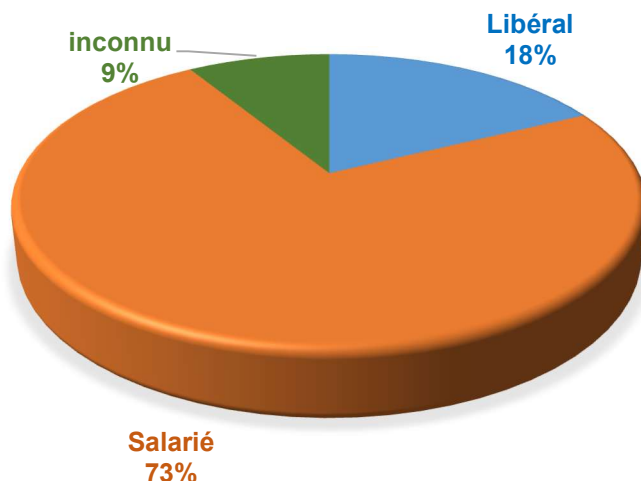


Fig. 76 : Evolution dans le temps du statut d'emploi (1347 réponses)

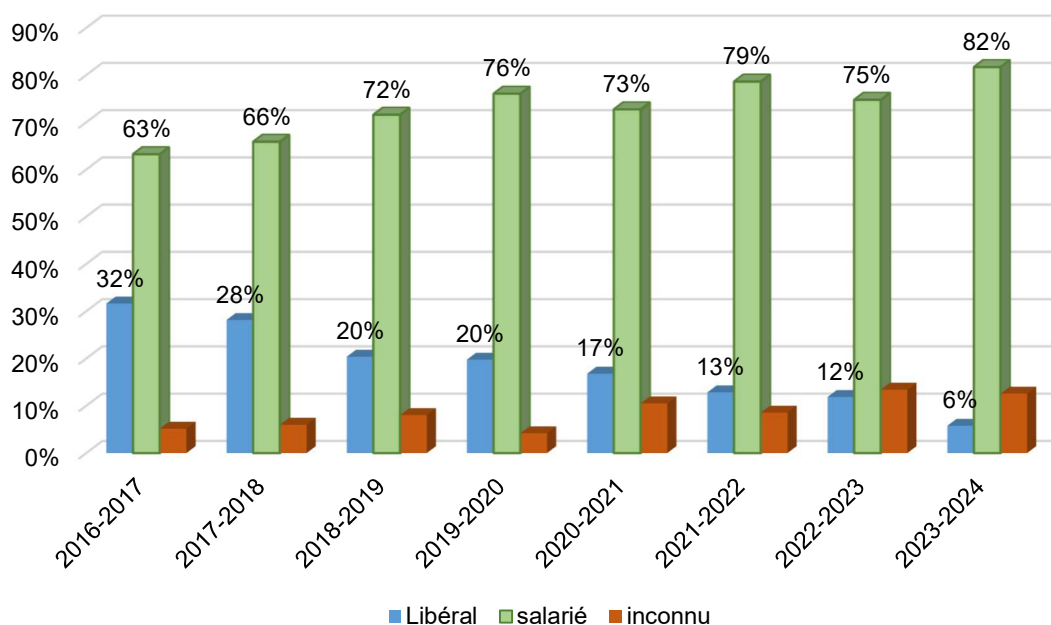


Fig. 77 : Répartition par type d'activités (1294 réponses)

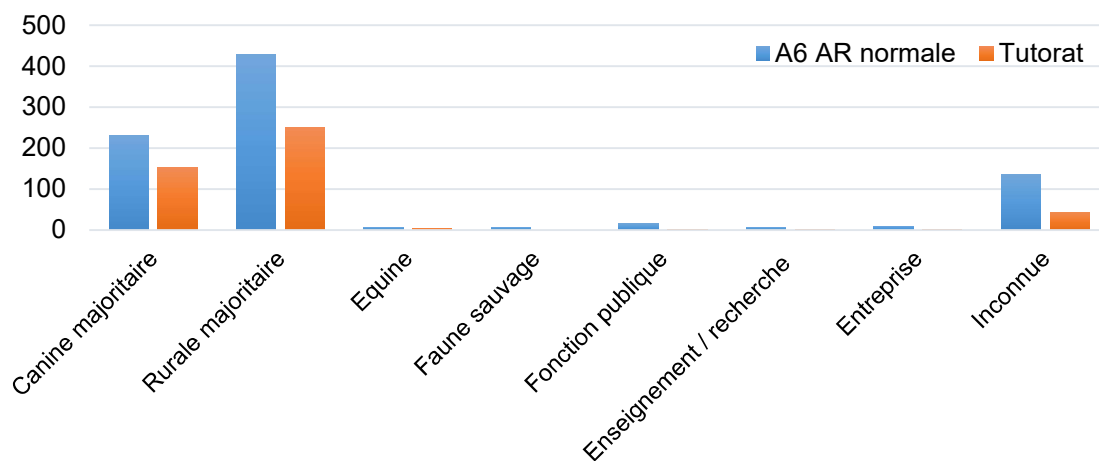


Fig. 78 : Evolution du poids de chaque type d'activité au sein d'une promotion non STER (802 vétérinaires)

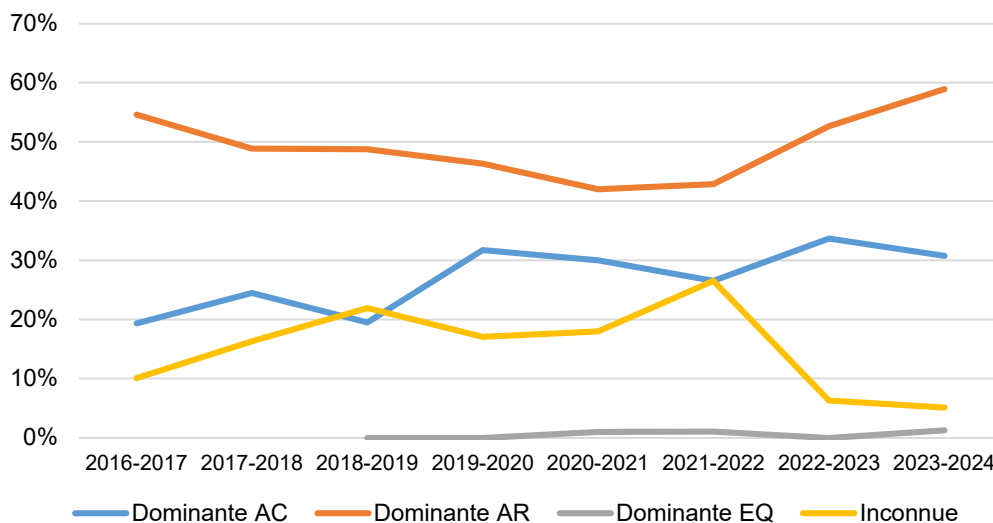
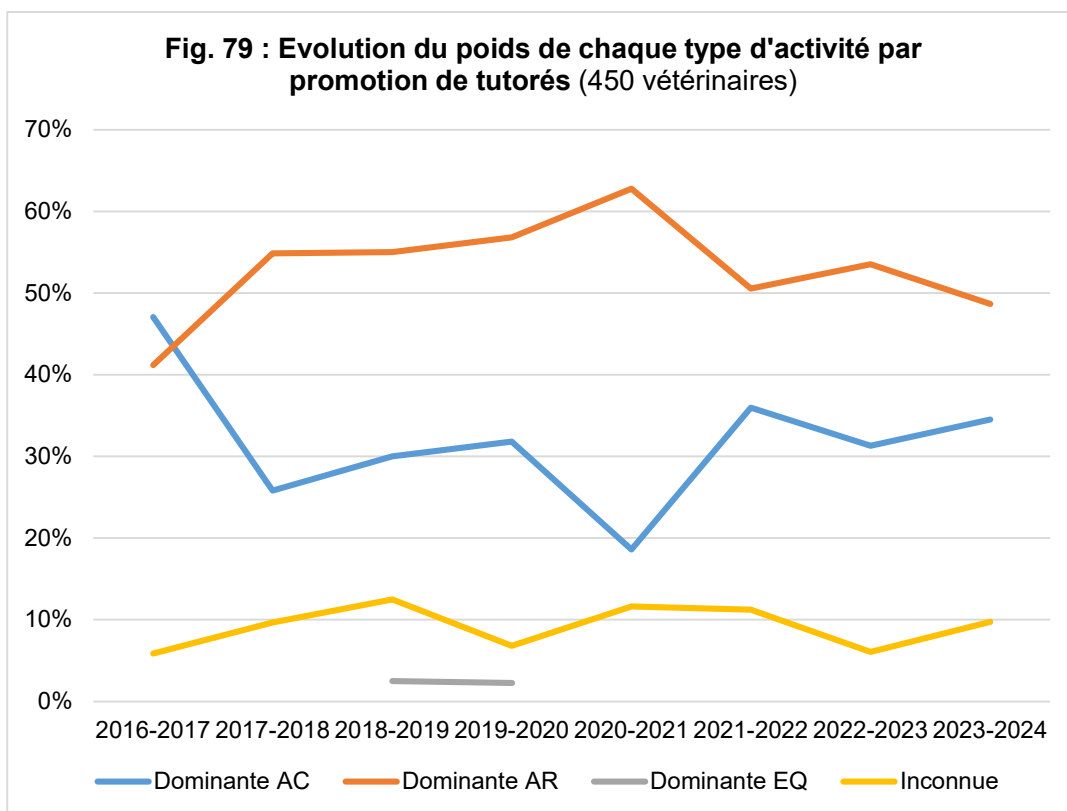
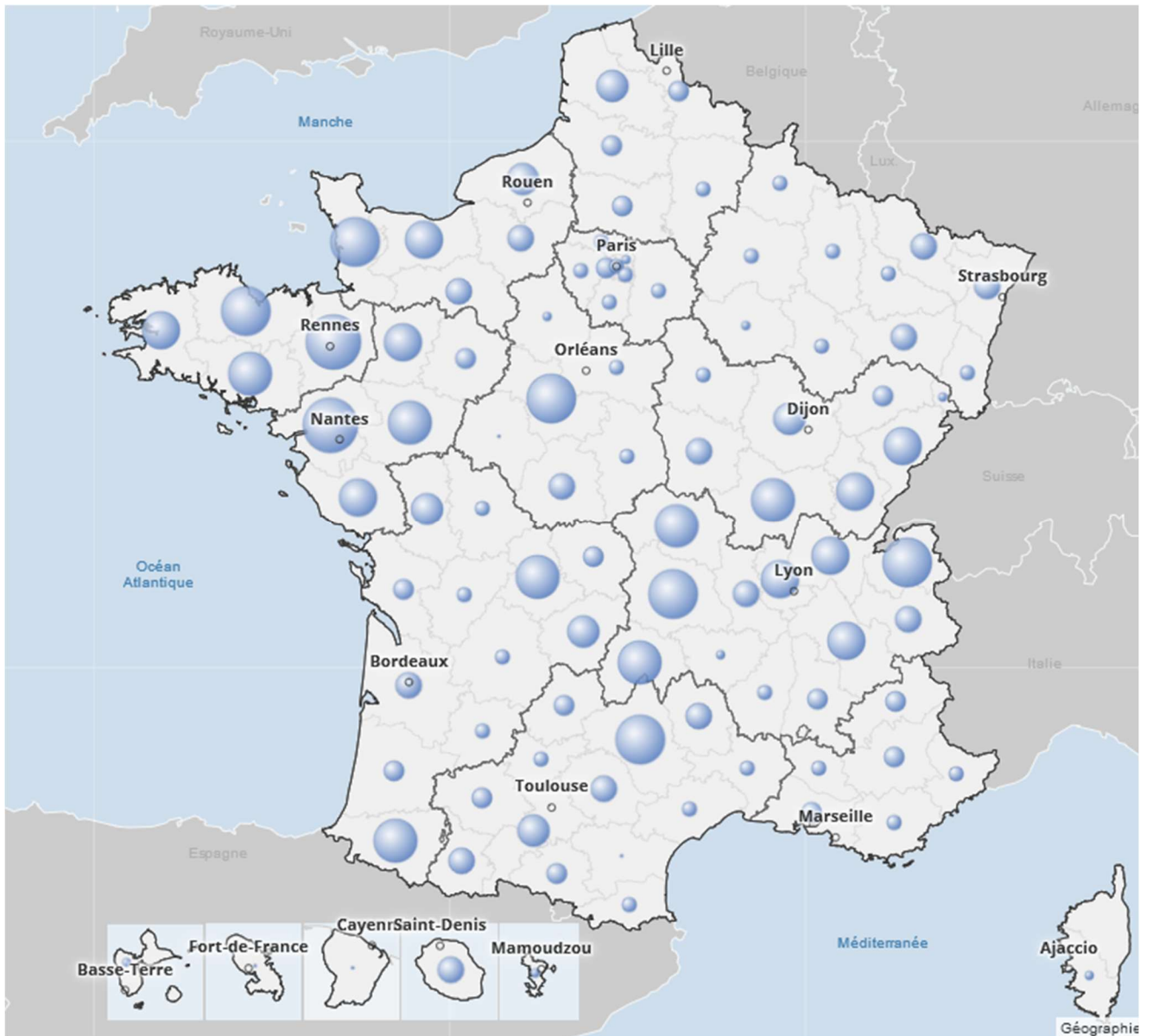


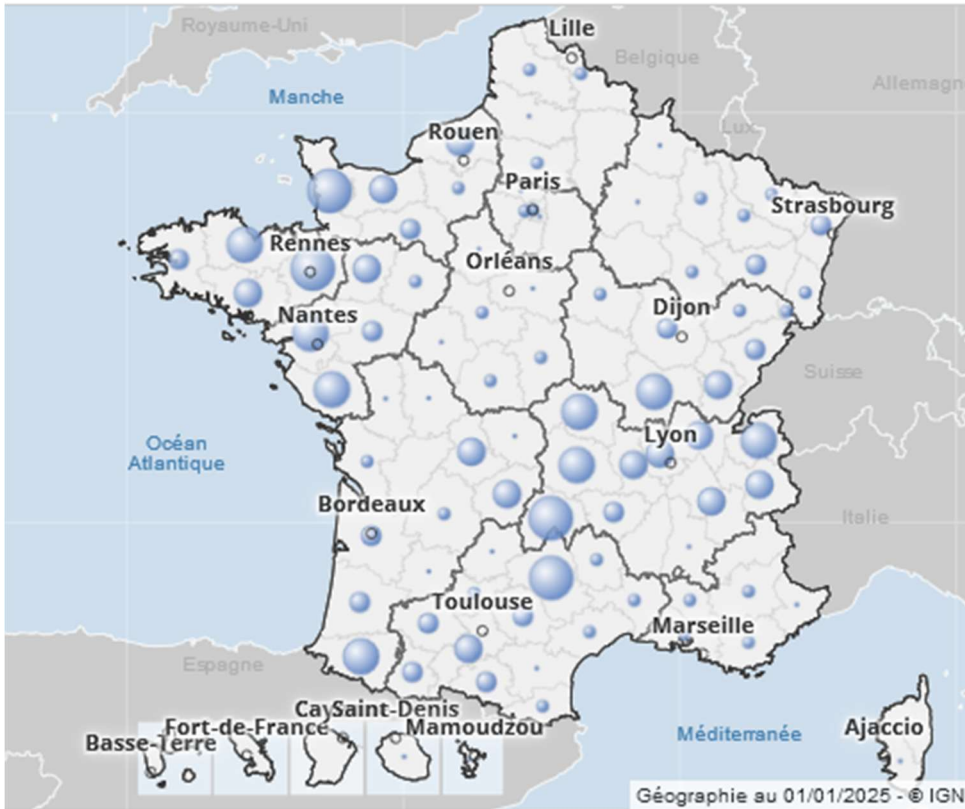
Fig. 79 : Evolution du poids de chaque type d'activité par promotion de tutorés (450 vétérinaires)



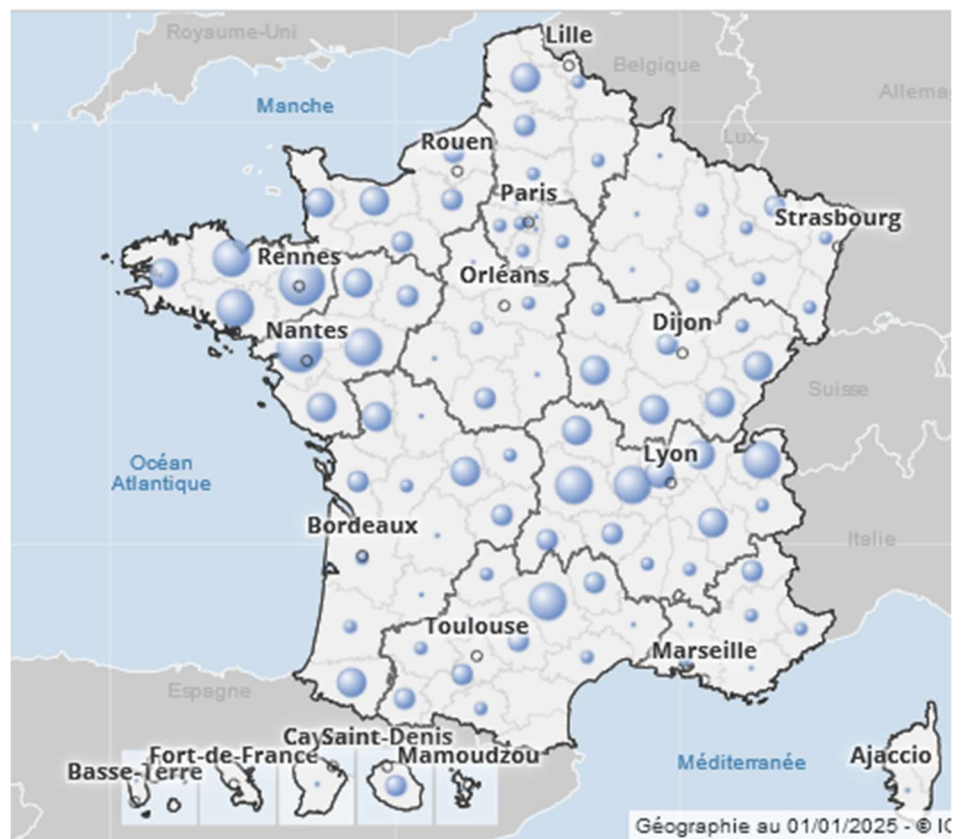
Carte géographique n°1 : DPE des 1210 étudiants ayant suivi une année d'approfondissement en animaux de production



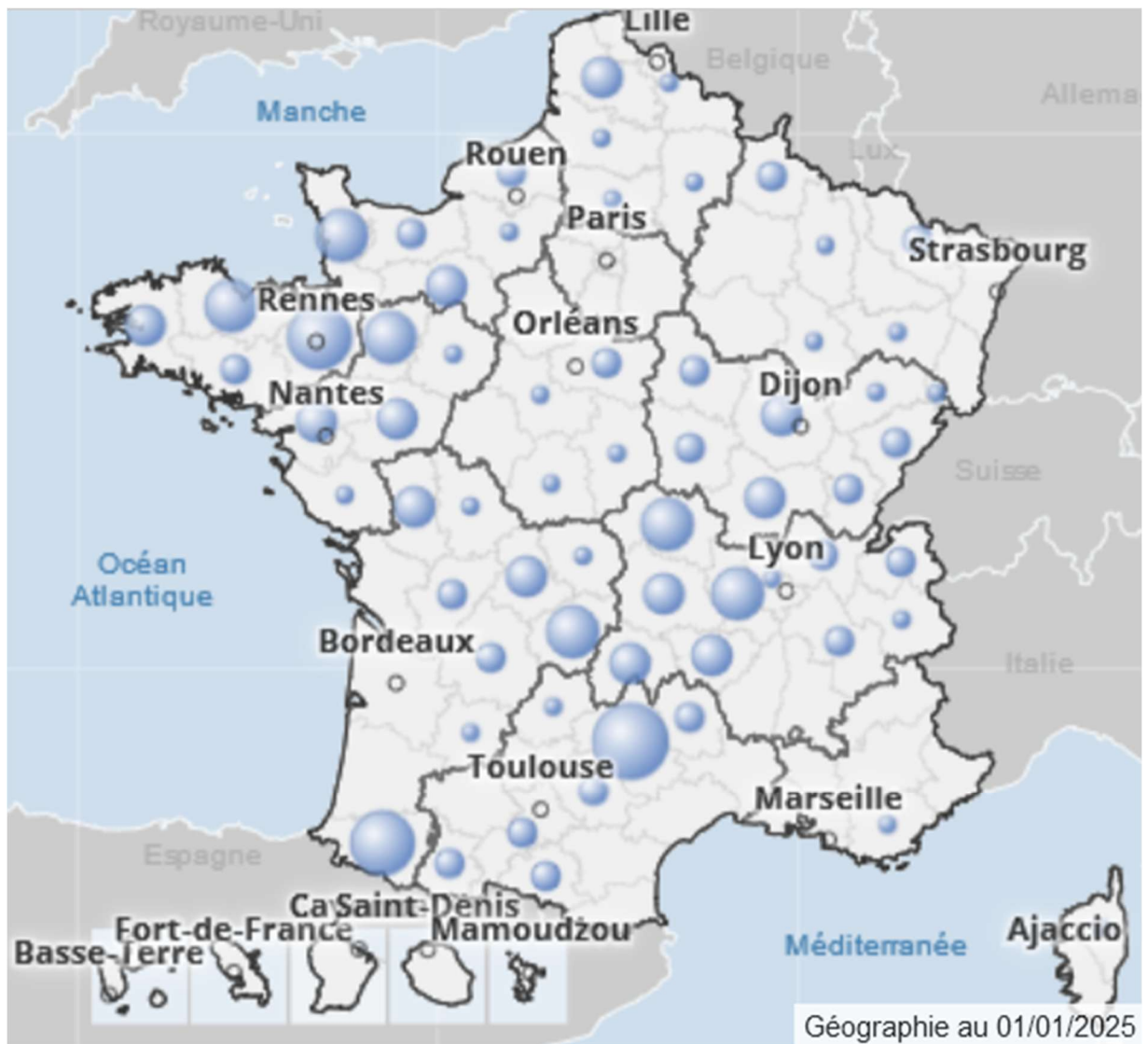
Carte géographique n°2 : DPE des tutorés sortis entre 2017 et 2024 (411 identifiés)



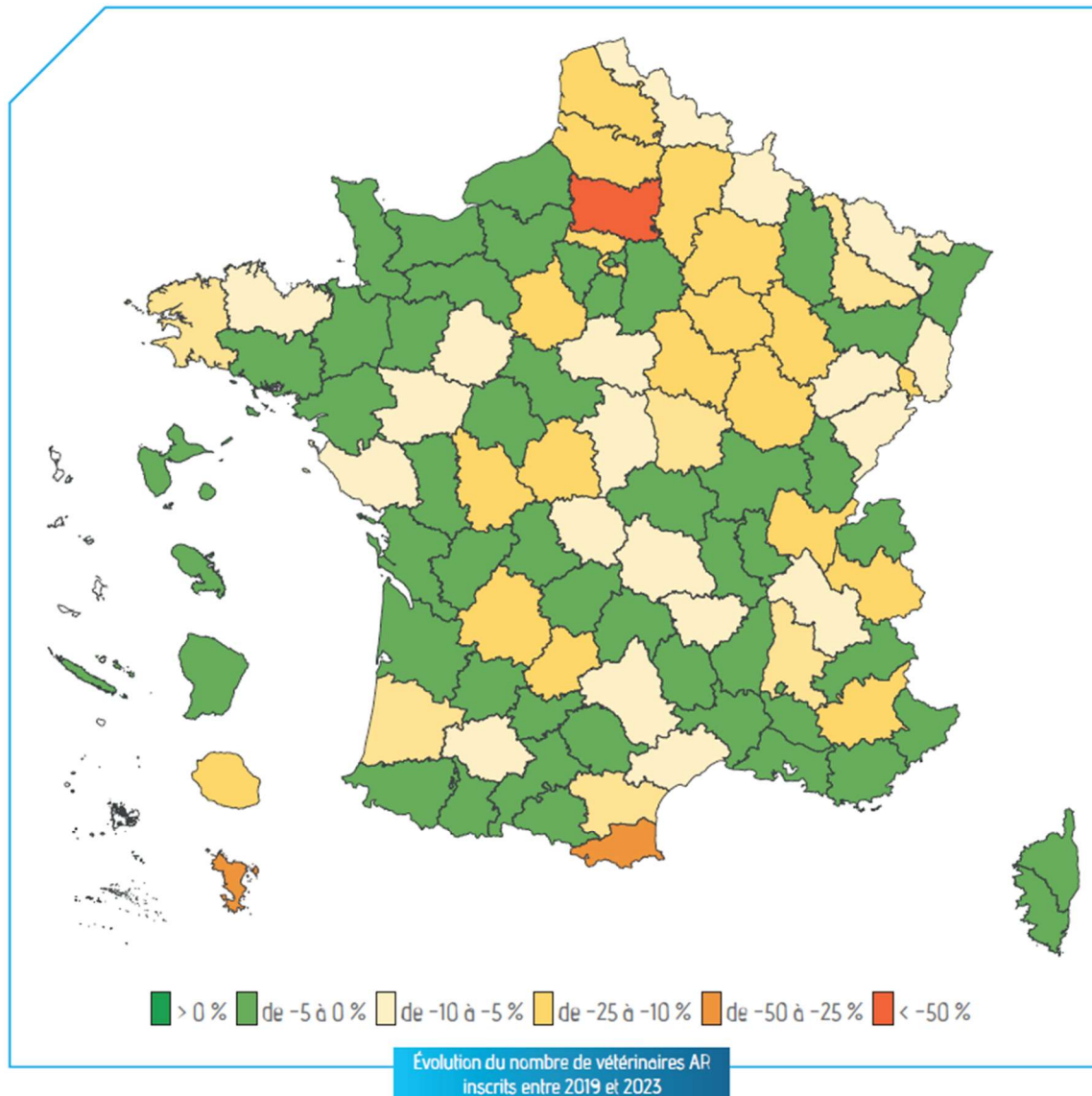
Carte géographique n°3 : DPE des étudiants n'ayant pas suivi un stage tutoré (703 identifiés)

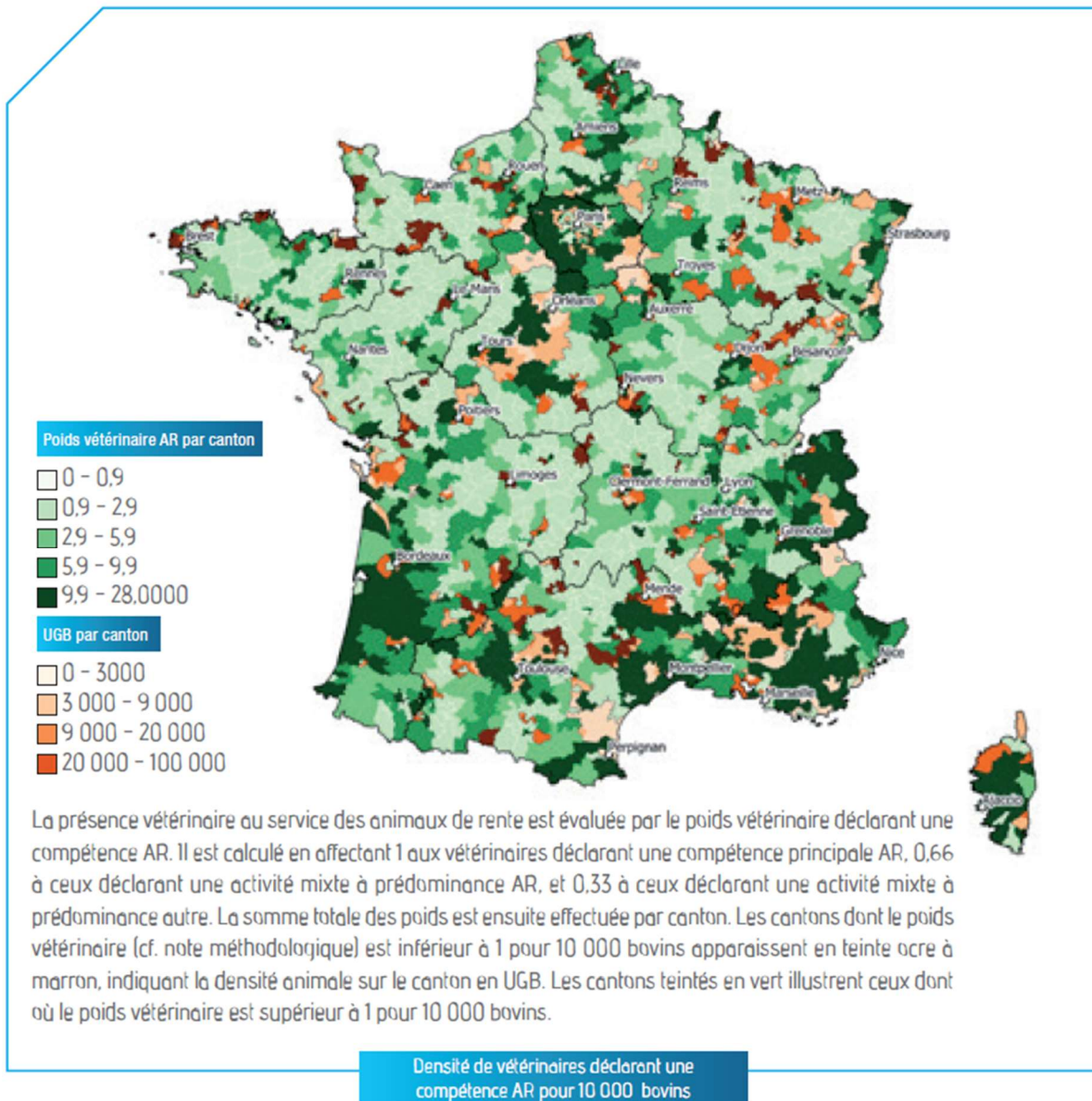


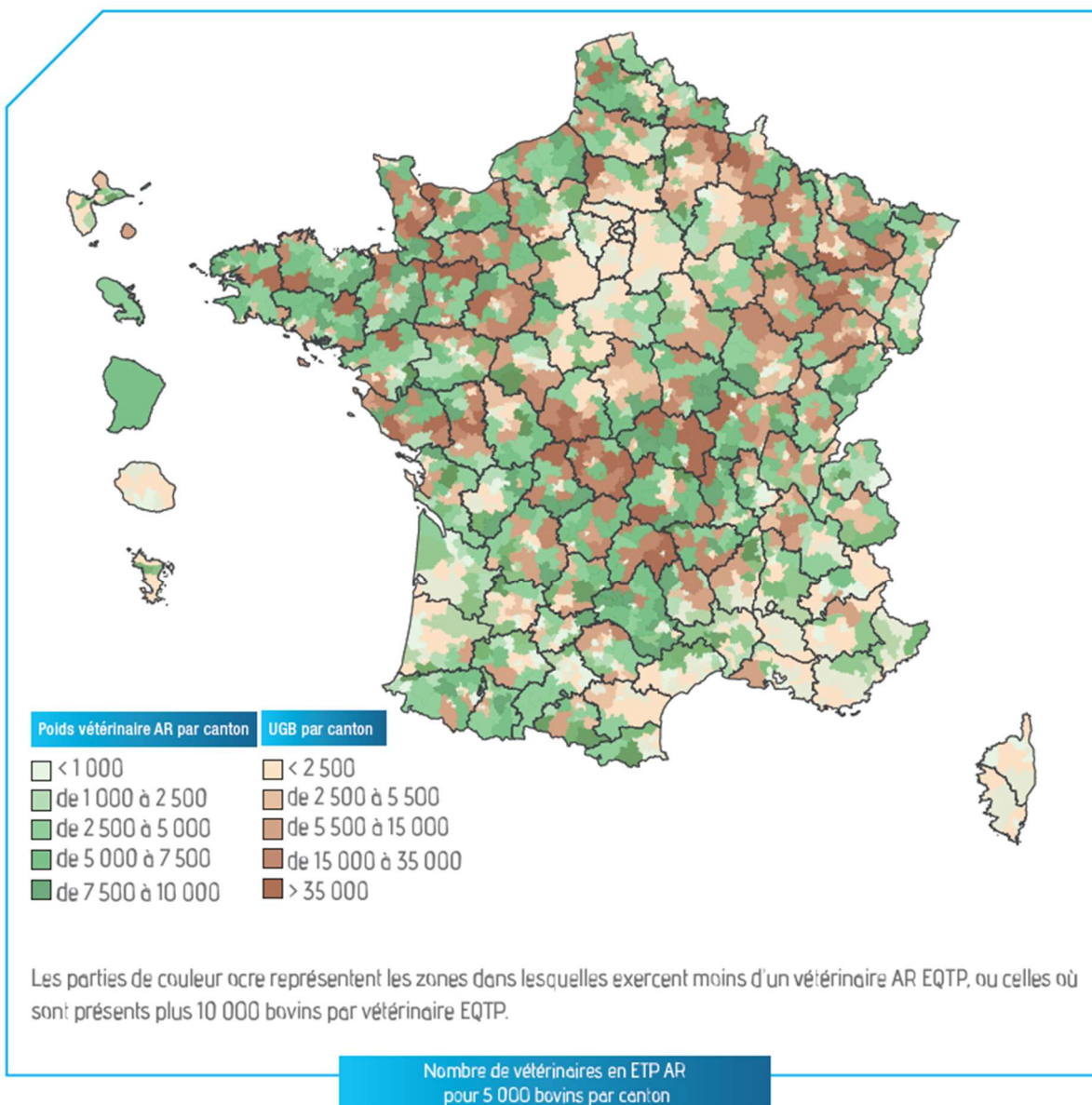
Répartition géographique n° 4 : DPE des tuteurs (271 tuteurs)




Annexe 11 : Carte Atlas démographique vétérinaire 2024







Annexe 12 : Dossier de candidature d'une entreprise d'accueil pour un stage tutoré en milieu rural



Stage tutoré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre saisie à l'adresse :
http://bit.ly/stage_tutore_modif_dossier

Dossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

NE PAS COMPLETER
CE FICHIER PDF

Entreprise d'accueil - Stage tutoré en milieu rural

Dossier de candidature

Vous avez bien rejoint le formulaire permettant de renseigner le dossier de candidature à l'accueil d'une étudiant-e en stage tutoré. Une fois saisi, ce dossier sera transmis à l'Ordre pour instruction.

A la fin du questionnaire, il vous sera demandé de télécharger :

- une décision d'Assemblée Générale (ou l'engagement collectif) signé(e) de tous les associés et attestant que l'ensemble des associés souhaite que l'entreprise soit structure d'accueil ;
- une lettre de motivation.

Merci de vous assurer que vous êtes en possession de ces documents en version électronique avant de débiter la saisie.


IMPORTANT

Toute saisie débutée est enregistrée. Vous avez la possibilité de compléter, modifier votre saisie en vous rendant à l'adresse suivante et en renseignant votre clé d'accès au dossier.

http://bit.ly/Stage_tutore_modif_dossier

Votre n° de dossier (clé unique d'accès à votre dossier) :

Notez précisément cette adresse et votre clé.



Calendrier des candidatures

La période de candidature est ouverte de juillet de l'année N à février de l'année N+1. Elle permet l'accueil d'un-e étudiant-e pour l'année universitaire N+1-N+2.

Année universitaire d'accueil d'un étudiant	Période de candidature
2021-2022	Juillet 2020 à février 2021
2022-2023	Juillet 2021 à février 2022
2023-2024	Juillet 2022 à février 2023
2024-2025	Juillet 2023 à février 2024
2025-2026	Juillet 2024 à février 2025

Année universitaire durant laquelle vous accueillerez un-e étudiant-e :

Stage tutoré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre saisie à l'adresse :
http://bit.ly/stage_tutore_modif_dossier

Doossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

1. Présentation du vétérinaire tuteur :

Nom : Prénom : Numéro ordinal :

E-mail : Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Mode d'exercice :

Associé Gagé Collaborateur libéral

Ecole ou faculté d'origine :

Pays du diplôme :

Formation(s) continue(s) suivie(s)

Activité

Espèces traitées :

	Principale	Secondaire	Non concerné
Grands ruminants :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Petits ruminants :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Equidés :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Porcs :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Volailles :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chiens :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chats :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
NAC :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faune sauvage :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poissons :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autres espèces : Oui Non

Précisez les espèces :

Autres activités :

	Oui	Non
Inspection des denrées alimentaires (dont abattoir)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Expertise	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre activité en lien avec diplôme vétérinaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Précisez :

Identification du vétérinaire suppléant à la fonction de tuteur :

Nom de famille : Prénom :

Numéro ordinal :

Stage tuteuré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre calcul à l'adresse : http://bit.ly/stage_tutore_modif_dossier

Dossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

2. Présentation de l'entreprise du vétérinaire tuteur :

Dénomination sociale :

N° SIRET :

Représentant légal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Région

Téléphone :

Chiffre d'affaires (du dernier exercice) :

 €

Nombre de vétérinaires diplômés en exercice (en ETP) :

ETP pour un libéral = au moins 35 heures par semaine

ETP pour un salarié = défini par le code du travail (35 h par semaine, 216 jours pour un cadre autonome)

Nombre de collaborateurs non vétérinaires dans l'entreprise :

Informatisation :

 Oui

 Non

3. Identité des vétérinaires en exercice dans l'entreprise (autres que le tuteur) :

	Nom	Prénom	N° ordinal	Statut	ETP*
Veto_1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_6	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_8	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_9	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_10	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_11	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_12	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ETP pour un libéral : au moins 35 heures par semaine ETP pour un salarié : défini par le code du travail (35 h par semaine, 216 jours pour un cadre autonome)

Stage tuteuré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre saisie à l'adresse :
http://bit.ly/stage_tuteurs_modif_dossier

Dossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

	Nom	Prénom	N° ordinal	Statut	ETP*
Veto_13	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_14	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_15	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_16	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_17	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_18	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_19	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_20	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_21	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_22	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_23	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Veto_24	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Informations complémentaires concernant les spécialités pour chacun des vétérinaires de l'entreprise (autre que le tuteur) :

Autres informations complémentaires :

Stage tutoré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre saisie à l'adresse :
http://bit.ly/Stage_tutore_modif_dossier

Dossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

Petits ruminants : ovins-caprins en médecine collective (troupeau souche) :

Nombres de têtes en prophylaxie	<input type="text"/>
Nombre d'élevages	<input type="text"/>
Nombre de troupeaux en suivi	<input type="text"/>

Préciser la nature du suivi et le nombre d'élevages concernés :

Obstétrique : nombre d'actes par an :

Autres informations complémentaires :

Equidés :

Nombre d'équidés au fichier clients actifs* :

* animaux ayant fait l'objet d'au moins une consultation au cours des 12 derniers mois

Médecine individuelle : nombre de vaccins

Médecine individuelle : identification Oui Non

Médecine individuelle : nombre de consultations

Médecine individuelle : chirurgie Oui Non

Préciser la nature et le nombre :

Autres informations complémentaires :

Filières hors sol :

Nombre d'élevages porcins au fichier clients* :

* animaux ayant fait l'objet d'au moins une consultation au cours des 12 derniers mois

Nombre d'élevages porcins en suivi :

Nombre d'élevages de volailles au fichier clients actifs* :

* animaux ayant fait l'objet d'au moins une consultation au cours des 12 derniers mois

Nombre d'élevages de volailles en suivi :

Autres informations complémentaires :

Stage tutoré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre calcul à l'adresse :
http://bit.ly/stage_tutore_modif_dossier

Dossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

Chiens/Chats/NAC:

Nombre d'animaux au fichier clients actifs* :

Chiens	<input type="text"/>
Chats	<input type="text"/>
NAC	<input type="text"/>
Chiens	<input type="text"/>
Chats	<input type="text"/>
NAC	<input type="text"/>

* animaux ayant fait l'objet d'au moins une consultation au cours des 12 derniers mois

Médecine individuelle : consultation généraliste

Médecine individuelle : consultation spécialisées

Précisez le type de consultations :

Médecine collective : nombre d'élevages en suivi

Chirurgie de convenance (castration) :

Chirurgie spécialisée

Préciser la nature :

Autres informations complémentaires :

Autres espèces :

Autres espèces :

Précisez lesquelles :

Pour chaque espèce, précisez le nombre d'élevages ou le nombre de sujets

Autres informations complémentaires :

Permanence et continuité de soins assurée :

Implication des tutorés pour les urgences (ex: nombre de nuits/semaines, récupération, nombre de week-ends/18 semaines) :

Stage tutoré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre saisie à l'adresse :
http://bit.ly/Stage_tutore_modif_dossier

Dossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

5. Identification du ou des domicile(s) professionnel(s) d'exercice dans le(s)quel(s) se dérouleront le stage :

Le tutorat concernera :

 1 DPE 2 DPE Plus de 2 DPE

Domicile professionnel d'exercice principal :

Catégorie :

 Cabinet Clinique CHV Autre

Adresse :

Code postal :

Ville :

Région

Domicile professionnel d'exercice 2 :

Catégorie :

 Cabinet Clinique CHV Autre

Adresse :

Code postal :

Ville :

Région

Domicile professionnel d'exercice 3 :

Catégorie :

 Cabinet Clinique CHV Autre

Adresse :

Code postal :

Ville :

Région

Domicile professionnel d'exercice 4 :

Catégorie :

Cabinet

Clinique

CHV

Autre

Adresse :

Code postal :

Ville :

Région

Stage tutoré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre calcul à l'adresse :
http://bit.ly/Stage_tutore_modif_dossier

Dossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

6. Description de la zone géographique :

Caractéristiques du bassin de production :

Distance kilométrique entre l'Entreprise et l'ENV de rattachement de l'étudiant (s'il est connu) (calcul effectué à partir de [viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)) :

7. Relations entreprise/étudiants

Conditions du stage :

	Oui	Non
Hébergement :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Repas du midi assuré	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Véhicule mis à disposition :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Expérience de l'entreprise en matière d'accueil de stagiaires :

L'entreprise accueille-t-elle régulièrement des stagiaires de l'enseignement supérieur (dont vétérinaires) ?

 Oui Non

Précisez le nombre de stagiaires accueillis par an en moyenne au cours des 3 dernières années :

Précisez la durée moyenne de ces stages (en semaines) sur les 3 dernières années :

 semaines

8. Etudiant vétérinaire candidat au tutorat dans l'entreprise (si connu) :

Nom :

Prénom :

Ecole d'origine :

Stage probatoire avant accord de tutorat : Oui Non

Date et durée du ou des stage(s) amont du tutorat :

Objectifs et activités réalisées :

Stage tutoré en milieu rural - Candidature entreprise d'accueil

Vous pouvez quitter à tout moment et compléter ultérieurement votre saisie à l'adresse :
http://bit.ly/stage_tutore_modif_dossier

Dossier n° (Clé unique d'accès au dossier - à conserver)

9. Documents à fournir par le vétérinaire tuteur :

Décision de l'Assemblée générale ou lettre :

Ajouter un document

Courrier de motivation à la candidature :

Ajouter un document

10. Identité de la personne saisissant les données :

Email de contact de la personne renseignant le formulaire :

Année universitaire cible de la demande*

* : année universitaire d'accueil du stagiaire

11. Traitement informatique des données récoltées

L'ENVT traite les données recueillies dans le cadre des candidatures d'entreprises vétérinaires pour l'accueil d'étudiants lors de stages tutorés en milieu rural.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice ci-après.

Notice RGPD

J'accepte le traitement informatique de mes données :

Oui

Non

Annexe 13 : Référentiel et compétences clés visées en A6 - Animaux de production

Les compétences¹⁷, savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis à l'issue des études vétérinaires sont définis dans le référentiel d'activité professionnelle et de compétences (version décembre 2017), elles reprennent les 36 compétences clés listées par la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences minimales de formation pour la profession de vétérinaire. Parmi elles, pour ce qui concerne l'exercice de la médecine vétérinaire en animaux de production avec l'objectif « sait faire » à l'issue de l'année d'approfondissement, sont essentielles :

Macro compétence Conseiller Prévenir

- CoPrev1. Évaluer l'état général, le bien-être et l'état nutritionnel d'un animal ou d'un groupe d'animaux ;
- CoPrev2. Conseiller sur les principes d'hébergement, d'entretien, de reproduction, d'éducation et d'alimentation ; proposer et mettre en œuvre des programmes de prévention dans le respect des bonnes pratiques en matière de santé animale, de bien-être animal et de santé publique ;
- CoPRev3. Appliquer les principes de biosécurité et conseiller sur la biosécurité ;

Macro compétence Établir un diagnostic

- D.1 Diriger et assurer la contention d'un animal afin de pouvoir l'observer, le manipuler et le soigner dans le respect des règles du bien-être ;
- D.2 Conduire une démarche diagnostique pour un animal ou un groupe d'animaux ;
- D.3. Effectuer, conditionner et transporter des prélèvements biologiques, choisir et réaliser ou prescrire les tests diagnostiques appropriés et les interpréter ;
- D.4. Prescrire, réaliser et interpréter un examen d'imagerie (radiographie, échographie) ;
- D.5. Pratiquer un examen post-mortem ;

Macro compétence Soigner Traiter

- ST.1. Élaborer et adapter une stratégie thérapeutique et administrer un traitement ;
- ST.2. Prescrire, délivrer des médicaments conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques ;
- ST.3. Pratiquer en toute sécurité une sédation, une anesthésie générale et une anesthésie loco-régionale ;
- ST.4. Élaborer un protocole chirurgical et réaliser une intervention chirurgicale adaptée à l'animal, à l'affection et au contexte d'intervention ;
- ST.5. Prévenir, évaluer et prendre en charge la douleur ;
- ST.6. Prendre en charge un animal en situation d'urgence et pratiquer les premiers soins ;
- ST.7. Reconnaître quand une euthanasie est appropriée et la pratiquer en utilisant une méthode adaptée au contexte ; conseiller sur le devenir du cadavre ;

¹⁷ Selon la définition de Jacques Tardif, utilisée pour la construction collégiale de cette approche par compétences, "Une compétence est un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison, efficaces d'une variété de ressources internes et externes"

Macro compétence Agir pour la Santé Publique

- SP1. Prévenir, détecter et gérer les maladies réglementées et zoonotiques, exercer les missions du vétérinaire sanitaire ou officiel en santé animale ;
- SP2. Garantir le respect des principes et des règles de protection animale ;
- SP3. Effectuer une inspection ante mortem des animaux destinés à la chaîne alimentaire ;
- SP5. Promouvoir, surveiller et maintenir l'hygiène, la santé et la sécurité ; mettre en œuvre les principes d'assurance qualité ; appliquer les principes de l'évaluation et de la gestion des risques et de gestion de crise ;

Macro compétence travailler en entreprise

- E1. Travailler efficacement en tant que membre d'une équipe multidisciplinaire ;
- E.2. Organiser et gérer une activité vétérinaire professionnelle ;
- E.3. Conduire un projet et utiliser les principes et outils d'amélioration continue de la qualité ;

Macro compétence Communiquer

- COMM1. Communiquer à l'oral de manière adaptée à la situation et à son interlocuteur ;
- COMM2. Communiquer à l'écrit de manière adaptée à la situation et à son interlocuteur ;
- COMM.4. Communiquer en utilisant les outils numériques ;

Macro compétence Agir en scientifique

- Sc1. Porter une analyse critique et évaluer la bibliographie et des communications ;
- Sc2. Appliquer l'analyse critique de l'organisation des soins et la médecine fondée sur les preuves (Evidence-based veterinary medicine, EBVM) ;
- Sc3. Contribuer à l'accroissement des connaissances en médecine vétérinaire et plus largement dans le domaine des sciences du vivant ;

Macro compétence Agir de manière responsable

- R1. Comprendre les responsabilités éthiques et juridiques du vétérinaire vis-à-vis de lui-même, des animaux, des clients, des confrères, de l'administration, de la société et de l'environnement ;
- R2. Comprendre et appliquer les réglementations relatives à l'activité vétérinaire professionnelle ;
- R3. S'adapter à des informations incomplètes, à des imprévus et au changement ;
- R.4. Apprécier ses limites personnelles et professionnelles, et savoir comment solliciter un avis d'expert, un conseil, de l'assistance et du soutien en cas de besoin ;
- R.5. Se former dans un contexte professionnel et construire son projet professionnel.

On notera que la directive 2025/36 a été récemment actualisée par la directive 2025/1223 parue au Journal officiel du 20 juin 2025 avec des ajouts portant sur les points suivants :

- L'approche « one health » ;
- La biosécurité et l'hygiène en élevage ;
- Le bien-être animal dans les productions animales (en sus de l'éthologie et de la protection animale) ;
- L'imagerie diagnostique (au lieu de la radiologie) ;
- La biologie cellulaire (en sus de la biologie animale et végétale) ;
- La génétique moléculaire (en sus de la génétique).

Ainsi que sur des nouvelles compétences plus transversales :

- La gestion d'entreprise vétérinaire (avec des compétences plus transversales de management, d'économie de la santé animale et de travail en équipes) ;
- Les nouvelles technologies et la gestion des données dans le domaine vétérinaire.

Les États membre disposent d'environ deux ans, jusqu'au 10 avril 2027, pour transposer cette directive dans leur droit national.

Annexe 14 : Modèle de convention tripartite

Logo Ecole

Direction de l'enseignement et de la vie étudiante

Année universitaire : 2017-2018

Convention de stage tutoré en milieu rural entre

Nota : pour faciliter la lecture du document, les mots « stagiaire », « enseignant référent », « tuteur de stage », « représentant légal », « étudiant » sont utilisés au masculin.

1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL
Nom : XXXXX Adresse : XXXXX 00 00 00 00 00 Représenté par (signataire de la convention) : XXXXX Qualité du représentant : XXXXX mél : XXXXX@XXX	Nom : «structure» Adresse : «Num_structure» - «CP_structure» «Ville_structure» - «Pays» Représenté par (nom du signataire de la convention) : Qualité du représentant : Service dans lequel le stage sera effectué : «tel_Structure» mél : Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :

3 - LE STAGIAIRE
Nom Prénom : «Nom_stagiaire» «Prenom_stagiaire» Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Né(e) le : «Date_naissance» Adresse : «Num» - «CP» «Ville» «Tel_portable_etudiant» mél : «mail_etudiant» INTITULE DE LA FORMATION OU DU CURSUS SUIVI DANS L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET VOLUME HORAIRE (ANNUEL OU SEMESTRIEL) : ETUDIANT EN A5 – APPROFONDISSEMENT CLINIQUE DES ANIMAUX DE PRODUCTION – STAGE TUTEUR EN MILIEU RURAL ; VOLUME HORAIRE ANNUEL : 336H POUR LE SEMESTRE DE FORMATION CLINIQUE

SUJET DE STAGE : Année d'approfondissement – Stage tutoré en milieu rural Dates : Du «Debut_stage» au «Fin_stage» Représentant une durée totale de «Durée du stage» Semaine(s). Et correspondant à Jours de présence effective dans l'organisme d'accueil. Répartition si présence discontinue :nombre d'heures par semaine ou nombre d'heures par jour (rayer la mention inutile). Commentaire :
--

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL
Nom et prénom de l'enseignant référent : «Nom_referent» «Prenom_referent» Fonction (ou discipline) : «statut_enseignant» mél : «mail_referent»	Nom et prénom du tuteur de stage : «Nom_maitre_stage» «Prenom_maitre_stage» Fonction : «Profession_maitre_stage» «Téléphone_maitre_stage» mél : «Mail_maitre_stage»

Caisse primaire d'assurance maladie à contacter en cas d'accident (lieu de domicile du stagiaire sauf exception) : «Secu_etudiant»

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 – Objectif du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

Le programme est établi par l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée (référentiel d'activités et de compétences joint en annexe).

ACTIVITES CONFIEES :

- intégration d'une équipe soignante,
- participation effective aux activités de la structure d'accueil sous la supervision directe de l'équipe soignante,
- observation et analyse de la gestion d'une structure de soins vétérinaires (Gestion des ressources humaines, communication, logistique, administratif...).

COMPETENCES A ACQUERIR OU A DEVELOPPER :

- savoir s'intégrer dans une équipe soignante, travailler en équipe, interagir avec les différents intervenants dans le respect des procédures et modes opératoires de la structure ;
- savoir mener un examen clinique ;
- établir un diagnostic ;
- proposer des solutions thérapeutiques et préventives ;
- pratique des gestes techniques habituels ;
- savoir rechercher des informations en lien avec les observations réalisées ;
- savoir autoévaluer son niveau d'autonomie dans le cadre d'une activité vétérinaire ;
- savoir confronter les situations cliniques rencontrées aux connaissances acquises ;
- appréhender les principaux procédés relatifs à la gestion d'une structure de soins vétérinaires.

Article 3 – Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de heures sur la base d'un temps complet/ temps partiel (rayer la mention inutile),

Si le stagiaire doit être présent dans l'organisme d'accueil la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers :

Article 4 – Statut du stagiaire - Accueil et encadrement

L'établissement d'enseignement s'engage à organiser le suivi et la supervision du stage et en particulier veillera à assurer la gestion administrative du stage, la visite de l'enseignant tuteur au moins une fois au domicile professionnel de chaque tuteur, la coordination d'évaluations prévues à l'article 12 de la convention.

Le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire durant toute la durée du stage, d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies et de veiller au respect des dispositions du référentiel d'activités et de compétences.

Le tuteur s'engage à participer à toutes les réunions organisées par l'établissement d'enseignement selon des modalités qui pourront être adaptées en fonction de l'éloignement du lieu de stage. La présence physique à au moins une des réunions est obligatoire.

Le tuteur participe à l'évaluation du stage telle que définie à l'article 12 de la convention.

Le tuteur s'engage à des rendez-vous téléphoniques ou à des échanges de messages électroniques réguliers (au moins toutes les 2 semaines) avec l'enseignant référent pour faire le point sur le déroulement du programme pédagogique d'enseignement.

Le stagiaire est autorisé à revenir dans son établissement d'enseignement pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions, les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement.

L'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

Article 5 – Gratification - Avantages

a) En France, lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises et pour les stages relevant de l'article L4381-1 du Code de la santé publique.

Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du Code de la Sécurité sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce taux.

La gratification due par un organisme de droit public ne peut être cumulée avec une rémunération versée par ce même organisme au cours de la période concernée.

La gratification est due sans préjudice du remboursement des frais engagés par le stagiaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.

L'organisme peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à deux mois.

En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée du stage effectué.

La durée donnant droit à gratification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de ses avenants éventuels, ainsi que du nombre de jours de présence effective du stagiaire dans l'organisme.

LE MONTANT DE LA GRATIFICATION est fixé à € par heure / jour / mois (rayer les mentions inutiles)

b) Dédommagement de la structure d'accueil (DPE) : A l'issue du stage et sous réserve du respect des engagements pris à l'article 4 de la convention, la structure professionnelle vétérinaire à laquelle appartient le tuteur vétérinaire reçoit de la part de l'établissement, une indemnité d'un montant de 6 500 € net de taxe. Ce montant ne couvre pas la gratification que le tuteur doit au stagiaire.

c) Bourse octroyée aux stagiaires : Sous réserve du respect des engagements figurant dans la présente convention, une bourse peut être attribuée à l'étudiant dans les conditions précisées par décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Article 5 bis – Accès aux droits des salariés – Avantages (Organisme de droit privé en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) :

Le stagiaire bénéficie des protections et droits mentionnés aux articles L.1121-1, L.1152-1 et L.1153-1 du Code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés.

Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants prévus à l'article L.3262-1 du Code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L.3261-2 du même code.

Le stagiaire accède aux activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L.2323-83 du Code du travail dans les mêmes conditions que les salariés.

AUTRES AVANTAGES ACCORDES :

Article 5ter – Accès aux droits des agents - Avantages (Organisme de droit public en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) :

Les trajets effectués par le stagiaire d'un organisme de droit public entre leur domicile et leur lieu de stage sont pris en charge dans les conditions fixées par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Le stagiaire accueilli dans un organisme de droit public et qui effectue une mission dans ce cadre bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement temporaire selon la réglementation en vigueur.

Est considéré comme sa résidence administrative le lieu du stage indiqué dans la présente convention.

AUTRES AVANTAGES ACCORDES :

Article 6 – Régime de protection sociale

Pendant la durée du stage, le stagiaire reste affilié à son régime de sécurité sociale antérieur.

Les stages effectués à l'étranger sont signalés préalablement au départ du stagiaire à la Sécurité sociale lorsque celle-ci le demande.

Pour les stages à l'étranger, les dispositions suivantes sont applicables sous réserve de conformité avec la législation du pays d'accueil et de celle régissant le type d'organisme d'accueil.

6-1 Gratification d'un montant maximum de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale :

La gratification n'est pas soumise à cotisation sociale.

Le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents de travail au titre du régime étudiant de l'article L.412-8-2 du Code de la Sécurité sociale.

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours d'activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins du stage et pour les étudiants en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie qui n'ont pas un statut hospitalier pendant le stage effectué dans les conditions prévues au b du 2^e de l'article L.418-2, l'organisme d'accueil envoie la déclaration à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (voir adresse en page 1) en mentionnant l'établissement d'enseignement comme employeur, avec copie à l'établissement d'enseignement.

6.2 – Gratification supérieure à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale :

Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale.

L'étudiant bénéficie de la couverture légale en application des dispositions des articles L.411-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours des activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur des lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'organisme d'accueil effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et informe l'établissement dans les meilleurs délais.

6.3 – Protection Maladie du stagiaire à l'étranger

1) Protection issue du régime étudiant français

- pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) effectués par des ressortissants d'un Etat de l'Union européenne, ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse, ou encore de tout autre Etat (dans ce dernier cas, cette disposition n'est pas applicable pour un stage au Danemark, Norvège, Islande, Liechtenstein ou Suisse), l'étudiant doit demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ;
- pour les stages effectués au Québec par un étudiant de nationalité française, l'étudiant doit demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprises, 106 pour les stages en université) ;
- dans tous les autres cas l'étudiant qui engage des frais de santé peut être remboursé auprès de la mutuelle qui lui tient lieu de Caisse de Sécurité sociale étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français. Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et les tarifs français base du remboursement. Il est donc fortement conseillé à l'étudiant de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...) ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'organisme d'accueil si celui-ci fournit au stagiaire une couverture Maladie en vertu du droit local (voir 2e ci-dessous).

2) Protection sociale issue de l'organisme d'accueil

En cochant la case appropriée, l'organisme d'accueil indique ci-après s'il fournit une protection Maladie au stagiaire, en vertu du droit local :

- OUI : cette protection s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du droit français
 NON : la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant).

Si aucune case n'est cochée, le 6.3 – 1 s'applique.

6.4 Protection Accident du Travail du stagiaire à l'étranger

1) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :

- être d'une durée au plus égale à 6 mois, prolongations incluses ;
- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil ; une indemnité ou gratification est admise dans la limite de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (cf point 5), et sous réserve de l'accord de la Caisse primaire d'assurance maladie sur la demande de maintien de droit ;
- se dérouler exclusivement dans l'organisme signataire de la présente convention ;
- se dérouler exclusivement dans le pays d'accueil étranger cité.

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, l'organisme d'accueil s'engage à cotiser pour la protection du stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident de travail.

2) La déclaration des accidents de travail incombe à l'établissement d'enseignement qui doit en être informé par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures.

3) La couverture concerne les accidents survenus :

- dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures du stage ;
- sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage ;
- dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission ;
- lors du premier trajet pour se rendre depuis son domicile sur le lieu de sa résidence durant le stage (déplacement à la date du début du stage) ;
- lors du dernier trajet de retour depuis sa résidence durant le stage à son domicile personnel.

4) Pour le cas où l'une seule des conditions prévues au point 6.4-1/ n'est pas remplie, l'organisme d'accueil s'engage à couvrir le stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires.

5) Dans tous les cas :

- si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement cet accident à l'établissement d'enseignement ;
- si l'étudiant remplit des missions limitées en-dehors de l'organisme d'accueil ou en-dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Article 7 – Responsabilité et assurance

L'organisme d'accueil et le stagiaire déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile.

En cas de dommage à des animaux ou à des biens provoqués par le stagiaire, les plafonds de prise en charge prévus par la Police d'Assurance souscrite par «nom de l'école à préciser» sont les suivants :

- Bovins : «montant à préciser par l'école» ;
- Chevaux : «montant à préciser par l'école» ;
- Etc....

Pour les stages à l'étranger ou outremer, le stagiaire s'engage à souscrire un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique...) et un contrat d'assurance individuel accident.

Lorsque l'organisme d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un étudiant.

Lorsque dans le cadre de son stage, l'étudiant utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il déclare expressément à l'assureur dudit véhicule et, le cas échéant s'acquitte de la prime y afférente.

Article 8 – Discipline

Le stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'enseignement. Dans ce cas l'organisme d'accueil informe l'enseignant référent et l'établissement des manquements et lui fournit éventuellement les éléments constitutifs.

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à l'article 9 de la présente convention.

Article 9 – Congés – Interruption du stage

En France (sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises ou dans des organismes de droit public), en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, le stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence d'une durée équivalente à celle prévues pour les salariés aux articles L.1225-16 à L.1225-28, L.1225-35, L.1225-46 du Code du travail.

Pour les stages dont la durée est supérieure à deux mois et dans la limite de la durée maximale de 6 mois, des congés ou autorisations d'absence sont possibles.

NOMBRE DE JOURS DE CONGES AUTORISES / ou modalités des congés et autorisations d'absence durant le stage :

Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée...) l'organisme d'accueil avertit l'établissement d'enseignement par courrier.

Toute interruption du stage est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place cas échéant par l'établissement. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage.

Un avenant à la convention pourra éventuellement être établi en cas de prolongation du stage sur demande conjointe de l'organisme d'accueil et du stagiaire, dans le respect de la durée maximale du stage fixée par la loi (6 mois).

En cas de volonté d'une des trois parties (organisme d'accueil, stagiaire, établissement d'enseignement) d'arrêter le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'arrêt du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 10 – Droit de réserve et confidentialité

Le droit de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le stagiaire prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par eux pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord de ce dernier.

Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels.

Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, dans le cas où les activités du stagiaire donnent lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle (y compris un logiciel), si l'organisme d'accueil

souhaite l'utiliser et que le stagiaire en est d'accord, un contrat devra être signé entre le stagiaire (auteur) et l'organisme d'accueil.

Le contrat devra alors notamment préciser l'étendue des droits cédés, l'éventuelle exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession, ainsi que, le cas échéant, le montant de la rémunération due au stagiaire au titre de la cession. Cette clause s'applique quel que soit le statut de l'organisme d'accueil.

Article 12 – Fin de stage – Rapport - Évaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation (jointe à cette convention), mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'art. L.351-17 du Code de la Sécurité sociale.

2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage.

Le stagiaire transmet au service compétent de l'établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.

3) Évaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, les différentes parties signataires de la présente convention renseignent, chacune en ce qui la concerne, les grilles d'évaluation figurant en annexe et les adressent à l'établissement d'enseignement.

4) Modalités d'évaluation pédagogiques : «à préciser par l'école»

NOMBRE D'ECTS (le cas échéant) : «à préciser par l'école»

Article 13 – Droit applicable – Tribunaux compétents

La présente convention est régie exclusivement par le droit français.

Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

Fait à, le

En 3 exemplaires originaux

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom et signature du représentant de l'organisme d'accueil

STAGIAIRE

Nom et signature

«Nom_stagiaire» «Prenom_stagiaire»

ENSEIGNANT REFERENT

Nom et signature

TUTEUR DE STAGE (si différent du représentant de l'organisme d'accueil)

Nom et signature

—

Pièces jointes :

- Référentiel d'activités et de compétences
- Attestation de stage
- Grilles d'évaluation

Annexe 15 : Tableau de synthèse des aides des collectivités territoriales

Collectivité	Type d'aide	Montant	Contrepartie
ALPES MARITIMES	aide au logement	470€/mois max 12 mois	
	aide au déplacement	300€/mois plafond 900€	
	bourse en A6	24 000€ + 1500€ frais scolarité	Engagement 5 ans exercice
AVEYRON	aide au déplacement	100 à 700€	
COTE d'OR	aide au logement	300€ brut/mois	
	aide au déplacement	300€ brut/mois	
	bourse en A6	800 brut/mois€	Engagement 5 ans exercice
CORREZE	aide au logement	300€ brut/mois	
	aide au déplacement	300€ brut/mois	
	bourse en A6	800 brut/mois€	Engagement 5 ans exercice
CREUSE	aide au déplacement (forfait)	200 €/stage jusqu'à 4 semaines 500€ par stage > 4 semaines	
	aide au logement	100€/semaine plafonné à 1800€/stage	
	bourse en A5 et A6	800€ brut/mois	Engagement 5 ans exercice
INDRE	aide au logement	75€/15j	
	bourse en A6	1000€ brut/mois	Engagement 5 ans exercice
ISERE	aide au logement	300€/mois 1-6 mois	
SAONE ET LOIRE	aide au logement	300€/mois max 12 mois	
	aide au déplacement	300€/mois max 12 mois	
	bourse en A6	800€/mois	Engagement 5 ans exercice
YONNE	aide au logement	300€/mois max 6 mois	
	aide au déplacement	300€/mois max 6 mois	
	bourse en A6	800€/mois	Engagement 5 ans exercice
AURA	aide au logement et déplacement	montants non fournis	
GRAND EST	aide au logement et déplacement	jusqu'à 600€/mois	
	aide à la structure d'accueil	300€/mois	
NOUVELLE AQUITAINE	aide à la structure d'accueil	3000€ par stagiaire	

